

Annexes

- **Contributions des services et conseillers sectoriels**
 - Services rattachés à la Direction
 - Secrétariat général
 - Conservation régionale des monuments historiques
 - Service régional de l'archéologie
 - Architecture
 - Musées de France
 - Livre et lecture – Langues de France et langue française - Archives
 - Théâtre et Danse
 - Musique
 - Arts plastiques
 - Éducation artistique et culturelle et politiques interministérielles
 - Numérique
 - STAP 02
 - STAP 60
 - STAP 80

Services rattachés à la Direction

Quelques chiffres :

La DRAC Picardie est constituée, au 1^{er} mars 2015, de 81 agents (78,6 ETP).
Le plafond d'emploi est de 81,5 ETP pour l'année 2015.

Vacances de poste :

Quatre postes sont vacants : 2 au secrétariat général (en cours de recrutement), 1 au STAP de la Somme (recrutement en cours) et 1 au STAP de l'Aisne (sortie concours attendu)

Un poste sera vacant au 01/06/2015 au SRA.

Le taux de vacance au regard des effectifs attribués est de 4,90 %.

Temps partiel :

Tps partiel	Nombre d'agents	dont Hommes	dont Femmes
0,5	1	1	0
0,6	0		
0,7	1	0	1
0,8	7	0	7
0,9	4	0	4

Parité

Femme : 59,26 %

Homme : 40,74 %

Parité par catégorie :

A	Femme	42,11 %	Homme	57,89 %
B	Femme	60 %	Homme	40 %
C	Femme	82,14 %	Homme	17,86 %

Pyramide des âges

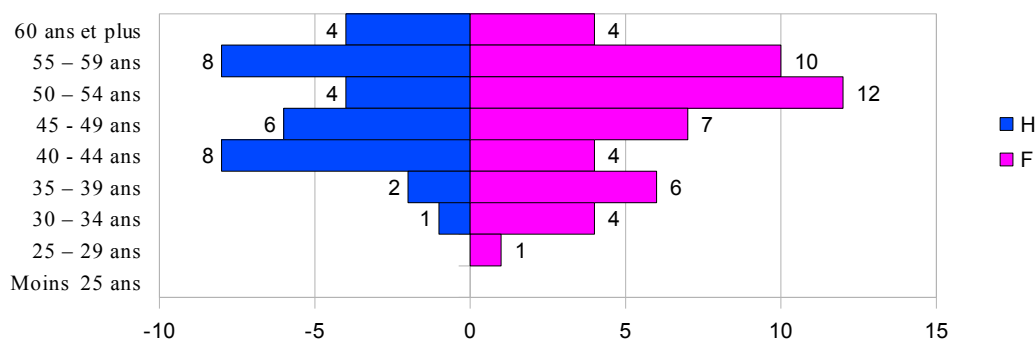
La moyenne d'âge des agents de la DRAC est de 48,8 ans.

Le taux de vieillissement de la DRAC est de 9,88 %.

Fin 2015, un agent en CLD fera valoir ses droits à la retraite.

Dans le même temps, un agent réalise actuellement une demande de prolongation d'activité de droit.

Pyramides des âges : DRAC



Programme	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prévisionnel 2015	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme 131	5 963 049	5 949 104	6 601 903	6 021 750	5 856 053	6 156 053	5 316 569	5 536 569
Programme 175	11 375 270	13 150 573	11 543 494	17 779 511	12 727 819	10 509 482	10 637 475	11 996 938
Programme 224	3 034 389	3 049 814	3 018 787	3 015 486	2 839 483	2 842 279	2 698 000	2 698 000
Programme 334	358 306	358 306	381 772	381 772	369 765	369 765	359 259	359 259
TOTAL Budget Drac	20 731 014	22 507 797	21 545 956	27 198 518	21 793 120	19 877 579	19 011 303	20 590 766
Programme	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prévisionnel 2015	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme 333	345 969	333 896	413 510	413 481	400 193	407 515	394 702	394 702
Programme 309	25 157	14 047	40 624	25 899	62 934	31 271	17 675	54 240
TOTAL Budget bâtiments	371 126	347 943	454 134	439 380	463 127	438 786	412 377	448 942
Programme	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prévisionnel 2015	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
TOTAL Budget	21 102 139	22 855 740	22 000 090	27 637 899	22 256 247	20 316 365	19 423 680	21 039 708

Direction

Chiffres clés

- 11 agents
- 2 assistantes de direction – 1,5 ETP

La directrice a autorité sur l'ensemble des services de la DRAC et assure la responsabilité globale du bon fonctionnement de ces services.

Le directeur adjoint a vocation à assister et le cas échéant à suppléer le directeur dans l'ensemble de ses tâches et responsabilités. Il suit avec une attention particulière les questions relatives à la préparation et à l'exécution budgétaire et il assure la coordination de l'ensemble des activités du pôle du développement artistique et culturel. Il est assisté d'un agent de catégorie B en charge de la coordination administrative et comptable de ce pôle.

Ressources RH du service

Onze agents titulaires composent actuellement la direction (10,9 ETP). Aucun poste n'est vacant, cependant un agent vient de faire une demande de CLM.

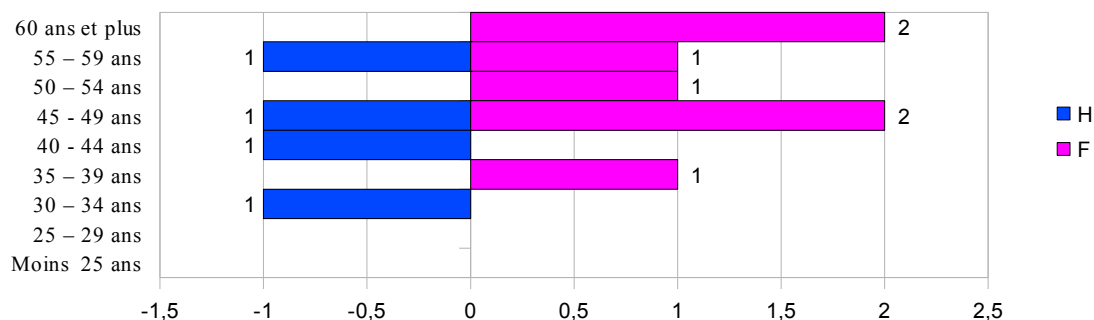
- Cadre de direction d'un service territorial : 2 agents
 - La directrice régionale des affaires culturelles
 - Le directeur régional adjoint des affaires culturelles
- Filière administrative : 6 agents
 - 2 Attachés principaux (cat. A)
 - 1 Attaché (cat. A)
 - 1 Secrétaire administrative (cat. B)
 - 3 adjointes administratives (cat. C)
- Filière scientifique : 2 agents
 - 1 Architecte urbaniste de l'État (cat. A)
 - 1 Chargé d'études documentaires (cat. A)

Le service est composé à 64 % d'agents de catégorie A, les agents de catégorie C représentent quant à eux 27 %.

Les femmes représentent 64 % des effectifs de la Direction.

La cartographie RH du service fait apparaître un taux de vieillissement de 18 %.

Pyramides des âges : Direction



Organisation du service

Le pôle assistantes de direction

La directrice régionale et le directeur régional adjoint sont assistés d'un pôle d'assistante de direction. 2 agents :

- 1 adjointe administrative (1 ETP)
- 1 adjointe administrative et régisseuse d'avance (cet agent vient de formuler une demande de CLM).

L'absence depuis juillet dernier d'une des deux assistantes a mis en évidence l'importance de ce service et de sa faiblesse en cas d'absence. En effet, les missions confiées à ce pôle sont très diversifiées, d'une grande importance, souvent prioritaires et tributaires de l'actualité des services, de la Préfecture et du ministère.

Ses missions concernent :

- l'aide à l'organisation du travail de l'équipe de la direction
 - suivi des agendas
 - participation aux réunions de service et rédaction du compte-rendu
 - gestion du courrier à destination de la direction
 - gestion des courriers importants (vérification des réponses)
 - contrôle des courriers mis à la signature de la direction
- la prise en charge des aspects logistiques de la fonction de direction
 - information du personnel (consignes d'organisation, info pratiques...)
 - organisation des déplacements de la direction
- la préparation de réunions
 - prise de rendez-vous
 - organisation de réunions
 - préparation des dossiers pour les rendez-vous et les réunions
- l'accueil physique et téléphonique
- les liaisons avec l'interne et l'externe
 - relais d'information : répondre aux demandes de l'extérieur et des agents de la DRAC
- le traitement des dossiers ponctuels et suivre des affaires réservées
 - rédaction de courriers, saisie de notes ou courriers

- classement de dossiers
- préparation des dossiers pour déplacement ministériel

Quelques chiffres :

	2014
Réunions de service en interne	86
Dont : réunion de direction	40
réunion de service en plénière	10
réunion du pôle Patrimoine (MH-STAPs)	10
réunion du pôle patrimoine (SRA)	10
réunion CRAP	6
réunion du pôle développement artistique et culturel	10
CAR et Pré-CAR	12
Bilatérales (MCC, Préfectures, Collectivités)	34
Réunion des DRACs	6
Comité de pilotage	8

Le service de la programmation et du contrôle de gestion

Ce service est composé de deux agents, dont un responsable de catégorie A.

La matérialisation d'une mission financière a été réalisée à la DRAC Picardie dès 2005 pour assurer le pilotage de l'expérimentation du passage à la LOLF. Dès sa création, ce fut une mission permettant de suivre la totalité de la chaîne de la dépense depuis l'engagement juridique jusqu'au paiement des factures ou des subventions. Le maintien et le renforcement de cette organisation permet d'harmoniser l'action de tous les agents intervenant dans la sphère financière et comptable mais aussi permet la cohérence des applications ARPEGE et OPUS.

Ses missions concernent :

- Élaboration et suivi de la programmation des crédits annuels et pluriannuels des Budgets opérationnels de Programme de la DRAC Picardie.
- Assure le contrôle de gestion de la DRAC Picardie.
- Interlocuteur régional pour la perception de la Redevance d'Archéologie Préventive.

Son organisation :

La cellule programmation est constituée de deux cadres à plein temps (1 attaché principal et 1 attaché). Les différentes tâches sont réparties sur les deux postes.

Poste 1 :

- Responsable de la cellule programmation et contrôle de gestion
- Gestion du programme 175 par délégation de la directrice :
 - Assure l'analyse permanente des besoins par actions et par titres
 - Coordonne les demandes des différents responsables d'actions
 - Propose à la directrice les mouvements de fongibilité nécessaires
 - Interviens auprès de services centraux pour obtenir des crédits complémentaires ou inversement rendre des crédits en fonction de l'avancée des travaux (Retard travaux cathédrales, besoin de CP plan musées, crédits CPER, travaux archives départementales Somme, Blérancourt)

- Effectue le suivi des crédits du programme 175, du plan musées et du CPER.
- Élabore les prévisions pluriannuelles avec l'ensemble des intervenants de la DRAC
- Pilote le dialogue de gestion avec le SGAR, le CBR et les services centraux en collaboration avec l'équipe de direction
- Instruit et assure la perception de la Redevance d'Archéologie Préventive
- Validation de tous les dossiers avant instruction par la cellule financière (programme – codification – montant)

Poste 2 :

- Gestion du programme 131,334 et 224 sauf action 7 par délégation de la directrice :
 - Assure l'analyse permanente des besoins par actions et par titres
 - Coordonne avec le directeur régional adjoint la répartition des différentes enveloppes financières
 - Propose à la directrice les mouvements de fongibilité nécessaires
 - Intervient auprès de services centraux pour toutes les précisions budgétaires
- Effectue le suivi des crédits des programmes concernés et les prévisions pluriannuelles
- Élabore et alimente le tableau de bord de la directrice
- Participe au dialogue de gestion
- Collecte l'ensemble des informations concernant les indicateurs (réalisés + prévisions) et renseigne l'application OPUS
- Validation de tous les dossiers avant instruction par la cellule financière (programme – codification – montant)

ARPEGE

L'application ARPEGE n'est mise à jour à la DRAC Picardie que par les deux agents de la cellule programmation. Lors de la mise en place, selon les directives, l'ensemble du personnel devant gérer des crédits avait accès à l'application. Mais, les incessantes interrogations sur les enveloppes, la programmation initiale, la programmation ajustée, la programmation des CP et les programmations des années suivantes ont conduit à recentrer l'utilisation d'ARPEGE par la seule cellule programmation.

Les mises à jour :

Pour les monuments historiques, l'import d'opération n'est pas utilisé, les opérations ne sont importables d'AGREGEE que lorsqu'elles ont le statut de programmé, c'est à dire à la mise en place des crédits.

Or, la programmation pluriannuelle, notamment pour les opérations d'investissement, rend nécessaire la création des opérations prévues environ quatre ans avant (une opération en titre 6 investissement identifiée en 2015 et dont la réalisation est prévue en 2018, va être créée dès 2015).

Des tableaux de programmation sont de ce fait utilisés pour les divers services.

ARPEGE est mis à jour régulièrement, au minimum une fois par semaine. Les erreurs d'interface CHORUS/ARPEGE, les opérations en erreur et la répartition de la programmation ajustée sont corrigées.

ARPEGE est la base de la programmation pluriannuelle surtout pour les opérations d'investissement du programme 175 tant en AE qu'en CP.

Nombres d'opérations créés :

	2012	2013	2014	estimation 2015
Programme 175	439	437	434	422
Programmes 131,224 et 334	446	436	394	400
TOTAL	885	873	828	822

Nombres de saisies annuelles : (création et modification des échéanciers)

Estimation	Saisies gestion annuelle	Saisies programmation pluriannuelle	TOTAL
Programme 175	1200	1000	2200
Programmes 131,224 et 334	1100	350	1450
TOTAL	2300	1350	3650

Nombre de corrections d'importations :

A la mise en place de CHORUS, l'axe 2 était réservé aux services prescripteurs mais, pour certaines opérations, les services de la DRFIP écrase l'information saisie (numéro ARPEGE).

Les gestionnaires ARPEGE doivent alors ressaisir ce numéro.

Une intervention manuelle est également nécessaire pour tous les intérêts moratoires (pas d'EJ précisé)

Estimation	Corrections annuelles
Programme 175	500
Programmes 131,224 et 334	150
TOTAL	650

La redevance archéologique

Le traitement des dossiers de redevance d'archéologie préventive, l'émission et le suivi des titres de perception sont traités au niveau de la cellule programmation en coordination avec un interlocuteur unique au sein du SRA (actuellement la gestionnaire des CCEA).

- Dossiers établis par SRA
- Gestion des relations avec les aménageurs
- Gestion de l'établissement des dossiers avec la DRFIP
- Interlocuteur pour le recouvrement de la redevance avec les perceptions et pour le reversement aux opérateurs autres que Inrap

Dossiers redevance d'archéologie préventive

	2012	2013	2014	2015
				estimation
Nombre de bordereaux traités	57	42	40	30
Montant (en euros)	1 471 157	1 581 300	601 686	800 000

Forces et faiblesses

Le pôle assistantes de direction

- Grande expérience de l'assistante de la Directrice, très grande adaptabilité
- pôle fragilisé en l'absence d'un des deux agents

Le service de la programmation et du contrôle de gestion

Points forts

- Point d'information unique sur le budget
- Neutralité vis-à-vis de l'utilisation des crédits (critères de la programmation = respect de la codification et des crédits disponibles)
- Programmation centralisée = point d'information de la direction et des services car toutes les données sont formalisées, archivées et vérifiées
- Réactivité aux demandes de la direction (échange permanent avec les services)
- Réactivité aux demandes des services, car maîtrise transversale et pluriannuelle de la programmation
- Échanges permanents avec le secrétariat général -cellule financière
- Vue d'ensemble des programmes et des budgets des services donc force de proposition pour la fongibilité

Points forts : la proximité

- Dialogue permanent avec les conseillers et les ingénieurs
- Réunions de programmation régulières par domaine
- Préparation des réunions avec les élus des grandes agglomérations (ou participation)
- Participation aux réunions avec les partenaires ayant des engagements contractualisés (Chantilly, Guise, Amiens et Abbeville).
- Informations ponctuelles avec les services des sous-préfets sur la santé financière des collectivités

Points forts : le programme 175

- Connaissance de l'avancement des travaux sur les monuments non État afin de réactualiser les prévisions pluriannuelles
- Idem monuments État

Points forts : ARPEGE

- L'application est mise à jour régulièrement.
- L'ensemble des codifications est vérifiées.

Points faibles

- La position centrale parfois prise comme instance de décision, or nous ne gérons que la faisabilité et non l'opportunité
- Baisse de la polyvalence entre les deux agents, tendance à ce que chacun devienne expert sur les programmes gérés en priorité
- Beaucoup de sollicitation en fin d'année : préparation n+1 plus fin la programmation année n

Points faibles

- Pertes d'informations sur les projets des collectivités

Points faibles

- Outil non utilisé pour la diffusion des informations

- Informations utilisables par les services de centrale.

Points forts : La redevance archéologique

- La perception de la redevance nécessite des contrôles et des saisies dans de nombreuses applications :
- Application RAP gérant la redevance au niveau national
- Base SIRENE pour vérifier les numéros de SIRET actifs
- Tableau de suivi CACL
- Application CHORUS et Chorus-formulaire
- Les agents de la cellule programmation ayant accès à tous les outils, cela facilite le traitement et le rend plus efficient.

budgétaires

- Informations budgétaires diffusées par des tableaux nécessitant une mise en forme
- Seulement deux utilisateurs formés à ARPEGE

Points faibles

- Compte tenu du changement de procédure (saisie dans CHORUS des demandes d'émission de titres), un seul agent est entièrement opérationnel actuellement
- Confusion au niveau de l'archéologie entre l'émission des titres (à la charge de la cellule programmation) et les informations métiers : le SRA n'est pas assez impliqué dans la perception de la redevance.
- Tous les redevables ne sont pas correctement informés et de nombreux dossiers ne font pas l'objet de prescriptions préalables.
- Sans demande volontaire de prescription, le montant de la redevance échappe à la Drac, il est perçu par les DDT.

Secrétariat Général,

une organisation au service de la Drac

Quelques chiffres :

- 9 agents – 1 poste vacant – 1 poste en cours de recrutement
- 3 cellules métiers
- au service des 8 entités métiers de la DRAC sur 3 implantations

Prog. 224 – Action 07	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prév. 2015 – initial 92 %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 : fonction immobilières	422	17 706	4 957	4 957	9 710	9 710		
06 : fonction formation	30 783	32 133	27 021	25 751	15 032	15 712	25 000	25 000
07 : fonction communication	5 176	5 293	8 692	9 285	6 420	6 420	12 000	12 000
08 : études et prospectives	2 272	2 272	2 332	2 332	332 757	323 652	0	0
10 : fonction logistiques	351 325	346 031	339 528	341 492	3 389	3 389	318 724	318 308
11 : action sociale	6 058	6 023	5 690	6 097	7 932	7 516	0	416
12 : Dépenses de personnel			638	638	638	638	1 276	1 276
13 : fonction informatique	66 918	68 920	76 245	63 855	80 245	91 882	61 000	61 000
Prog. 224 – Action 07	462 954	478 379	465 103	454 407	456 123	458 919	418 000	418 000

Prog. 333	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		révisionnel 2015 – initial 92 %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 02	121 629	109 556	120 698	120 669	104 129	111 451	97 926	97 926
Action 02 Loyers budgétaires	224 340	224 340	292 812	292 812	296 064	296 064	296 776	296 776
Prog. 333 – Action 01 à 06	345 969	333 896	413 510	413 481	400 193	407 515	394 702	394 702

Prog. 309	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		révisionnel 2015 – initial 92 %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 02	3 594	3 594	2 972	2 972	1 475	1 475	2 100	2 100
Action 04	11 066	10 452	21 249	10 118	28 447	19 258	15 575	15 575
Action 05	6 908	0	16 403	12 809	12 035	10 538	0	12 000
Action 06	3 588	0	0	0	20 977	0	0	24 565
Prog. 309 – Action 02 à 06	25 157	14 047	40 624	25 899	62 934	31 271	17 675	54 240

Prog. 224, 333 et 309	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		révisionnel 2015 – initial 92	
PROGRAMME	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Prog. 224 – Action 07	462 954	478 379	465 103	454 407	456 123	458 919	418 000	418 000
Prog. 333	345 969	333 896	413 510	413 481	400 193	407 515	394 702	394 702
Prog. 309	25 157	14 047	40 624	25 899	62 934	31 271	17 675	54 240
Prog. 224, 333 et 309	834 080	826 322	919 237	893 787	919 250	897 705	830 377	866 942

Mots clés

- Proximité
- Adaptabilité
- Réactivité

Le Secrétariat Général assure au sein de la DRAC les fonctions dites supports. Colonne vertébrale de l'institution, le Secrétariat général est au service des agents et des services métiers dans le but de leur permettre de réaliser de façon efficiente leurs missions et dans les meilleures conditions. Et cela sur l'ensemble du territoire.

Ressources RH du service

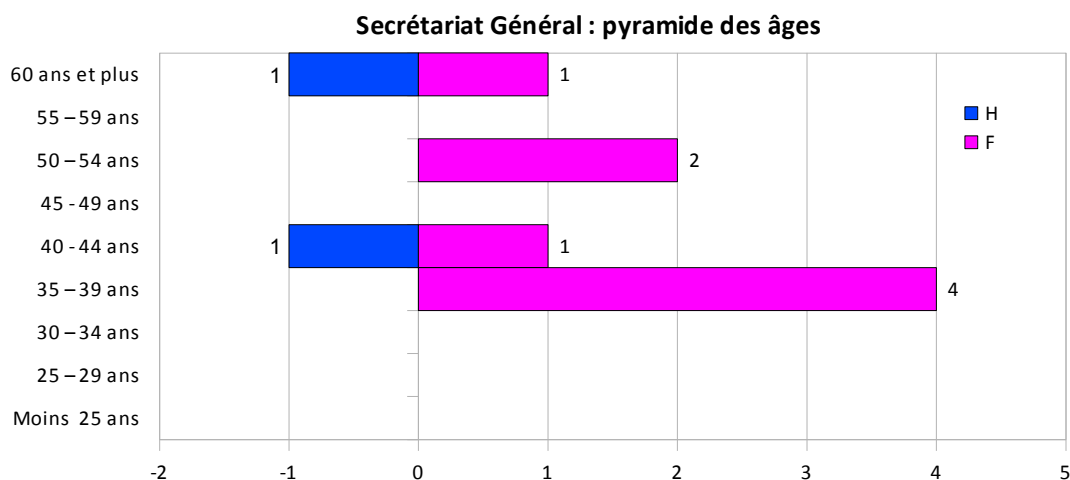
Neuf agents titulaires composent actuellement le service (8,5 ETP). Un poste au sein de la cellule financière est vacant (Cat. B) ainsi qu'un poste au sein du service intérieur. L'adjoint administratif est en cours de recrutement.

- Filière administrative : 8 agents et 2 agents en cours de recrutement
 - 1 Attachée principale (cat. A)
 - 3 Secrétaires administratives (cat. B)
 - 4 adjoints administratifs (cat. C)
- Filière technique : 1 agent
 - 1 adjoint technique (cat. C)

Le service est composé à 60 % d'agents de catégorie C, les agents de catégorie B représentent quant à eux 30 %. L'unique représentation de la catégorie A porte sur le poste de chef de service.

Les femmes représentent 80 % des effectifs du SG.

La cartographie RH du service fait apparaître un taux de vieillissement de 20 %. Un agent de catégorie C (agent technique) et un agent de catégorie B sont susceptibles de partir à la retraite ces deux prochaines années.



Organisation du service

Le secrétariat général assure au sein de la DRAC les fonctions financières, Ressources Humaines et logistiques. Il est composé de trois départements :

- cellule ressources humaines
- cellule financière
- service intérieur et informatique

Ces trois cellules sont complétées par les missions liées à la gestion du patrimoine immobilier de l'État et les missions attachées au conseiller de prévention et aux assistants de prévention.

Les trois cellules sont placées sous l'autorité directe de la secrétaire générale qui fait partie avec la directrice et le directeur adjoint de l'équipe de direction. Elle peut être amenée à les remplacer dans l'ensemble dans leurs tâches.

Cellule ressources humaines

La responsabilité des RH est confiée à la secrétaire générale assistée dans cette mission par trois agents :

- une secrétaire administrative, gestionnaire de personnels
- une secrétaire administrative, chargée de formation et gestionnaire de personnels
- une adjointe administrative, à mi-temps gestionnaire de personnels et Conseillère de prévention pour la DRAC et le STAP de la Somme

Missions de la cellule

- Gestion administrative des agents de la DRAC
 - **Carrière de l'agent** : accompagnement des agents dans leur carrière, promotions, réformes, promotions, mutations, départs à la retraite
 - entretiens professionnels et rédaction des fiches de poste
 - préparation des envois en vu des CAP
 - suivi et contrôle des traitements, rémunérations, indemnités et prestations sociales
 - suivi des congés annuels, des CET, des CLM et CLD en lien avec les comités médicaux et de réforme

- suivi des accidents du travail
- mise en place des prestations sociales et des aides sociales proposées par le Ministère
- suivi des projets socioculturels de la SRIAS à la DRAC
- délégation de signature
- **Formation :**
 - conception et mise en œuvre du plan régional de formation et réalisation des bilans, suivi de l'enveloppe budgétaire et vérification des frais de déplacements Formation
 - recrutement des prestataires, évaluation des formations et prise en charge des inscriptions
 - interlocuteur du bureau de la formation du MCC et du groupe interministériel de mutualisation de la formation piloté par la plate-forme RH du SGAR
 - suivi des conventions de stage et accueil des stagiaires
- **Recrutement :**
 - recrutement des personnels titulaires et non titulaires
 - prise en charge des nouveaux agents
 - rédaction des avis de vacances
 - préparation des publications de postes sur la BIEP et la BRIEP
- **Suivi des effectifs :**
 - suivi du plafond d'emploi
 - assurer le lien entre le DAT, le SRH, la direction et les agents
 - analyse des besoins et recrutement des vacataires
- **Instances paritaires (CT et CHSCT) et dialogue social :**
 - secrétariat et convocations
 - relation avec les organisations syndicales
 - établissement de l'ordre du jour et rédaction du PV
 - tableau de suivi
- **Médecine de prévention :**
 - organisation des visites médicales de prévention
- **Thématique Emploi :**
 - suivi du dossier des emplois d'avenir et des contrats aidés
 - suivi du dossier et de l'agrément service civique.
 - participation au comité de coordination régionale Emploi et formation professionnelle
- **Référents et correspondants :** liste non exhaustive
 - membre de la plate-forme RH régionale
 - correspondant SRIAS
 - correspondant Cantine
 - correspondant Discrimination
 - correspondant parité et droit des femmes
 - correspondant Recueil des actes administratifs de la Somme

- **Missions de la Conseillère prévention** (placée sous l'autorité de la Directrice) : mise en œuvre de la réglementation en matière de santé, sécurité, conditions de travail et handicap¹ en liaison avec les assistants de prévention des STAP de l'Aisne et de l'Oise.

- définir, impulser et mettre en œuvre les actions en matière de prévention des risques professionnels et en matière d'amélioration des conditions de travail
- coordination des documents uniques et mise en place les options retenues
- participer à la préparation et au suivi des décisions prises en CHSCT et assister aux séances
- veiller à la bonne tenue des 3 registres : registre destiné au signalement d'un danger grave et

¹décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique

imminent, registre Santé et sécurité au travail et registre de santé et sécurité à destination des usagers

- contribuer à la politique de formation en matière de prévention des risques.
- contribuer à l'analyse des causes des accidents de service et participer à la sensibilisation et à la formation des personnels et se tenir informé des accidents de travail et maladies professionnelles et initier l'enquête sur le terrain en proposant des mesures correctives
- élaborer et veiller à la mise à jour périodique de la liste des emplois à risques professionnels et des effectifs d'agents exposés à ces risques
- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents
- améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents, procéder aux achats et au suivi des équipements de protections individuelles
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre
- suivre les dépôts de fouilles archéologiques dans lesquels travaille le personnel État
- proposer des mesures pour améliorer la prévention des risques professionnels

<i>Suivis statistiques Hygiène et sécurité</i>	2012	2013	2014
Visites médicales	29	14	55
CHSCT	2	3	2
Nb de réunions Pré-CHSCT	0	2	3
Accidents de service	2	6	3
Aménagement de poste	2	1	2
Nb de réunions du groupe de travail sur le DUERP	1	5	4
Nb de réunions du groupe de travail sur le PPRR	–	–	2
Plans de prévention	1	4	1
Permis de feu		1	
Exercices incendie	2	1	3

Les missions sont réparties entre les agents. Cependant chacune peut en cas de besoin suppléer à ses collègues. En revanche les domaines de la formation et de la prévention relèvent exclusivement des deux agents affectés. L'agent de catégorie B dédié exclusivement à la gestion des personnels et dont l'expérience professionnelle dans le domaine est la plus ancienne, étant susceptible de partir en retraite d'ici un ou deux ans, parfait la formation de ses deux autres collègues.

Aussi, la répartition en ETP est la suivante :

- 0,5 ETP : conseiller de prévention
- 0,5 ETP : chargée de formation
- 2 ETP : gestion des personnels

Dialogue social : représentation syndicale issue du scrutin du 04 décembre 2014

- 2 représentants Sud-Culture
- 1 représentant CFDT

La réforme territoriale et le dialogue social

Depuis décembre 2014, des HMI sont programmées mensuellement. Leur objectif est d'informer au maximum les agents sur le sujet de la réforme territoriale et de l'administration publique.

En moyenne, une quarantaine d'agents s'y rendent.

L'administration a également initié une réunion d'information sur ce sujet et destinée à l'ensemble des personnels. Elle s'est tenue le 26 mars dernier et a réuni 40 agents. Une seconde réunion est prévue le 16 avril. À cette occasion sera restitué à l'ensemble des services le diagnostic territorial, fruit de leur travail.

Quelques chiffres :

	2012	2013	2014
Effectif géré par la DRAC au 31/12 de l'année	83	80	81
Nombre d'agents RQTH	1	1	1
Nombre de recrutements réalisés	7	6	8
Nombre de départs à la retraite géré	0	3	3
Nombre de départs à la mutation	6	2	4
Démission	0	1	0
Décès	0	1	0
Gestion des vacataires (art.6 sexties)	2	3	2
Nombre de stagiaires accueillis	14	16	14
Gestion de CLM	1	2	2
Gestion de CLD	0	1	2
Nombre de CT	2	2	2
Nombre de CHSCT	2	3	2

Cellule financière et comptable

La responsabilité financière et comptable est confiée à la secrétaire générale assistée dans cette mission par trois agents :

- une secrétaire administrative, gestionnaire financière, spécialisée dans les subventions
- une secrétaire administrative, gestionnaire financière (en cours de recrutement)
- une adjointe administrative, gestionnaire financière et gestionnaire du référentiel immobilier ministériel et du référentiel immobilier pour les opérateurs de l'État (GRIMM)

La cellule financière (CELFI) est responsable de la gestion opérationnelle et garante de la qualité des flux financiers entrants et sortants (engagement de la dépense et certification de service fait).

À partir de la programmation budgétaire établie par la cellule programmation, la CELFI prend en charge l'ensemble des crédits des BOPS de la DRAC sur l'ensemble des titres et en assure le suivi de la consommation.

Missions de la cellule

- **périmètre** : ensemble des BOP (131, 175, 224 et 334) à l'exception de l'action 7 du 224, 333 et 309
 - suivi de l'exécution des dépenses programmées en coordination avec le responsable de programmation
 - suivi de la consommation des crédits (AE et CP) par le biais des restitutions Chorus et de tableaux de bord
 - contrôle, saisie et validation des engagements juridiques (EJ) dans Chorus : demandes d'achat et demandes de subvention
 - suivi des augmentations et/ou diminutions d'EJ et à leur clôture
 - suivi de l'engagement juridique des marchés publics, notamment Monuments Historiques et à

- leur paiement (situations et MRG/DGD)
- respect du circuit des validations : Contrôleur budgétaire régional– Préfecture de région
- suivi des inventaires : immobiliers et mobiliers (FIEC et FIES)
- suivi et réalisation des travaux de fin de gestion
- référent de la qualité comptable (CIF : contrôle interne financier)
- suivi des contrats de projets État-Régions (CPER) en lien avec la cellule programmation, dans l’outils Présage
- Gestionnaire du référentiel immobilier en région :
 - Tenue du tableau des propriétés de l’État en région dans Chorus RE
 - Demande de création de sites et de bâtiments
 - Mise à jour annuelle des mesurages, des autres objets architecturaux
 - Mise à jour annuelle des valeurs vénales, des valeurs locatives
 - Saisie des contrats et actes juridiques liés aux bâtiments
- **partenaires** : l'ensemble des services de la DRAC ainsi que le SGAR, le Centre de services partagés (CSP), le service facturier (SFACT), les services du contrôle budgétaire régional et l'ensemble des organismes extérieurs tels les associations bénéficiaires de subventions et les entreprises et fournisseurs.

Au 1^{er} mars 2015, la cellule est composée de 2 agents équivalents à 1,6 ETP. Le poste vacant fait cruellement défaut, la charge de travail se reportant sur les 2 agents ainsi que sur la Secrétaire générale. Un minimum de 3 agents est indispensable pour l'accomplissement des missions et le respect des délais de traitement. Respect qui concourt à la qualité des relations avec les usagers et l'excellence du service public.

À ce titre, depuis 2012, le délai de paiement moyen annuel de la cellule financière est en constante progression (calcul du SFACT) : 13,85 jours en 2014. Les services de la dépense de la DRFIP nous en félicitent d'ailleurs et considèrent que cela témoigne d'une bonne appropriation des circuits de gestion.

Les deux agents sont extrêmement rigoureux et expérimentés. La moyenne d'âge du service est actuellement de 38 ans.

Quelques chiffres :

	2012	2013	2014
Nombre de demande d'achat (DA)	489	415	454
Nombre d'engagement juridique (EJ) crée hors DS	488	456	442
Nombre de demande de subvention (DS)	510	469	433
Nombre de demande de paiement (DP)	2067	1740	1814
Nombre de fiches communications émises et reçues (chorus formulaire)	703	434	411
Nombre d'habilitations Chorus formulaires	9 dont 3 valideurs	9 dont 3 valideurs	8 dont 2 valideurs
Nombre d'habilitations Chorus	5	5	4
Nombre de subdélégations de signature : qualité d'ordonnateur	5	5	5
Délai global de paiement (moyenne annuelle)	30,96 jours	20,04 jours	13,85 jours
Nombre de dossiers CPER			9

Service intérieur – informatique

Ce service, composé de quatre agents de catégorie C, assure les missions traditionnelles d'intendance, mais sa vocation généraliste le conduit à intervenir dans des domaines très variés en prise directe avec l'activité des services ou en relation avec l'actualité.

Le service est placé sous l'autorité directe de la secrétaire générale qui assure le pilotage des missions.

- un adjoint administratif, responsable du service intérieur, responsable informatique et correspondant développement durable
- une adjointe administrative, agent d'accueil, correspondant Chorus-DT et assistante du chargé de numérisation : un agent en cours de recrutement, arrivée prévue juin 2015
- une adjointe administrative, agent en charge du courrier
- un adjoint technique, agent en charge du gardiennage, de la maintenance des bâtiments et du parc automobile et vaguesmestre (logé depuis 1975 dans l'enceinte de la DRAC : NAS)

Missions de la cellule

- **périmètre financier** : action 7 du programme 224, BOP mutualisés 333 et 309
 - BOP 224 action 7 : Dotation globale de fonctionnement de la DRAC
 - BOP 333 action 2 : Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (loyers et charges immobilières)
 - BOP 309 : Entretien des bâtiments de l'État

Les missions regroupées au sein de cette cellule sont les suivantes :

- **Fonction moyens généraux**
 - Saisie des demandes d'achat (DA) dans Chorus Formulaire validées par la Secrétaire générale
 - Rattachement ou mise en place des marchés (procédure adaptée) en tant que de besoin et suivi des marchés nationaux (fourniture de bureau, papier, cartes carburant, informatique, voitures...)
 - Vérification de la concordance des commandes et des livraisons
 - Saisie de la constatation du service fait dans Chorus Formulaire validée par la Secrétaire générale
 - Suivi des tableaux de programmation et des dépenses sur les trois BOPs relevant du fonctionnement de la DRAC
 - Relations avec les fournisseurs, négociations, rupture de contrat, vérification de la qualité du service effectué
- **Fonction accueil**
 - Accueil physique, orientation et renseignement des visiteurs
 - Accueil téléphonique : standard, prise de messages
 - Accueil des organisateurs de réunions dans les salles de la DRAC

Dans le cadre de la mutualisation des salles de la DRAC, avec les services de la REATE, le service intérieur est sollicité de façon quotidienne par les services extérieurs.

- **Fonction courrier**
 - réception du courrier postal et du courrier par porteur, ouverture du courrier, enregistrement sur application informatique, tri, répartition entre services, affranchissement et préparation du courrier départ
 - acheminement du courrier par porteur pour la préfecture, le SGAR et la DRFIP
- **Fonction logistique**
 - Sécurité des locaux
 - Ouverture et fermeture des locaux de la DRAC Picardie, avec ronde de vérification
 - Vérification et activation des alarmes

- Accueil et accompagnement des entreprises extérieures intervenant dans les locaux
 - Maintenance des locaux : encadrement des entreprises d'entretien (prestataires externes), petits travaux d'entretien et de réparation des locaux, entretien des espaces extérieurs, rangement des archives, déplacement de mobilier
 - Gestion des salles mutualisées avec la Préfecture : Alfred Jarry, Camille Claudel, salle Robida et chapelle
 - Inscription et validation des réservations des salles sur Télém@c : tenue du planning de réservation, réponse aux demandes de réservations extérieures, contrôle de l'ouverture et de la fermeture des salles, installation du matériel nécessaire et permanence dans cabine technique de la salle Robida en tant que de besoin.
 - Gestion du parc automobile : achat, revente, réparations, assurances
 - Inscription et validation des réservations des véhicules, gestion des cartes de carburant, télépéages, parking
 - Réceptions : organisation des réceptions en tant que de besoin (locaux, traiteurs...)
- Fonction informatique**
- Gestion du parc informatique (108 postes de travail, 1 serveur de fichiers à la DRAC et 2 dans les STAPs)
 - Maintenance de premier niveau (dépannage, installation de logiciels, antivirus)
 - Gestion du serveur
 - Gestion du parc, installation et /ou supervision de l'installation de matériel, gestion de la connectique
 - Relais du DSI : application du plan informatique national, Sémaphore, Télém@c

Informatique et technologie

Le parc informatique complet de la DRAC et des STAP a été renouvelé dans le courant de l'année 2014. L'ensemble des PC est sous système d'exploitation Seven selon les recommandations du SDSI. 110 postes le composent (PC fixes et portables).

La salle de conférence est équipée d'un vidéoprojecteur et d'une nouvelle table de sonorisation accueillant un système de micros performants et d'un enregistreur numérique.

La salle de réunion Camille Claudel est dotée d'un vidéoprojecteur et d'un système de visioconférence.

La salle Jarry, quant à elle, est équipée d'un système de projection numérique sur deux écrans dédiés.

Les agents peuvent également utiliser un vidéoprojecteur portatif à l'occasion de leurs déplacements.

Parc automobile

Le parc automobile de la DRAC est composé de 18 voitures. 11 sont stationnées dans la cour de la DRAC, 3 sont au STAP de l'Aisne et 4 au STAP de l'Oise.

Frais de déplacement

Les remboursements de frais ainsi que la réservation des billets de train et d'avion sont gérés grâce à l'application métier Chorus-DT et Globéo. L'utilisation de ce système par l'ensemble des agents, prévue pour mai 2015, permettra à la DRAC la clôture de sa régie d'avance.

	2012	2013	2014
frais de déplacements	90646	76012	82462
% de la DGF	19,12%	16,54%	18,00%

Au 1^{er} mars 2015, le service intérieur est composé de trois agents (2,9 ETP). Le poste vacant fait défaut d'autant qu'il s'agit du poste en charge de l'accueil. Pour l'heure, le standard et l'accueil sont assurés par les agents des ressources humaines et l'assistante de direction. Cependant, la situation ne peut être pérenne, ces remplacements se font au détriment des missions principales des agents et dans un contexte de surcharge de travail. Son arrivée garantira à nouveau un service renforcé aux usagers.

D'ici un ou deux ans, l'adjoint technique partira en retraite. Se posera alors la question de son remplacement. Dans les réflexions menées sur la mutualisation de certaines ressources, le petit entretien et la maintenance des bâtiments serait une voie à explorer.

Quelques chiffres :

	2012	2013	2014	2015
Nombre de postes informatiques gérés	105	105	105	110 sous Seven
Nombre de serveurs gérés	4	4	4	3
Nombre de fournisseurs	138	143	140	78 en mars 2015
Nombre de marchés nationaux	7	7	10	A venir +3
Nombre de marchés régionaux	0	0	3	3
Nombre de courriers reçus et traités (site Amiens : hors SRA et STAP80)	4349	3560	3193	776 en mars 2015
Nombre de services extérieurs hébergés dans les locaux de la DRAC	2	2	2	2

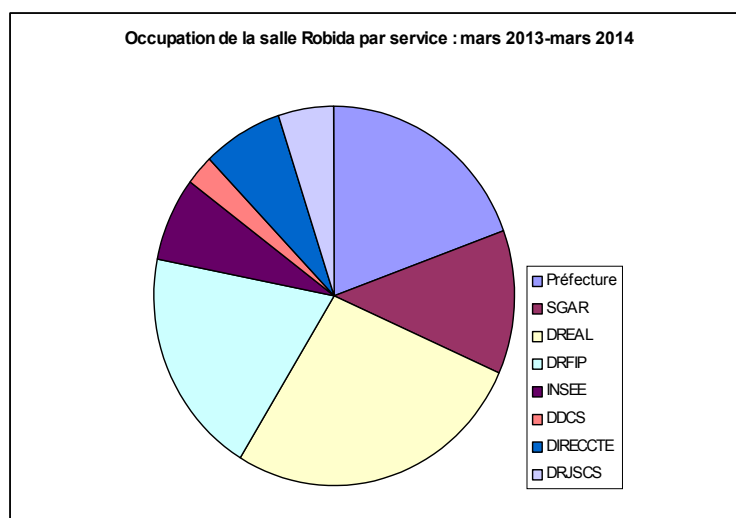
Mutualisation

Depuis 2011, l'amphithéâtre Robida et la chapelle attenante sont entrées dans le réseau mutualisé de salles des administrations de l'État émergeant au BOP 333 action 2. Les salles sont régulièrement sollicitées par ces services ainsi que par extension par la DRFIP et nos institutions partenaires.

En 2013, la Direction et les membres du CHSCT ont souhaité la rédaction d'une charte d'utilisation. Réalisée en concertation avec le pôle ressources de l'État du SGAR, elle a finalement été approuvée au CHSCT du 18/09/2013.

Quelques chiffres :

Réunions dans les espaces mutualisés	2012	2013	2014	2015
Services extérieurs	36	61	49	9 en mars 2015



Forces et faiblesses

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- proximité des agents, des services, des partenaires externes et des usagers- un service très adaptable et attaché à ses missions- une très grande réactivité de ses membres- Un très fort attachement au service public et à l'accomplissement des missions- un service exemplaire en matière de collaboration et d'entraide- un seul chef de service qui pilote au plus près ses agents | <ul style="list-style-type: none">- Charnière des services de la DRAC, les agents sont très souvent sollicités d'où une surcharge chronique- Une sous-estimation de l'importance du service, sentiment parfois ressenti par les agents.- Problèmes de communication avec les services éloignés- Deux postes vacants |
|---|--|

Cellule ressources humaines

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Proximité- réactivité et interchangeabilité- une excellente connaissance du personnel de la DRAC- Présence sociale permanente, soutien très important aux agents- Climat de confiance et de confidentialité- Engagée dans la mutualisation auprès de la plate-forme RH du SGAR- d'excellentes conditions de travail et d'échanges avec notre autorité d'emploi (DAT)- une parfaite maîtrise des enjeux RH du Ministère de la culture et de la communication et de son mode de fonctionnement- très bonne collaboration avec les partenaires régionaux des directions déconcentrées. Réseau animé par la plate-forme RH du SGAR- La présence au sein de la cellule RH de la conseillère de prévention permet un gain de temps très important. La réactivité, aptitude capitale dans ce domaine, est renforcée. Et les actions liées aux conditions de travail sont mises en œuvres très rapidement. L'ensemble du secrétariat général est sensibilisé à ce domaine. | <ul style="list-style-type: none">- des difficultés avec les services éloignés (unités territoriales)- une perte de lien regrettable- éloignement social des agents- perte d'information depuis l'administration centrale |
|---|--|

Perspectives : Dans l'optique d'un départ à la retraite d'ici deux ans, le poste pourrait éventuellement être supprimé du fait de la montée en puissance des deux agents restants.

Le maintien sur site auprès des agents semble la solution la mieux adaptée pour un suivi optimum des enjeux RH.

D'ailleurs, une mutualisation des RH avec d'autres entités que celle du MCC apparaît comme très

compliquée du fait même de la disparité de traitements et de fonctionnements au sein des différents ministères. Réalité perceptible à l'occasion des réunions de la plate-forme RH du SGAR.

Cellule financière et comptable

- transversalité du domaine
 - proximité avec les services et les partenaires extérieurs
 - un travail au quotidien avec les services métiers de la DRAC
 - très bonne collaboration avec les partenaires régionaux de la DRFIP, Préfecture et France Domaines
 - Important travail pédagogique effectué quotidiennement envers les services
 - une équipe resserrée, polyvalente et centrée sur l'exécution
 - un véritable acquis de l'expérience dans les domaines des subventions, des situations de marchés et des travaux MH
 - seuls saisisseurs dans chorus formulaires, la maîtrise des circuits de gestion est optimisée
 - maîtrise des délais de paiements
- l'éloignement des unités territoriales : rallongement des délais
 - certains services moins attentifs aux nouvelles procédures de gestion
 - Renouvellement des personnels au sein de la DRAC, travail pédagogique à reprendre très régulièrement
 - faible nombre de valideurs pour les actes saisis dans Chorus formulaires
 - Circuit de validation des situations de travaux Monuments historiques (ACMH – vérificateur) : allongement des délais d'instruction

Perspectives : Bien que fort dématérialisé, le domaine de l'exécution et de la dépense nécessite malgré tout toujours autant de communication et de discussion entre agents et entre services. Le maintien de cette cellule auprès des services métiers apparaît comme indispensable au vu des enjeux : délais de paiements, intérêts moratoires, contentieux administratifs, consommation des crédits, soutien aux entreprises et aux associations.

Service intérieur - informatique

- service repéré et repérable par les agents ainsi que par les prestataires et partenaires extérieurs.
 - la diversité des profils permet une très grande réactivité et une très grande capacité d'adaptation
 - le service permet un accueil physique, atout pour une meilleure prise en compte des usagers et une vigilance du point de vue de la sécurité (Vigipirate attentat en janvier 2015 en Picardie)
 - le service œuvre afin de permettre un accomplissement serein des missions de service public de leurs collègues
 - service fortement engagé dans les efforts de mutualisations : marchés régionaux, mutualisation des salles
 - c'est un service engagé dans le respect de l'environnement et qui favorise des actions de développement durable
 - seuls saisisseurs dans chorus formulaires, la maîtrise des circuits de gestion est optimisée
- difficultés rencontrées avec les services éloignés : moins de réactivité, moins bonne connaissance des locaux et du matériel
 - petite équipe rapidement déstabilisée dès l'absence d'un seul agent

- maîtrise des délais de paiements

Perspectives : Les fonctions dites « support » liées à l'accueil et la logistique semblent à première vue difficilement exportable. Cependant des domaines pourraient être mutualisés, notamment en matière d'informatique ou de petit entretien. Le gardien de la DRAC part d'ailleurs en retraite d'ici deux ans.

MH

SRA

Architecture

Quelques chiffres :

Programme 175	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prévisionnel 2015	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 02								
Titre 03	220 277	0		69 403	45 771	71 940		30 000
Titre 06 fonct	131 649	131 649	133 576	133 576	162 927	162 927	132 000	132 000
Titre 06 Invnt	0	26 847	16 075	13 153		12 860	70 000	36 000
Total	351 926	158 496	149 651	216 132	208 698	247 727	202 000	198 000

Le territoire

a. Caractéristiques clés du territoire

Traversée par de nombreux conflits depuis des siècles, la Picardie porte les traces de toutes les époques. Les derniers conflits mondiaux et la crise économique ont laissé le champ libre pour des reconstructions, des réhabilitations de friches (activité ou industrie). Habités à rebâtir, les élus se tournent naturellement vers les modes constructifs du moment. En conséquence la production architecturale contemporaine est plutôt riche.

Par ailleurs les territoires sont très variés du littoral picard à la Thiérache en passant par la presque Champagne et le Vexin français, sans oublier les franges de l'Île-de-France. Les cultures, les matériaux, les besoins sont divers.

b. Forces et faiblesses

La force de la Picardie quant à la création architecturale se situe dans l'audace des maîtres d'ouvrage, fiers de leur patrimoine monumental, peu intimidés par l'histoire. Mais le territoire morcelé en de nombreuses petites communes peine à trouver la bonne économie d'échelle qui permettrait l'émergence de politiques urbaines et architecturales.

La proximité de grandes agglomérations fournit les professionnels qui pourraient manquer en Picardie. Il n'y a pas d'école d'architecture en Picardie, mais il existe un maillage de structures actives dédiées à l'architecture (CAUE, maison de l'architecture, VPAH).

c. Grands projets structurants

À l'échelle du territoire picard on peut citer :

- le grand canal Seine nord
- le projet vallée de la Somme

– le projet de la citadelle à Amiens
ainsi que les grands projets de restructuration étudiés dans le cadre de la politique de la ville et l'élaboration des SCOTs et autres PLUi qui nécessitent la présence de l'État-culture et impacteront la production architecturale.

Les organisations

a. Enjeux de politiques publiques et priorités

La prise en compte de l'architecture est récente en DRAC Picardie (si l'on excepte les STAPs), mais la plupart des grandes politiques publiques trouvent un écho en Picardie. Actuellement, l'architecture fait l'objet de réflexions au sein du ministère – de sa perception par le public à son enseignement, sans oublier la profession et son exercice.

- **La stratégie nationale pour l'architecture (SNA)** : la Picardie est force de proposition par l'implication de la préfète de région et, donc, de ses services.
- **Le label patrimoine du XXe siècle** : le potentiel est connu et important. La mise à l'étude d'un inventaire devient indispensable.
- **l'incitation à l'intercommunalité conduit à l'élaboration de SCOT et PLUi** : les services de la DRAC (et pas seulement les STAPs) doivent en être partenaires afin d'inclure la culture dans les réflexions d'aménagement du territoire et faire valoir les besoins en équipements indispensables au bien vivre ensemble.
- **L'ANRU et ses déclinaisons de la politique de la ville** : la présence de la DRAC doit y être réaffirmée notamment pour favoriser l'articulation entre le patrimoine plus ou moins récent et la qualité de la création architecturale et urbaine.

b. caractérisation de l'organisation

Les STAPs sont déjà actifs sur le terrain, en lien avec les différents services de l'État et les collectivités territoriales. Leur présence pourrait être renforcée à condition de leur en donner les moyens (priorisation de leurs très nombreuses missions, appui de la chargée pour l'architecture).

La chargée de mission pour l'architecture dont le poste a été créé au 1^{er} janvier 2015 a vocation à porter les politiques du ministère relatives à l'architecture en relation avec tous les acteurs de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage qu'ils soient services de l'État, établissements publics ou émanant des collectivités territoriales.

c. Forces et faiblesses sur les principales missions

La présence d'une chargée de mission pour l'architecture est une force qui croîtra avec le temps. C'est une possibilité ponctuelle de collaborer avec les forces des STAPs, de contribuer aux réponses en matière d'urbanisme et donner ainsi plus de lisibilité à la DRAC. Elle permettra à court terme de démarrer les études relatives au patrimoine du XXe siècle, de participer aux études et réalisations ANRU, d'enrichir les apports de la DRAC à la politique de la ville.

La faiblesse serait de concentrer toutes ces missions sur une seule personne. Or ces missions sont exercées en partenariat avec l'ensemble des services de la DRAC (patrimoniaux et sectoriels) et avec ses partenaires.

d. Opportunité / risques au regard du projet de fusion

La fusion des territoires entraînera l'addition des compétences du conseiller en architecture de la région Nord-Pas-de-Calais et celles de la chargée de mission pour l'architecture en Picardie. Ces compétences sont complémentaires concernant le terrain et les partenaires. Elles le sont aussi par des parcours et des approches différentes qui ne pourront que s'enrichir mutuellement au bénéfice de la nouvelle DRAC du nord de la France.

Le risque serait de penser qu'un seul ETP est suffisant

- pour un territoire allant de la Belgique à l'Île-de-France,
- pour participer aux réseaux de l'architecture (conseils, formation, aide à la décision, etc.) qui naîtront des réflexions de la SNA,
- pour assurer *toutes* les missions relatives à l'architecture, domaine relativement récent du ministère qui monte en puissance depuis peu.

Les STAP ne sont pas en capacité de prendre en charge plus que les nombreuses missions qu'ils assurent actuellement. La coordination de leurs connaissances et compétences dans le domaine strictement de l'architecture ne peut pas être assurée par les CRMH déjà occupées à de nombreuses missions transversales en plus de la gestion des monuments historiques.

L'opportunité de créer un « service » en charge de l'architecture est à saisir : il sera en capacité d'assurer une interface entre le ministère et le territoire pour l'application des grandes politiques de l'architecture et une coordination entre les différents acteurs de l'architecture en région.

Musées de France

Quelques chiffres :

35 MUSÉES DE FRANCE territoriaux

OISE : **13**

SOMME : **8**

AISNE : **14**

Deux SCN : Domaine national de Compiègne et Musée de la Coopération Franco-Américaine à Blérancourt

Deux musées de l'Institut de France, qui ne sont pas Musée de France, Musée Condé de Chantilly, Abbaye Royale de Châalis).

Personnels qualifiés responsables des musées : **20**

6 responsables scientifiques gèrent plusieurs musées de France (Senlis, Compiègne, Noyon, Amiens, Mudo à Beauvais, Historial de la Grande Guerre à Péronne et Saint-Riquier).

Récolement décennal : **30 %**.

25 service des publics et musées proposant régulièrement des activités en direction des scolaires.

FRÉQUENTATION (PATRIMOSTAT 2012)

490 532 (dont domaine national de Compiègne).

261 947 gratuits (dont environ 130 000 scolaires).

Programme 175 Action 03	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prévisionnel 2015	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Titre 05				7 557 000	600 000			
Titre 06 fonct	229 674	229 674	156 996	156 996	164 966	164 966	155 000	155 000
Titre 06 Invt	780 000	310 136	1 200 000	974 608		1 224 569	1 300 000	1 161 138
Total	1 009 674	539 810	1 356 996	8 688 604	764 966	1 389 535	1 455 000	1 316 138

**LA PRIORITÉ DE LA DRAC EST D'ACCOMPAGNER
LES MISSIONS DES MUSÉES DÉFINIES PAR LE CODE DU PATRIMOINE**

Cartographie du patrimoine muséographique picardes

Musées fermés partiellement ou complètement pour travaux : 6

Musées définitivement fermés : Auneuil, 60 (collections transférées au MUDO), Muséum d'histoire naturelle Amiens, Musée de la vie rurale à Saint-Riquier (80).

Musées complètement fermés pour travaux : Hôtel de Berny, Amiens.

Musée partiellement fermés (MUDO collections XXème et archéologie), Musée de Picardie (Collections de peinture).

Musées sans activité ni personnel scientifique : 5

Musée Pillon Chaumont-en-Vexin (60), Musée de la Société archéologique et historique de Vervins et de la Thiérache (02), Musée Monseigneur Pigneau de Behaine (Origny-en-Thiérache (02), Musée Alfred Desmasure d'Hirson (02), Musée de la vie rurale et forestière à Saint-Michel-en-Thiérache(02).

Typologie des collections

Collections archéologiques et médiévales significatives : 10.

Beauvais, Vendeuil-Caply, Compiègne, Noyon, Senlis, Amiens, Abbeville, Péronne (Danicourt), Laon, Soissons.

À noter : deux musées, Centre de conservation et d'étude : CCE de Soissons et Musée archéologique de l'Oise .

À noter : découverte d'un Sanctuaire antique exceptionnel à Pont- Sainte-Maxence (60).

Beaux-arts - Arts décoratifs : 11.

Senlis, Beauvais, Compiègne (Antoine Vivenel), Amiens, Doullens, Abbeville, Saint-Quentin, Laon, Soissons, La Fère.

Musée de Société et Ethno : 6.

Historial de la Grande Guerre à Péronne, Familistère de Guise, Musée de la nacre et de la tabletterie de Méru, Musée de l'Archerie et du Valois à Crépy-en-Valois, Musée de la vie rurale et forestière de Saint-Michel-en-Thiérache, Musée de la Figurine historique à Compiègne.

Musée et patrimoine écrit : 4

Noyon : Jean Calvin.

Château-Thierry: La fontaine.

Villers-Cotterêts : Alexandre Dumas.

Musée Jean Racine à La Ferté Milon et Maison Jules Verne à Amiens (non musée de France). Ces musées participent au Réseau des maisons d'écrivains et patrimoines littéraires de Picardie.

Musées et collections d'histoire naturelle : 3.

Saint-Quentin : Papillons.

Abbeville : Boucher de Perthes.

Muséum d'Amiens (géré par le musée de Picardie)

Points forts

1. Collections riches et diversifiées également réparties sur le territoire y compris en milieu rural (exemple : Vendeuil Caply, La Fère et musées de l'Aisne).

2. Musées souvent abrités dans des monuments historiques et implantés dans des villes d'art et d'histoire. (Senlis, Beauvais, Noyon, Amiens, Soissons, Laon, Saint-Quentin).

3. Sensibilisation à la conservation des collections, diagnostic de la conservation des collections effectué en 2009 / 2010 pour les 35 musées territoriaux. Présence de nombreux ateliers de restaurateurs indépendants qualifiés en Picardie. Notons l'ancien groupement Conservare à Compiègne, hébergé dans un bâtiment mutualisé avec les réserves et une salle d'exposition temporaire du musée et le Centre de restauration des peintures murales de Soissons, locaux mutualisés avec le CCE de Soissons sur le site St Jean des Vignes.

4. Relations anciennes avec l'action culturelle du Rectorat (nombre d'enseignants détachés significatif et accueil des scolaires dans 22 musées).

5. Numérisation des collections

Bonne présence des collections de Picardie sur la base nationale Joconde avec 42 187 images en ligne (y compris Musée Condé, Chantilly).

Site régional des musées Picardie-muses en cours de refonte.

Points faibles

1. Faiblesse des équipes scientifiques

Postes vacants non pourvus (Noyon, Méru). Personnels en difficulté avec leur collectivité (Saint-Quentin, Mudo à Beauvais, Noyon, Château-Thierry). Personnel scientifique qualifié insuffisant.

2. Équipements muséographiques désuets et peu attractifs, ne disposant pas de salles d'expositions temporaires et de services annexes (librairies, cafétéria, salles de conférences, ateliers pédagogiques).

Seulement 2 rénovations et constructions dans les années 90, années fastes pour les budgets État. (Musée de Picardie - rez-de-chaussée, Historial de la Grande Guerre à Péronne, (création). Donc, un retard important à rattraper.

3. Faiblesse des moyens de fonctionnement des musées (personnel, expositions, acquisitions) exemple 5 000 € de budget pour activités à Laon, 10 000 € pour Antoine Lécuyer à Saint-Quentin, 30 000 € pour Compiègne ou Senlis.

4. Absence de participation de la Région au FRAM / FRAR et plan de numérisation depuis 2010.

5. Absence de salles d'expositions temporaires équipées permettant des projets de grande visibilité au plan régional ou national. Pas de projets d'expos d'intérêt national.

6. Difficulté de mise en réseau des musées, Association des conservateurs très passive et financée uniquement par la DRAC.

Priorités de la DRAC

1. La priorité de la DRAC a donc été d'impulser et d'accompagner les projets de rénovation.

Rénovations récemment achevées :

Beauvais, MUDO 2015, salles XIXème et construction de réserves externalisées 2015 / 2016.

Guise, Familistère Godin, 2014 : Financement DRAC musées et MH, CPER et Plan Musée.

Compiègne : Réserves du musée Antoine Vivenel : **2013 Financement DRAC Plan Musée.**

Musée archéologique de l'Oise à **Vendeuil Caply**. 2011, Construction Financement : DGPAT au titre du CCE.

Senlis : Musée d'art et d'archéologie, 2012 : Financement DRAC.

Méru : Musée de la Nacre et de la tabletterie, extension en 2010 (réserves, salle d'exposition temporaire, cafétéria).

Rénovation des équipements afin de renforcer l'attractivité des musées et du territoire.

PRIORITÉ ACHÈVEMENT PLAN Musée

Amiens, Musée de Picardie : achèvement des travaux prévu en 2018.

Pour l'avenir :

MUDO à Beauvais : poursuite de la rénovation. PRIORITE

Abbeville, Musée Boucher de Perthes,

Amiens, Hôtel de Berny, Saint-Quentin, Musée Antoine Lécuyer (demande récente collectivité).

Compiègne, Musée de la voiture et de tourisme (SCN) pour mémoire.

2. COLLECTIONS

Avancement du récolement : PRIORITÉ CODE DU PATRIMOINE

Formation des équipes pour la conservation, la sécurité et la restauration des collections.

Missions d'expertises C2RMF et Soutien significatif de la DRAC aux restaurations.

Demande d'appellation Musée de France : Hôtel Dieu à Château-Thierry : les collections et le bâtiment appartenant à l'établissement Hospitalier ont été transférées à la Communauté de Communes de Château-Thierry qui souhaite recruter un conservateur, horizon fin 2016, pour le musée Jean de La Fontaine et l'hôtel Dieu.

3. Recrutement de personnel qualifié (Beauvais, Noyon, Méru, Amiens) PRIORITÉ CODE DU PATRIMOINE

4. VALORISATION DES COLLECTIONS ET DYNAMISATION DU RÉSEAU DES MUSÉES

- Refonte du portail des musées Picardie-muses (2015) ;
- Parcours Thomas Couture (Senlis, Beauvais, Compiègne, Amiens, Paris / Musée d'Orsay et Vie Romantique), Automne 2015.
- Valorisation des collections Italiennes avec l'INHA (Chantilly, Amiens, Compiègne musée national, Beauvais). En cours pour 2017.
- Favoriser la mise en réseau des SCN (Compiègne Blérancourt), des musées de l'Institut (Musée Condé, Abbaye Royale Châalis,) avec les musées territoriaux. En effet, face au dynamisme des musées du Nord-Pas-de-Calais, les musées territoriaux de la Picardie doivent pouvoir mieux s'appuyer sur des équipements d'envergure nationale.

Relations avec la DRAC Nord/Pas de Calais

Organisation conjointe des CSI acquisition et restauration (six commissions par an).

Les CSI acquisition se tiennent au Louvre Lens. (3 par an)

Les CSI restauration à la DRAC Picardie.(3 par an)

Relations musées Picardie /Nord pas de Calais

Mudo à Beauvais et La Piscine à Roubaix coproductions régulière d'expositions

Collaboration ponctuelle : Historial de la Grande Guerre et le Louvre Lens (autour de l'exposition « Les désastres de la Guerre » au Louvre Lens

Réunion de la section fédérée des conservateurs Nord pas de Calais avec celle de Picardie prévue en 2015.

Familtère de Guise relations avec métropole de Lille (Ecole d'architecture)

A développer :

- Formation et journées professionnelles conjointes
- Rapprochement et projets communs à développer entre la Thiérache et l'Avesnois :
Familtère de Guise, Musée Matisse à Cateau Cambrésis, Ecomusée de Fourmies, Maison Matisse(Thiérache), Abbaye St Michel en Thiérache etc (Musée arts plastiques, métiers d'art).
- Rapprochement Abbeville, Picardie Maritime et réseau des musées de la Côte d'Opale
- Remise en route du FRAR et du FRAM

Livre et Lecture, Langues de France et Langue Française, Archives

Quelques chiffres :

Programme 175 Action 04	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prévisionnel 2015	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Titre 06 fonct	31 461	31 461	40 570	40 570	50 826	50 826	30 000	30 000
Titre 06 Invnt					3 000 000			1 200 000
Total	31 461	31 461	40 570	40 570	3 050 826	50 826	30 000	1 230 000

Programme 175 Action 07	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prévisionnel 2015	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Titre 06 fonct	12 500	12 500	13 845	13 845	28 000	28 000	11 000	11 000

Prog. 334 Fonctionnement	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prév. 2015 – initial 92 %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 01	330 106	330 106	349 672	349 672	337 805	337 805	327 299	327 299

Chiffres clé / structuration du secteur / modalités de travail

L'agence du livre

La Picardie, comme la plupart des régions françaises, a **une agence du livre, le CR2L** (un directeur, 8 agents), au statut associatif, dont le président vient de la société civile, et qui est soutenue par le conseil régional et l'État. Il n'y a pas d'autre association régionale intervenant sur ces mêmes champs d'actions. L'État est présent au CA et dans les commissions (3).

Le CR2L est particulièrement actif dans le domaine de l'économie du livre et du patrimoine. Il est également opérateur de 2 actions dans le domaine de la vie littéraire, il monte en puissance dans le domaine de

l'illettrisme. Il est bien repéré par les acteurs du livre et dispose d'une légitimité incontestée.

Il a signé avec le conseil régional et l'État sa troisième convention triennale d'objectifs.

Le conseil régional a demandé en 2014 une étude interne sur une éventuelle fusion avec l'association régionale ACAP, « cinéma et audiovisuel », avec en exergue une évolution statutaire en EPCC. Les conclusions ont été négatives, proposant cependant un rapprochement physique dans de futurs locaux avec une mutualisation des fonctions support.

Cette étude a eu la vertu de rappeler et d'expliciter de nouveau aux décideurs les spécificités et les périmètres d'actions des 2 associations.

Le CR2L, dont l'équipe est très compétente, a certainement des marges de progression dans certains secteurs, en particulier celui de la lecture publique, des bibliothèques et du développement de la lecture, ainsi que celui de l'éducation artistique et culturelle.

Mais l'agence travaille avec un budget constant, un prévisionnel quel que peu inquiétant dans les années à venir, et toute augmentation d'activités ne peut se traduire par une fuite en avant financière.

Pour la Drac Picardie,

il s'agit dans l'avenir de consolider le CR2L, acteur incontournable, et de l'aider à continuer se développer.

Le paysage du NPC semble très différent, plus atomisé avec en équivalence de structure un CRL de petite taille, plus récent, de 3 personnes.

Quelle stratégie pour la Drac Picardie ?

De solides arguments militeraient en faveur de la transformation du CR2L picard en agence pour les 2 régions. D'un point de vue méthodologique, serait-il nécessaire de faire appel à un tiers extérieur, neutre, impartial pour :

- recueillir les vœux des parties, État et Région, professionnels, -mettre à plat l'existant ?*
- formuler plusieurs scénarios ?*

Économie du livre/Librairies/Éditeurs/Auteurs

En Picardie, les acteurs de l'économie du livre sont de qualité et actifs. Les librairies ont fait l'objet d'une étude par le CR2L et les éditeurs picards sont en cours d'observation. On peut considérer que le CR2L, la Drac et le Conseil régional ont **une soixantaine d'interlocuteurs professionnels** représentant une force de frappe économique et culturelle. Le conseil régional a voté en 2014 un « Plan d'accompagnement renforcé en faveur de la librairie indépendante ».

La convention territoriale DRAC/CNL/Conseil régional, qui devrait être signée en juin 2015 pour trois ans, apportera des crédits pour soutenir ces entreprises dans leur diversité. Cette convention met l'accent sur la formation. Là encore, le CR2L en est le pilier opérationnel.

Les objectifs pour la Drac Picardie :

**maintenir et développer le réseau des libraires et éditeurs,
les accompagner au mieux dans leur développement.**

Par ailleurs, le CR2L porte évidemment un intérêt aux premiers acteurs de la chaîne du livre, les auteurs, et travaille à plusieurs pistes de coopération.

Il n'y a pas d'associations de libraires et d'éditeurs en Picardie.

En Nord Pas de Calais, on peut noter l'existence, depuis déjà quelques années semble t-il, de deux associations, l'une de librairies, l'autre d'éditeurs, et qui disposent de salariés.

Vie littéraire

Il existe **une cinquantaine de temps forts et manifestations en Picardie** qui irriguent l'ensemble du territoire et reflètent la tradition de convivialité du Nord de la France. Certains d'entre eux se détachent par leur rayonnement. À ce jour, le CR2L est également organisateur de manifestations, dont une sur la poésie, à destination de territoires dépourvus d'une offre culturelle satisfaisante.

Le salon de la BD d'Amiens et le salon du livre de Creil sont les deux manifestations soutenues par le CNL. Une étude est en cours sur le poids culturel et économique de cet ensemble varié, très bien aidé par le Conseil régional, les temps forts étant l'une des principales portes d'entrée des ses aides. Le CR2L va mettre en chantier la rédaction d'une charte à destination des organisateurs, assortie de formations visant à monter le niveau qualitatif et professionnel.

La Picardie est riche **en résidences d'auteurs**, en particulier jeunesse, mais pas exclusivement. Il s'organise en effet une vingtaine de résidences par an, essentiellement à l'initiative des responsables de bibliothèques municipales et des coordonnateurs recrutés par des communautés de communes en milieu rural et semi rural.

Ce travail de sensibilisation des publics, de rencontre avec la création contemporaine est une singularité picarde particulièrement réussie et vivace. Elle s'inscrit pleinement dans le politique du Vivre ensemble et de l'EAC.

L'association On a marché sur la Bulle, centre de ressources sur la bande dessinée et organisatrice des Rendez vous de la Bande Dessinée depuis 20 ans a pris au fil des années une place centrale dans le premier cercle des acteurs culturels professionnels régionaux. Elle promeut la BD, soutient la création, diffuse en région et nationalement, a mis en place une offre toujours plus large de propositions qui utilisent la BD comme vecteur à des fins pédagogiques et de découverte du livre, de la lecture, de l'art et de la culture. Elle a multiplié les initiatives en faveur des jeunes (collégiens, lycéens,....).

Elle est désormais une association de 9 salariés, dont des médiateurs confirmés, et conserve un mode de fonctionnement participatif et riche en bénévoles investis.

Les objectifs de la Drac :

**qualifier la vie littéraire dans toutes ses composantes,
développer les résidences d'auteurs, renforcer le centre de ressources BD.**

Il s'avérerait également particulièrement porteur de participer à créer un événement de type « salon du livre » pour le grand public en région picarde, le plus logique dans la capitale picarde, très en phase avec les préoccupations et les attentes de la population (sans parler d'exemple, les élus pourraient s'inspirer de manifestations comme au Havre « Le goût de autres » ou à Caen « Passages de témoins », l'intitulé même de ces manifestations explicitant leurs objectifs).

Le NPDC disposerait d'une trentaine d'événements littéraires sur diverses thématiques, BD, polar, jeunesse, livre d'artistes, généraliste,...

Des pistes de travail commun pourraient être envisagées ; calendrier commun des manifestations, travail sur la future charte, etc..

Lecture publique/Bibliothèques/ Développement de la lecture

Il existe **une cinquantaine de bibliothèques de niveau 1**, surtout municipales, dont une vingtaine dans des villes de plus de 10 000 habitants. Celles de niveau 2 et 3 sont au nombre de 184. Et les points lecture près de 200 (la Picardie possède un nombre impressionnant de communes).

Il y a peu de constructions récentes ou de restructurations d'envergure, marquantes ou exemplaires. La Picardie semble avoir un retard en lecture publique, qu'il s'agirait de mesurer plus scientifiquement, à la fois quantitatif mais plus sûrement qualitatif. On perçoit un manque de qualification des personnels et un indice simple est le faible nombre de conservateurs territoriaux en poste.

Depuis environ 10 ans, des mises en réseau de bibliothèques ont émergé, surtout dans la Somme et l'Aisne. Les pouvoirs publics, État, conseil régional et départements, ont largement misé sur cette piste sérieuse de structuration d'un existant en bâtiments parfois modestes et de montée qualitative des projets d'animation et de médiation .

Sur les 3 BDP, 2 ont des projets de construction, ce qui prouve combien les directeurs ont milité pour la reconnaissance de leurs services et expertises multiples. Il s'agit d'attendre désormais les options des nouvelles équipes départementales .

Les BDP proposent toutes trois des ressources numériques, ont des programmes de formation et d'animation fort intéressants et sont dotées de manière convenable. Elles ont pris le temps de se réformer en interne.

Les BDP sont en Picardie, région rurale avec un territoire étendue, des points d'appui naturels et indispensables pour la lecture publique.

Il existe **2 bibliothèques classées, Amiens (DLI) et Compiègne.**

Malgré la qualité de l'équipe de direction en place, le réseau d'Amiens Métropole mériterait un plan de modernisation ambitieux. **Compiègne, dans l'Oise, est la seule bibliothèque numérique de référence dans la région (BNR).**

Ces deux établissements n'ont pas complètement développé l'aspect « locomotive » qu'ils devraient avoir.

L'une des faiblesse de la Picardie est le peu d'appétence des élus des territoires pour le livre et la lecture. Il s'avère très compliqué, si ce n'est mission impossible pour les professionnels de la lecture, mais aussi certainement pour les collègues de l'aménagement du territoire, d'être moteurs dans l'impulsion de projets, et ainsi d'exercer pleinement leur métier et de prodiguer de précieux conseils techniques. Par ailleurs, les élus ont peu de connaissance et/ou de goût pour l'ingénierie culturelle. Il est possible que se conjuguent plusieurs facteurs, la pauvreté générale et donc le manque de moyens financiers, un faible niveau culturel chez les élus, une méfiance des institutions dans une région dévastée par trois fois par des guerres.

La Drac Picardie est à l'origine de 2 contrats territoire lecture (CTL), celui avec la communauté de communes de la Bresle maritime et celui avec les trois conseils généraux. Ce dispositif ne semble pas prisé par les communes ou les intercommunalités, malgré le soutien possible sur des emplois, pour le mêmes raisons qu'évoquées plus haut.

La Picardie ne dispose pas de centre de formation aux carrières des bibliothèques (CFCB).

L'ABF Picardie est en cours de fusion avec l'association des bibliothécaires de France (ABF) Nord-Pas-de-Calais préfigurant un nouveau dynamisme.

Les objectifs picards :

**augmenter le nombre et la qualité des équipements de lecture publique,
multiplier les postes d'encadrement,
rattraper le retard de la Métropole,
enclencher des échanges de pratiques,
créer des conseils d'établissements,
signer de nouveaux contrats territoire lecture.**

Le NPC dispose de plusieurs bibliothèques numériques de référence qui seront autant de lieux à visiter, de conseils à recevoir,...

Comme la Picardie, le NPC est présent sur le terrain de la lutte contre l'illettrisme. Contre ce fléau social et culturel, la mutualisation des bonnes pratiques, les échanges de pratiques sur les plus performantes des actions, la méthodologie, etc,..sont les bienvenues.

Patrimoine écrit et littéraire/Maisons d'écrivains

La Picardie conserve des fonds patrimoniaux riches et variés (manuscrits, incunables, documents graphiques, ...) dans différents lieux, archives, châteaux et **13 bibliothèques de collectivités**: Saint Quentin, Soissons, Laon, Château-Thierry, Clermont, Beauvais, Noyon, Compiègne, Creil, Amiens, Doullens, Abbeville. L'État a la possibilité d'accompagner ces collectivités afin d'assurer la bonne conservation, la numérisation, le signalement, la valorisation auprès des publics de chercheurs et scientifiques comme du grand public.

Le CR2L est un bras armé indispensable qui propose des programmes à long terme et suit le plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE).

Après avoir mis l'accent sur la rétro conversion et le répertoire national, **la prochaine convention avec la BNF, qui sera signée à l'été 2015, dite de « pôle associé» accentuera la numérisation**

Il n'y a pas de fonds régional de restauration et d'acquisition des bibliothèques (FRRAB).

La Picardie possède un atout singulier, les maisons d'écrivains, au nombre de 16, autant que dans la région Centre. La Picardie est aussi une terre d'écrivains, de poètes, d'intellectuels , bien loin de l'illettrisme, qui marque au fer rouge ce territoire.

La tête de proue en est « Jules Verne », illustre amiénois qui participe de la notoriété de la ville.

Les objectifs de la Drac:

contribuer à mieux exploiter le patrimoine littéraire, écrit, iconographique (recherche, signalement, expositions, ...),
avancer sur les questions de conservation préventive et de restauration où il y aurait une marge de progression,
réfléchir à la création d'un FRAB,
donner plus de visibilité aux maisons d'écrivains (et plus de sens dans leurs territoires),
repenser la question « Jules Verne » dans toutes ses composantes (collections, recherche, site, mise en valeur, maison,...)

Le NPDC ne dispose ni de pôle associé BNF ni de FRAB. La création d'un FRRAB pourrait être un premier objectif commun ainsi que l'élargissement du pôle associé.

Archives, langues de France et langue française

Les archives départementales sont appréciées des élus des 3 départements.

Les archives de la Somme ont démarré un nouveau projet de restructuration et de bâtiment, on est en attente de la décision du nouveau conseil départemental de l'Aisne, le précédent ayant bien avancé un projet de construction neuve .

La Picardie possède une agence régionale pour le picard aux activités de qualité, variées, y compris auprès des jeunes.

Budget/Relations avec les collectivités

La Picardie dispose de 320 000 € en crédits déconcentrée Livre et lecture, 11 000 € en patrimoine linguistique, 30 000 € en patrimoine archivistique, et 2.4 M€ en crédits d'investissement (concours particulier des bibliothèques) .

Les relations avec le conseil régional sont anciennes et bien établies de même qu'avec les conseils généraux.

Conclusion.

La fusion pourrait être une belle opportunité pour le secteur du livre et de la lecture, les deux régions actuelles disposant d'atouts « des 2 côtés » d'une frontière à faible résonance historique.

Il pourrait s'agir :

- de réussir une seule solide agence du livre,
- d'aider plus et mieux l'économie du livre, de réussir les 2 conventions territoriales CNL et n'en faire qu'une rapidement, de s'inviter réciproquement aux commissions d'examen des dossiers,
- de mettre en valeur collectivement le patrimoine écrit, de créer un FRRAB ?, d'élargir le pôle associé et de le faire signer par la seule future région,
- dès 2016 d'avoir un seul stand au salon du livre de Paris, de lancer ensemble une seule charte de la vie littéraire, de réfléchir ensemble aux maisons d'écrivains,...

Forces et Faiblesses

Forces

- une agence du livre en ordre de marche, compétente, légitimée par les professionnels, des libraires et des éditeurs actifs
- des relations de travail Drac/conseil régional construites et positives
- un foisonnement de manifestations littéraires
- une vivace tradition de résidences d'auteurs
- un centre de ressources BD (et un salon) repéré nationalement, au rayonnement régional tout au long de l'année
- des maisons d'écrivains nombreuses
- un riche patrimoine écrit et littéraire
- un pôle associé BNF
- une BNR
- des BDP reconnues pour leurs actions de proximité
- une agence régionale pour le picard à portée inter frontalière

Faiblesses

- un manque d'ambition des élus sur les territoires ayant peu d'appétence pour la lecture publique
- un manque de recours à l'ingénierie culturelle

Théâtre et Danse

Quelques chiffres :

1 seule scène nationale historique : la **Maison de la culture d'Amiens**

1 **Pôle National Arts du Cirque et de la Rue** : Amiens/80

1 Centre de Développement Chorégraphique **l'Échangeur** : Château-Thierry /02

6 scènes conventionnées :

- **La Maison de la Culture et des Loisirs** – Gauchy/02
- **Le Théâtre du Beauvaisis**- Beauvais/60
- **l'Espace Jean Legendre**- Compiègne/60
- **La Faïencerie de Creil**- Creil /60
- **La Comédie de Picardie**-Amiens/80
- **Le Safran** – Amiens/80

1 Centre de développement des Arts de la Marionnette : **Le Tas de Sable**

5 compagnies dramatiques conventionnées

1 compagnie chorégraphique conventionnée

131 – 01 Théâtre et Danse	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prév. 2015 – initial 92 %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	4 095 899	4 095 899	3 993 710	3 993 710	3 980 158	3 980 158	3 710 594	3 710 594
Investissement	53 945	40 000	777 616	279 847	80 000	297 616	0	220 000
Total	4 149 844	4 135 899	4 771 326	4 273 557	4 060 158	4 277 774	3 710 594	3 930 594

Présentation

La Picardie est la région la moins dotée au niveau national au titre du programme 131 dans le domaine du spectacle vivant et plus largement de la création (moins de 3 €/hbt pour un budget de **5 536 569 €**, Total 131 réalisé en 2014) et antépénultième en termes de volume devant l'Auvergne et le Limousin. La région se trouve pourtant au 12e rang en matière de population juste devant la Haute-Normandie voisine par exemple, qui dispose d'un budget 131 supérieur de 50 % avec environ 4,50 €/hbt.

Cette situation tient essentiellement au fait que cette région ne dispose historiquement que **d'un nombre restreint de structures labellisées ou inscrites** dans des programmes ou réseaux financés par le MCC. La Picardie reste aussi la seule région avec la Corse à ne pas disposer d'un CDN, **jalon historique de l'histoire de la décentralisation**. Cela indique aussi en filigrane une absence de dimension nationale du corps politique de cette région depuis plusieurs décennies et **l'absence de projet et d'engagement** dans ce domaine et plus largement dans l'aménagement de ce territoire.

La situation budgétaire pour le 131 a peu évolué entre 2010 et 2015, malgré les apports relatifs du mandat

de révision et quelques mesures liées au plan pour le spectacle vivant (I et II) soit un peu plus de 5 %.

Ce contexte figé ne permet pas d'envisager des mesures de développement sur les bases actuelles.

La majeure partie des structures subventionnées par la DRAC Picardie fonctionne ainsi à budget constant depuis plusieurs années, l'érosion budgétaire consécutive aux augmentations mécaniques de fonctionnement vient ainsi **systématiquement réduire la marge artistique, et ainsi le cœur de métier**. Mais c'est une constante qui n'est pas spécifique à cette région.

À budget quasi constant, cinq nouvelles compagnies en théâtre et une en danse ont cependant été conventionnées entre 2010 et 2014, afin de retrouver une situation plus conforme à celle d'autres régions de même taille.

En revanche le maillage territorial reste à compléter en matière de structures conventionnées, alors qu'un effort important a été consenti depuis 2010 pour réduire le nombre des Autres lieux, soit en les fléchant vers des programmes et des labels, soit en les redéployant vers d'autres structures.

La cartographie

Structures culturelles

- 1 seule scène nationale historique : la **Maison de la culture d'Amiens**
- 3 SMAC : Amiens/80, Beauvais, Creil /60
- 1 **Pôle National des Arts du Cirque et de la Rue** : Amiens/80
- 1 Centre de Développement Chorégraphique **l'Échangeur** : Château-Thierry /02
- 6 scènes conventionnées :
 - **La Maison de la Culture et des Loisirs** – Gauchy/02
 - **Le Théâtre du Beauvaisis**- Beauvais/60
 - **l'Espace Jean Legendre**- Compiègne/60
 - **La Faïencerie de Creil**- Creil /60
 - **La Comédie de Picardie**-Amiens/80
 - **Le Safran** – Amiens/80
- 1 théâtre lyrique : **Le Théâtre Impérial de Compiègne** non labellisé, mais géré par la Scène conventionnée l'Espace Jean Legendre.
- 1 CEDAM (Centre de Développement des Arts de la Marionnette) **Le Tas de Sable** (dir. S. Baillon)

D'autres villes disposent d'une structure culturelle soutenue par la Drac au titre des « Autres lieux »

- **La Maison des Arts et des Loisirs** : Laon /02
- **Le Théâtre du Chevalet** : Noyon /60
- **La Batoude** – centre des arts du cirque et de la rue : Beauvais/60
- **Le Palace** : Montataire /60
- **Les Scènes d'Abbeville** : Abbeville /80
- **La Maison du Théâtre** : Amiens/80

Plusieurs de ces structures sont susceptibles d'intégrer à court et moyen terme le programme des scènes conventionnées, d'une part le Théâtre du Chevalet de Noyon, avec un projet axé sur le conte et les arts de la

parole et d'autre part les Scènes d'Abbeville, avec un projet axé sur les cultures urbaines inscrit dans le cadre de la Convention de développement culturel signé entre la Ville et la Drac pour la période 2013-2015.

Compagnies indépendantes

Théâtre

Avec cinq nouvelles compagnies conventionnées depuis 2010 et l'intégration de la compagnie de Marcel Bozonnet, les Comédiens voyageurs en 2014, on peut considérer que la situation a favorablement évolué et a replacé la région dans la norme des régions comparables.

L'enveloppe des aides aux projets qui a permis en partie d'alimenter les nouveaux conventionnements est désormais au-dessous du seuil symbolique de 100 000 € et peut permettre d'aider 6 ou 7 projets maximum par exercice.

Danse

Il n'existe qu'une seule compagnie conventionnée, **Le Guetteur/Luc Petton**.

L'enveloppe des aides aux projets est également reconduite à hauteur de 85 000 €, mais en considérant que plus de la moitié de cette somme est fléchée sur des aides pluriannuelles (aide à la compagnie). Cependant cette situation est pondérée par le faible nombre de demandes, liée à la situation générale du champ chorégraphique dans cette région qu'il faut considérer comme un enjeu majeur pour le triennal 2015/2017.

Résidences

Les projets de résidences font désormais l'objet d'une commission spécifique, transversale au spectacle vivant et aux arts plastiques. Une marge supplémentaire a été dégagée pour 2014 et une nouvelle le sera en 2015 avec la fin de 2 résidences portées par des conventions triennales.

Financement DRAC/ Collectivités territoriales

La majeure partie des structures labellisées ou conventionnées par la DRAC le sont également par l'ensemble des collectivités territoriales, Villes ou EPCI, Conseils généraux, Conseil régional. Certaines font l'objet d'un forme de consensus à l'image de l'Échangeur CDC ou du Tas de Sable/Ches Panses Vertes, sachant que ces deux structures sont reconnues comme « pôles » dans leur domaine respectif par le Conseil régional.

Cependant il existe des exceptions majeures et des disparités liées pour l'essentiel à la nature ou à l'absence des relations politiques entre les Villes qui disposent de ces équipements et les instances régionales et départementales.

MCA : Sur l'une des plus importantes Scènes nationales de France, **le Conseil Régional de Picardie n'intervient qu'à la marge (50K€)** après s'être retiré massivement (-250K€ en 2010). Cependant, le Conseil général de la Somme est membre de l'EPCC et accompagne la Scène nationale sur des programmes fléchés.

Les scènes conventionnées de l'Oise ont un financement équilibré de la part du Conseil départemental de l'Oise mais **Creil a une dotation très supérieure à Beauvais et Compiègne de la part du Conseil régional de**

Picardie. Cet écart n'a pour seule justification le clivage politique, sans aucun autre critère lié à l'activité et au rayonnement de ces structures.

En revanche **La Comédie de Picardie** est essentiellement financée par le Conseil régional, sans apport d'Amiens-Métropole et du Conseil général de la Somme. **Cette situation risque de poser des difficultés pour ce lieu dans le cadre de la nouvelle assemblée régionale, au regard d'un projet peu identifié.**

Le Pôle national Cirque n'est pas soutenu au titre de la programmation par le Conseil régional mais pour son projet Confluences Nomades, diffusion de formes de cirque en région. Le Conseil régional le soutient surtout au titre des crédits formation pour son École de cirque, au titre de la formation par alternance. Le conseil départemental de la Somme, comme pour la MCA, est membre de l'EPCC et le finance.

Le **Centre de Développement Chorégraphique** et le **CEDAM** sont, quant à eux, bien soutenus par le Conseil régional et les Conseils généraux correspondants. Ce sont les deux structures que l'on peut qualifier de consensuelles.

Le **Théâtre Impérial de Compiègne** est relativement peu soutenu au regard de l'outil dont on dispose et du projet unique en région qui est susceptible de s'y développer.

Rappel État des Lieux Nord-Pas-de-Calais Cartographie

Le Nord-Pas-de-Calais, avec une population 2,1 fois plus importante (4,052 Mhbt) dispose d'un budget création sur le 131 3,3 fois plus important, d'environ 19 M € (Rapport Chavigny 2014). Mais ce n'est pas la région la mieux dotée par habitant (4,7 € environ).

La quasi-totalité des labels, réseaux et programmes y est représentée.

- 1 Opéra
- 1 Orchestre
- 2 Centres Dramatiques Nationaux (Béthune et Lille)
- 1 Centre Chorégraphique National (Roubaix)
- 1 Pôle Cirque (Prato Lille)
- 7 scènes nationales (Douai-Arras, Dunkerque, Maubeuge, Valenciennes, Villeneuve d'Ascq, Loos en Gohelle, Calais)
- 1 CDC (Roubaix)
- 1 scène conventionnée (Armentières)
- 6 SMAC
- 1 centre de production Jeune Public (Le Grand Bleu – Lille)

Éléments d'analyse et de prospective

Une approche strictement comparative des deux régions ne peut que renforcer la perception d'une situation déséquilibrée. **Cependant il faudrait pondérer ces deux cartographies au regard de l'activité réelle des structures en dépassant la question des labels, notamment en ce qui concerne les scènes nationales et les scènes conventionnées.**

Le clivage est davantage historique dans ce sens où il vient indiquer ou non l'engagement politique des Villes et des collectivités territoriales partenaires sur certaines structures lors des différentes étapes et strates de l'aménagement culturel des territoires depuis la création du MCC.

Il est évident que certaines villes de Picardie ont clairement laissé passer l'opportunité de la labellisation « Scène nationale », alors qu'elles disposaient des critères ou du potentiel suffisants. C'est le cas de Compiègne, de Beauvais et de Creil dans une moindre mesure, alors que Calais ou Maubeuge se trouvaient dans des conditions moins favorables mais avec des porteurs de projets (Henri Taquet, Didier Fusilier) qui ont su convaincre les élus de l'époque d'accompagner leur projet

Réseaux et structures

Centre Dramatique National (CDN)

La région NPC est dotée d'un CDN par département, dont un à Béthune, alors que l'actuelle région Picardie est la seule en France métropolitaine à ne pas en disposer.

En 1985, le projet d'un CDN situé à Amiens avec Pierre Pradinas et le Chapeau rouge a été balayé par la nouvelle majorité du Conseil régional élue en 1986. La Région a souhaité créer sa propre structure en 1989 - La Comédie de Picardie - sur la base d'une programmation essentiellement axée sur le théâtre privé. On peut penser que ce hiatus a, d'une manière ou d'une autre, perduré jusqu'à ce jour. Il semble utile de questionner l'absence de ce label fondateur et symbolique et l'incidence que cela a pu avoir sur la formation et l'esthétique des équipes artistiques issues directement de ce territoire.

Il serait possible de repenser un outil similaire au sein de l'EPCC MCA (cf infra)

Scènes nationales

La majeure partie des 7 scènes nationales du NPDC (10 % du réseau national) se trouve dans des villes de taille moyenne (30 à 75 000 hbts) même si elles peuvent irriguer un bassin de vie plus large.

Le critère de la taille de l'agglomération n'a pas été un critère déterminant quand ce réseau s'est constitué au début des années 90, ni même la disponibilité d'un lieu (Calais, Loos). Il s'est surtout forgé sur une vision et une volonté politique qui ont alors manqué en région Picardie.

La MCA, avec l'outil et les moyens dont elle dispose, deviendra la structure culturelle la plus importante de ce territoire Nord-Picardie, en dehors de l'Opéra de Lille qui occupe un statut à part.

La MCA remplit déjà au-delà de ses missions de diffusion, une fonction importante de production avec des artistes associés qui peut se comparer à celle de certains CDN. C'est d'ailleurs avec une partie de ce réseau que la MCA coproduit et diffuse le plus souvent ses créations comme producteur délégué.

À l'occasion du recrutement du nouveau directeur de la MCA qui aura lieu d'ici deux ans (janvier 2017 pour septembre 2017), il sera utile de reposer le projet de cette structure qui fonctionne actuellement sur la base du seul contrat d'objectifs 2014-2017 qu'a rédigé Gilbert Fillinger, sous l'impulsion de la Drac.

Plusieurs pistes peuvent être envisagées

- associer un artiste ou deux artistes sur un contrat long à la prochaine direction ;
- nommer un artiste à la direction avec un directeur délégué avec une fonction de producteur ;
- associer la SN et un CDN au sein d'un même lieu dans le cadre de l'EPCC au sein de la MCA (idem Grenoble ou Orléans) ;
- créer un CDN ou équivalent à la Comédie de Picardie, sachant que la programmation est déjà monodisciplinaire, à moyens constants mais en l'intégrant à l'EPCC.

Avec les moyens dont dispose à ce jour la Comédie de Picardie (+ou-2M € de CA) la structure se situerait dans la moyenne de la seconde partie de tableau des CDN (cf. Évaluation A. Loiseau 2014). La mise à disposition de nouveaux locaux actuellement en travaux et jouxtant le théâtre avec une salle de répétition et la mutualisation de certaines fonctions ressources, de techniciens, de matériel, de communication, etc.renforceraient le potentiel de cet outil et sa capacité à remplir également une mission sur le territoire.

Préfiguration de la scène nationale de l'Oise

La nécessité de défendre la création d'une autre Scène nationale, multipolaire ou non, sur le territoire de l'Oise est renforcée par cette fusion territoriale qui va accroître une situation déjà peu équilibrée entre nord et sud. Le processus de préfiguration engagé en mars 2011 entre deux puis trois scènes conventionnées fait actuellement l'objet d'une évaluation de l'Inspection théâtre (André Mondy) qui doit remettre son rapport avant l'été. (cf. infra SC de l'Oise).

plusieurs hypothèses se présentent :

- le statu quo de chaque structure dans le programme des scènes conventionnées avec maintien des financements État/CT ;
- la création d'une scène nationale de l'Oise par le rapprochement de Beauvais et de Compiègne avec un plan d'augmentation des financements croisés ;
- la création de deux scènes nationales distinctes : une SN à Beauvais avec la construction d'un nouveau théâtre qui requalifiera nécessairement le projet et ses ambitions en améliorant les capacités d'accueil des équipes artistiques et du public. Une SN lyrique à Compiègne associant l'EJL et le TIC au sein d'un même projet comme c'est déjà le cas et en renforçant la dotation pour le lyrique.

Le projet d'une SN à Creil n'aura plus aucun soutien politique, ni au niveau départemental, ni au niveau régional et ne pourra aboutir, d'autant que sa gestion actuelle peut être questionnée.

Scènes conventionnées

Le programme des scènes conventionnées mis en œuvre dès le début des années 2000 (circulaire mai 1999) a permis de compenser une partie du retard pris en terme d'aménagement culturel du territoire en Picardie, même s'il est encore assez inégalement réparti.

MCL Gauchy

La MCL de Gauchy, seule scène conventionnée du département de l'Aisne, est aussi la seule structure subventionnée du bassin de Saint-Quentin qui est pourtant la deuxième ville de l'actuelle région Picardie. Elle mène une activité de diffusion et d'éducation artistique et culturelle, et organise un festival qui a

aujourd'hui une résonance nationale pour la chanson française « Voix d'hiver ».

Elle assure sur son territoire un travail de mise en réseau des structures culturelles de la région en animant le RésO qui est identifié également de manière interrégionale (Régions en scène NPDC ou Odia) et qui participe à la rencontre et à la formation des professionnels de la région quels que soient la taille et les moyens de leur structure ou de leur service culturel (séminaires festivals d'Avignon, Laval, Montauban). C'est une structure clé du territoire régional qu'il conviendrait de mieux accompagner dans sa fonction ressource pour lui permettre de développer son action.

Le Safran

Le Safran, situé sur le quartier nord d'Amiens, a traversé une longue période de vacance de direction qui a mis en difficulté un projet pourtant ambitieux associant la présence d'artistes dans le lieu et sur le quartier. La nomination récente d'un directeur devrait permettre de retrouver un conventionnement en 2016 en fonction de la présentation d'un projet affichant un axe artistique et culturel identifiable. Cependant il restera à trouver l'articulation avec le projet culturel d'Amiens-Métropole récemment présenté et adopté, et avec lequel le futur projet du Safran n'offre pas toujours de compatibilité.

Comédie de Picardie

L'avenir de la Comédie de Picardie est incertain dans cette nouvelle configuration. Il s'agit d'une structure aidée majoritairement par le Conseil régional de Picardie, autour d'un projet artistique et culturel uniquement tourné vers le théâtre, et offrant un soutien particulier aux compagnies et aux créations régionales. Ce concept pourrait être doublement mis à mal dans une région élargie et sans les soutiens historiques et personnels des élus du Conseil régional actuels, qui ont peu de chance de figurer dans le paysage politique de la future région. (cf. supra CDN/SN)

Les trois scènes conventionnées de l'Oise (Beauvais, Compiègne et Creil) ont aujourd'hui les critères d'une bonne partie des structures du réseau des scènes nationales : le bassin de population, l'outil et l'équipe, le projet politique artistique et culturel, l'activité, la fréquentation et les financements croisés. Seul le ratio du financement de l'État par structure est en dessous des 500K € souhaités en base, mais le cumul des apports de l'État sur les trois bassins représente 890 000 € réalisés en 2014, à comparer aux 120K € qui ont servi de base à la labellisation des Scènes du Jura en SN en 2013 avec 7 villes partenaires mais une seule direction.

Les trois structures ont bénéficié en 2014 d'un important plan d'investissement scénique.

Un nouveau théâtre est en projet pour le Beauvaisis, dont la construction est évalué à 18M €. Cet équipement dotera ce territoire, et plus largement la région, d'un outil performant adapté aux conditions d'exploitation actuelles du spectacle vivant. L'ouverture est prévue en 2018.

Autres Lieux

Les autres projets de conventionnements sont à l'étude. Leur niveau de financement actuel (40/45K €) ne demanderait qu'un effort modéré pour atteindre un seuil de conventionnement. Certains sont intégrés à une convention de développement culturel entre la DRAC et la collectivité.

- **Abbeville** : une convention de développement culturel a été signée pour 2013-2016 avec notamment le conventionnement des scènes d'Abbeville sur un axe Arts urbains.
- **Noyon** : le projet de conventionnement pour le Théâtre du Chevalet est maintenant bien élaboré et pourrait se concrétiser dès 2015. Le projet proposé s'articule autour des arts de la parole et notamment le conte et viendrait ainsi compléter un espace vacant tant sur le plan artistique que

territorial.

- **Laon** : Le projet de la MAL de Laon sur le développement d'un axe jeune public pourrait être également accompagné lors du triennal 2016/2018.

Pôle national Cirque et arts de la rue

Le Cirque Jules Verne est le seul cirque en dur de cette future région et le plus grand des cinq à subsister en France. Il a déjà bénéficié en 2004 d'importants travaux de rénovation qui l'ont rendu complètement opérationnel pour les exigences actuelles du cirque, et plus largement du spectacle vivant. Un nouveau plan de travaux en 2016 va s'attacher à restaurer toiture et gros œuvre.

Le cirque a intégré le réseau des PNC lors de sa création en 2011, en même temps qu'il prenait son autonomie de gestion en passant de la régie directe à l'EPCC.

Le PNC a intégré les activités des Arts de la rue qui préexistaient à Amiens depuis 1977 avec la Fête dans la Ville, la plus ancienne manifestation de rue en France.

Cependant, il existe un label spécifique, les CNAR (Centres nationaux des arts de la rue) qui sont au nombre de 12, dont un en NPC - Le Boulon à Vieux Condé dans l'agglomération de Valenciennes.

- Dans la perspective de la création d'une Cité des arts du cirque et de la rue sur le site de l'ancien Hôpital Nord (ou ailleurs) à Amiens, à l'instar de ce qui a pu se faire à Auch avec CIRCA, il serait important de pouvoir obtenir la validation de ce label pour le Hangar qui rejoindrait ainsi le PNC au sein de l'EPCC.

- Cet ensemble sur un même site serait unique dans cette nouvelle région Nord Picardie, et continuerait à travailler avec les structures partenaires du Nord et du Pas-de-Calais comme c'est déjà le cas dans le cadre du Zepa qui réunit structures françaises et anglaises au sein d'un projet transfrontalier. Le PNC est également membre actif du réseau « 360 » qui regroupe de nombreuses structures circulaires d'Europe (cirques, salles de spectacles).

Son Directeur, Jean-Pierre Marcos, quittera ses fonctions en octobre 2016. Il va être nécessaire d'établir dès septembre 2015 le cahier des charges pour procéder à l'appel à candidatures dès janvier 2015. Le recrutement doit se faire au niveau européen voire international.

Pôle National marionnettes

Une étude chiffrée de pré-programmation pour la création d'un Pôle des arts de la marionnette avec le Tas de Sable/Ches Panses vertes, implanté au cœur du quartier historique de Saint Leu, a été engagée en 2013 par le cabinet Aubry Guiguet à la demande d'Amiens métropole.

Cette étude cofinancée par Amiens-Métropole, la Drac et le Conseil général de la Somme a évalué plusieurs hypothèses sur deux sites différents du quartier. Celui de l'ancienne usine de tramways et celui de la Maison du théâtre, en y incluant le terrain attenant, et jouxtant le Théâtre des Cabotans ouvert en 1997.

La deuxième et dernière version a été restituée en juillet 2014 à l'ensemble des partenaires en Mairie d'Amiens. Cependant en septembre 2014, Amiens Métropole a procédé au recrutement d'un directeur (Jean-Louis Estany) pour la Maison du Théâtre avec pour mission d'y inscrire un projet généraliste sur le lieu pourtant destiné à accueillir ce pôle.

Face à cette situation, Sylvie Baillon et son équipe ont proposé de maintenir leur activité dans le lieu actuel en location et de solliciter les différents partenaires pour pouvoir y réaliser des travaux d'isolation et d'équipement afin de le rendre exploitable pendant la période d'hiver. Une subvention de 80 000 € a été

sollicitée au niveau de la DRAC pour les exercices 2015/2016.

- Ce projet d'un pôle marionnettes est majeur et structurant pour le territoire d'Amiens métropole et pour celui de la future région. Il possède comme celui du CDC ou du PNC une dimension nationale et européenne. Il existe une occasion historique de regrouper au sein d'un même îlot au cœur de Saint Leu, la tradition de la marionnette avec le théâtre de Cabotans et sa dimension contemporaine avec le Tas de Sable.
- Ce projet constitue également la seule piste pour une solution durable pour le Théâtre des Cabotans qui, sans projet et sans la mutualisation des moyens et des personnes que peut apporter ce projet, est sans avenir à très court terme.
- Une réunion a par ailleurs eu lieu entre le TDS et la cie de La Licorne/Claire Danscoisne, récemment installée dans une friche et les deux Dracs pour envisager les partenariats artistiques et aussi et coopératifs.

Le Centre de Développement Chorégraphique L'Échangeur – Château-Thierry

Le CDC s'est installé depuis 2014 dans les locaux de l'ancienne Usine Belin à Château-Thierry et dispose maintenant du meilleur outil de travail de ce réseau des CDC (10 structures).

L'une des forces de ce réseau est sa charte qui inscrit des collaborations avec l'ensemble des adhérents, tant sur la production que sur l'accueil de compagnies en résidence. Le partenariat existe de fait avec LE GYMNASSE Danse à Lille CDC et Céline Bréant sa directrice.

- La nouvelle configuration territoriale intégrera également un CCN dirigé par Olivier Dubois qui va souhaiter élargir sa diffusion au territoire picard actuel. La création et la diffusion mais aussi la formation chorégraphique seront un enjeu majeur pour cette nouvelle région.
- Le CDC est un des fers de lance de la région actuelle et il fonctionne déjà sur la base de l'inter-régionalité avec le NPC mais aussi l'ensemble des régions où sont implantés des CDC. Il faudra veiller à pouvoir développer sa capacité à renforcer son équipe, notamment sur la médiation culturelle.

Conclusion

Au regard du nombre et de la qualité des structures culturelles présentes sur le territoire actuel du NPC et des moyens qui y sont consacrés, il est nécessaire de mettre l'accent sur l'originalité ou la spécificité de certaines structures de la région Picardie : le Pôle national des Arts du Cirque et de la Rue, le pôle Marionnettes, le CDC. Il faut revendiquer plus que jamais la reconnaissance d'une ou plusieurs scènes nationales dans l'Oise à Beauvais et Compiègne, et obtenir les moyens qui doivent y être associés. La revendication d'un CDN pourrait être entendue sur la base d'un regroupement de moyens de la MCA et de la Comédie de Picardie au sein de l'EPCC. Il faut également défendre le conventionnement de nouvelles scènes, notamment dans l'Aisne, département encore trop démuné, sans oublier la Picardie maritime. La question du traitement des équipes indépendantes devra faire l'objet d'une grande vigilance, mais l'usage d'une commission interrégionale pour la danse permet d'avoir une expérience préalable partagée par les deux Dracs.

Musique

Quelques chiffres :

1 orchestre régional : l'**Orchestre régional de Picardie**

2 orchestres conventionnés :

- l'Orchestre symphonique **Les Siècles**
- l'ensemble baroque **La Rizonansa**

1 ensemble en structuration : **Les Lunaisiens**

1 ensemble en résidence : l'ensemble vocal **AEDES**

3 SMAC :

- **La Grange à Musique** – Creil
- **L'Ouvre-Boîte** – Beauvais
- **La Lune des Pirates** – Amiens

1 réseau régional des musiques actuelles : Le Patch

1 théâtre lyrique non labellisé : **Le Théâtre Impérial de Compiègne**

1 schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans l'Aisne

8 conservatoires :

- 1 CRR – Amiens
- 2 CRD – Beauvais et Saint-Quentin
- 3 CRI – Abbeville, Laon et Soissons
- 2 CRC – Noyon et Creil

131 – 01	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prév. 2015 – initial 92 %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	1 134 150	1 134 150	1 218 650	1 218 650	1 243 025	1 243 025	1 122 965	1 122 965
Investissement	0	0	82 384	0	0	82 384	0	0
Total	1 134 150	1 134 150	1 301 034	1 218 650	1 243 025	1 325 409	1 122 965	1 122 965

Prog. 224	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prév. 2015 – initial 92 %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 03	531 492	531 492	403 160	403 160	180 697	180 697	0	0

État des lieux

La priorité est :

1 - **de conforter les ensembles musicaux et vocaux professionnels** en conventionnement ou en structuration en région en plus de l'Orchestre de Picardie, seule structure permanente et professionnelle de la région. Il s'agit notamment de l'Orchestre symphonique les Siècles, l'ensemble baroque la Risonansa, l'ensemble les Lunaisiens en structuration et l'ensemble vocal AEDES en résidence.

Toutes ces structures ont développé depuis de nombreuses années un travail permanent sur le territoire ainsi que des partenariats privilégiés et réguliers.

2 - **de conforter les structures et lieux labellisés** tels le Théâtre impérial de Compiègne, les 3 SMACS (Amiens, Beauvais et Creil), la Cité de la Musique et de la danse de Soissons, l'ADAMA (Association Départementale des Activités Musicales de l'Aisne), le schéma départemental de développement de l'enseignement artistique dans l'Aisne et le Patch, réseau régional des musiques actuelles.

3 - **de développer les résidences de compositeurs** (Jean-Frédéric Neuburger et Philippe Hersant...) dans le cadre des festivals de la région.

4 - **de développer** sur le territoire régional **l'encadrement professionnel de la pratique amateur** avec les ensembles professionnels, La Risonansa, les Siècles, AEDES, Les Lunaisiens, de tisser des réseaux départementaux et régionaux, tant sur le plan pédagogique qu'artistique, à la faveur d'initiatives pérennes.

5 - **de développer le travail de réflexion avec les 8 établissements à rayonnement** de Picardie en partenariat avec l'inspection de la DGCA sur l'harmonisation des cursus et des niveaux en plus de l'organisation régionale des épreuves d'entrée et de sortie du cycle spécialisé.

Modalités d'organisation avec les partenaires

L'ensemble des structures musicales professionnelles ont des contrats d'objectifs ou un cahier des charges qui nécessitent un travail régulier avec les principaux partenaires que sont les agglomérations ou villes pour les conservatoires à rayonnement ou les SMACS, le Conseil général de l'Aisne pour l'ADAMA, l'agglomération de Soissons pour la Cité de la Musique, le Conseil régional pour l'orchestre de Picardie et le Patch ainsi que les directeurs de festivals pour les commandes musicales.

Cela se traduit par une participation aux Conseils d'établissements pour les conservatoires à rayonnement, notamment pour le CRR d'Amiens, les CRD de Beauvais et Saint-Quentin et le CRI d'Abbeville, les conseils d'administration pour l'Orchestre de Picardie et l'ADAMA, et enfin les comités de pilotage pour les SMACS, le Patch, la Cité de la musique et de la danse de Soissons.

Relations avec les Collectivités locales

Ces relations sont régulières avec :

Le Conseil régional pour l'Orchestre de Picardie et le Patch.

Le Conseil général de l'Aisne avec l'ADAMA pour le suivi et le partenariat avec les Siècles, la Serenata, le schéma départemental de l'enseignement artistique, le réseau des conservatoires et la Cité de la musique et de la danse de Soissons.

Les principales villes ou agglomérations sièges des lieux labellisés : notamment pour les conservatoires en priorité Amiens, Beauvais, Saint-Quentin, Soissons et Abbeville puis dans une moindre mesure, Laon, Creil, Noyon.

Puis Compiègne pour le Théâtre impérial, Soissons pour la Cité de la Musique.
Enfin Creil, Beauvais, Amiens pour les SMACS.

Les forces musicales en Picardie

Les structures professionnelles implantées en Picardie sont spécifiques de par leur nomenclature et de par la qualité et l'originalité de leurs projets.

L'orchestre de Picardie est la seule formation Mannheim du Nord de la France possédant un répertoire spécifique qui aborde des registres du classique au contemporain, et la seule formation au niveau national qui a su monter, depuis 2004, des projets originaux à travers les réseaux européens **ONE** (réseau européen d'orchestres symphoniques basé sur des projets de mobilité des artistes et des œuvres à travers 11 pays de l'Union européenne) et **ACT** (réseau transfrontalier créé par l'Orchestre de Picardie basé sur le développement des relations entre les deux rives de la Manche en soutenant les arts et en stimulant la créativité).

L'orchestre les Siècles, implanté en Picardie depuis 2009, est une formation symphonique de niveau international jouant tous les répertoires sur instruments historiques appropriés et abordant tous les siècles de la création musicale.

François-Xavier Roth, directeur musical des Siècles et directeur artistique de la Cité de la Musique et de la danse de Soissons a mis en place un projet pédagogique et artistique inédit au niveau national réunissant 80 jeunes et amateurs des écoles de musique et certains de leurs professeurs avec une vingtaine de musiciens de l'orchestre des Siècles. Le projet s'exprime à travers deux sessions de stage précédant les concerts publics. Il couronne une aventure musicale qui permet d'aborder le répertoire symphonique aux côtés de solistes internationaux. Il est fondé sur un maillage d'écoles de musique principalement en territoire rural, ces caractéristiques en font une initiative unique. La constitution d'une phalange aussi importante constituée de 80% d'amateurs, l'encadrement professionnel, la programmation d'un grand concerto du répertoire, la présence de solistes prestigieux et l'exigence musicale portée par François-Xavier Roth, malgré l'hétérogénéité des niveaux et des âges (principalement de 11 à 20 ans), placent ces musiciens dans un environnement unique très privilégié.

La Serenata, association support de l'ensemble baroque italien professionnel **La Risonanza** dirigée par Fabio Bonizzoni, lui permettant de structurer sa présence et son action en France et particulièrement en Picardie depuis 2007.

Son action s'exprime principalement dans la production et la diffusion autour du festival de musique ancienne et baroque de Saint-Michel en Thiérache, la valorisation du patrimoine instrumental par des concerts sur les principaux orgues d'esthétique baroque de l'Aisne et la pédagogie, avec l'encadrement d'un atelier départemental de musique ancienne réunissant des élèves d'écoles de musique et des musiciens régionaux sous la direction de Fabio Bonizzoni.

L'ensemble les Lunaisiens

Fort de plus de huit années d'existence, cet ensemble a su évoluer, rebondir et se situer au cœur même de la mouvance culturelle en Picardie. Gardant à la fois ses valeurs musicales, musique classique et patrimoine vocal, Les Lunaisiens ont cependant poursuivi leurs actions culturelles en intensifiant les rencontres avec

l'Histoire et la Littérature, en réagissant également à des phénomènes de société par des concerts qui peuvent avoir une action forte.

Le public et l'éducation restent les priorités de leur démarche. Ainsi ont-ils développé le concert participatif et amplifié. Cette pratique responsabilise le spectateur et l'artiste, mais permet également de communier d'une manière plus ludique.

L'ensemble vocal AEDES est le seul chœur professionnel de la région qui réunit 17 chanteurs professionnels, travaillant au développement de sa résidence dans le cadre du Théâtre Impérial de Compiègne permettant la création et la diffusion de spectacles et de concerts de musique classique et vocale.

Les objectifs de cet ensemble sont la création, la diffusion du répertoire choral des 5 siècles passés jusqu'à la musique contemporaine et la sensibilisation à la musique vocale de nouveaux publics.

Il a également mis en place des actions culturelles et sociales sur le territoire picard (dans l'Oise et l'Aisne principalement) afin de transmettre des savoirs sur la musique vocale et chorale à une partie de la population picarde.

L'ensemble poursuit ses actions initiées les saisons précédentes avec des actions de sensibilisations à la polyphonie dans des collèges de l'Oise, des actions de découverte du répertoire choral et master classes de direction de chœur avec la Fédération départementale des Chorales de l'Oise et un partenariat avec le studio choral de l'Aisne.

L'Ensemble Aedes est devenu un acteur incontournable du paysage musical dans une région ne possédant pas de chœur professionnel.

Le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques de l'Aisne est le seul schéma du Nord de la France. Soutenu par le Conseil général avec le concours de la Drac, l'action portée par l'Association pour le développement des activités musicales dans l'Aisne (ADAMA) a permis de structurer depuis de nombreuses années un paysage musical dynamique et cohérent du nord au sud de l'Aisne, dans de nombreux domaines ; enseignement, pratiques amateurs, musiques actuelles, création, diffusion, patrimoine, sont notamment concernés par cette démarche.

Parmi les réalisations les plus visibles, le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, adopté par le Conseil général en décembre 2007, a permis de tisser d'importants réseaux, départementaux et nationaux, tant sur le plan pédagogique qu'artistique, à la faveur d'initiatives pérennes, gages de succès publics et de notoriété dépassant pour certaines largement le périmètre local.

Le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques cristallise par exemple désormais des collaborations et des initiatives communes entre vingt-cinq écoles de musique et conservatoires de l'Aisne, du Conservatoire à rayonnement départemental de Saint-Quentin jusqu'à de petites structures associatives s'inscrivant dans les orientations pédagogiques préconisées par le Ministère de la Culture.

L'étude actuellement en cours porte sur la mise en œuvre d'un projet d'établissement commun aux conservatoires à rayonnement intercommunal du Soissonnais et de Laon, dans la perspective d'un nouveau classement en conservatoire à rayonnement départemental, constitue également un axe important dans ce domaine.

L'ADAMA, Association pour le Développement des Activités Musicales de l'Aisne

Seule délégation départementale des activités musicales dans l'Aisne depuis 1983, elle développe

différentes réalisations convergentes et complémentaires conçues, engagées ou coordonnées, avec le soutien du Conseil général, de la Région, de l'Etat (Ministère et Drac de Picardie) et des collectivités partenaires, notamment :

Le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques et les pratiques amateurs :

- Atelier départemental d'orchestre symphonique (*La Symphonie des Siècles*, créée en 2009)
- Atelier départemental d'orchestre d'harmonie (développé en 2012 avec *Les Siècles* au titre de l'encadrement professionnel des pratiques amateurs)
- Atelier départemental de musique ancienne (Créé en 2006 avec l'Ensemble *La Risonanza* de Fabio Bonizzoni)
- Le Cercle baroque (créé en 2011, associant artistes de La Risonanza et musiciens de la région pratiquant la musique ancienne)
- Master classes et rencontres départementales thématiques
- Scènes partagées (concerts de professeurs du département avec des artistes, engagés en 2010 avec le Festival de Laon)
- Studio-Choral de l'Aisne (En collaboration avec l'Ensemble Aedes depuis 2012)
- Soutien aux pratiques amateurs

Le Festival de musique ancienne et baroque de l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache

Le Festival de Laon (mi-septembre / mi-octobre)

Les Belles Pages de l'Aisne (valorisation du patrimoine historique et artistique de l'Aisne, du printemps à l'automne)

Les Orgues de l'Aisne en concerts (du printemps à l'automne)

L'implantation ou le partenariat des formations professionnelles dans l'Aisne :

- *Les Siècles* (formation symphonique)
- *L'Orchestre de Picardie* (formation Mozart)
- *La Risonanza* (formation baroque)
- *L'Ensemble Aedes* (Ensemble vocal)

Le dispositif DEMOS (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à Vocation Sociale), engagé en 2013 par la Communauté d'Agglomération du Soissonnais et le Conseil général en direction d'enfants des quartiers en difficulté, concrétisant déjà certaines perspectives ouvertes par la collaboration avec *Les Siècles* et la coordination de l'ADAMA, interlocuteur départemental opérationnel de la Cité de la musique à Paris, maître d'ouvrage et partenaire du dispositif.

L'ensemble de ces actions est marqué par une stratégie globale visant cohérence et complémentarités. Il privilégie en outre constamment toutes les passerelles possibles entre le domaine pédagogique, les pratiques amateurs et la diffusion artistique professionnelle.

Le réseau des établissements à rayonnement de Picardie

Ce réseau n'est pas structuré juridiquement ; il est animé par la Drac.

La réflexion est menée par les 8 conservatoires (CRR d'Amiens, CRD de Beauvais et Saint-Quentin, CRI d'Abbeville, de Laon et de Soissons, CRC de Noyon et Creil) avec l'inspection de la DGCA sur l'harmonisation des cursus et des niveaux et l'organisation régionale des épreuves de cycle spécialisé.

Il travaille aujourd'hui à l'harmonisation des socles de compétences et des épreuves du cycle spécialisé pour s'adapter au règlement DEM du CEPI Nord Pas-de-Calais.

Les lieux labellisés

Les trois SMACS de Picardie

La Grange à Musique de Creil est un équipement pluridisciplinaire dédié aux musiques actuelles et à l'image (arts numériques et visuels). Elle fait partie du dispositif de labellisation SMAC (Scène de Musiques Actuelles) et s'inscrit dans les objectifs fixés par ce label du Ministère de la Culture et de la Communication. La Grange à Musique cristallise aujourd'hui pratiques et diffusion des musiques actuelles et amplifiées, permettant à la Ville d'assumer son rôle de « capitale départementale » tout en s'imposant comme un acteur phare.

L'inclusion au sein de cet équipement d'un volet fort lié à l'image, aux arts visuels et numériques, à la ligne artistique en phase avec son projet d'ensemble est une plus-value indéniable faisant de la Grange à Musique un ensemble artistique et culturel unique.

Ce lieu de culture précurseur dans ses propositions artistiques fait de Creil un pôle intégrateur et fédérateur des pratiques et des formes esthétiques et culturelles les plus actuelles.

Aujourd'hui, la Grange à Musique est le lieu départemental associant les activités de diffusion, de formation, de répétition musicale et de création et diffusion artistiques liées aux arts visuels et à l'image.

À Beauvais, l'ASCA assure la programmation et la gestion de la SMAC **L'Ouvre-Boîte** et s'attache à mettre en œuvre un projet artistique et culturel aux objectifs multiples :

- la diffusion de concerts ouverts à toutes les formes et esthétiques des musiques actuelles
- le soutien à la création et au développement artistique,
- le soutien à vie musicale du territoire,
- l'organisation d'une programmation musicale en direction du jeune public afin de favoriser
- l'audience et l'accessibilité au lieu, la plus large possible,
- la mise en place d'actions intégrant les pratiques musicales amateurs et la médiation culturelle et le renforcement des relations avec un large public

L'Ouvre-Boîte développe une offre cohérente de sensibilisation, d'initiation et de formation en direction de l'ensemble des publics (adultes, jeunes, scolaires...) en prenant appui sur la présence et l'accueil d'équipes artistiques dans le lieu et leur implication auprès des publics. De plus, l'Ouvre-Boîte initie avec les différents acteurs associatifs, sociaux, éducatifs une action culturelle de proximité en direction des habitants du quartier siège de l'association et plus spécifiquement des jeunes visant à favoriser une intégration sociale autour d'initiatives culturelles qualitatives.

Le rôle culturel d'animation de l'Ouvre-Boîte s'est accru au sein de la Ville par la mise en place d'actions concertées avec les différents acteurs de la vie artistique et culturelle Beauvaisienne notamment avec les autres scènes du spectacle vivant présentes sur le territoire ainsi que le CRD, les festivals.

La Lune des Pirates, SMAC emblématique de la Région sise à Amiens développe une politique de découverte, de promotion et de diffusion des musiques actuelles à travers la programmation d'artistes régionaux, français et étrangers, dans un souci constant de montrer les nouvelles tendances artistiques, de promotion, de soutien et d'aide à la création et diffusion de jeunes groupes locaux et régionaux,

d'encouragement d'initiatives locales en matière de promotion et développement des musiques actuelles, y compris les cultures émergentes, d'action de mobilisation des publics dans un souci d'ouverture, de sensibilisation et d'appropriation des nouvelles tendances artistiques (lycées, quartiers, étudiants).

Le réseau des musiques actuelles

Le Patch est une fédération régionale d'acteurs de la filière des musiques actuelles.

Structure d'information, d'accompagnement et de ressources pour les musiques actuelles en région Picardie, elle permet le développement des musiques actuelles en relayant les informations du secteur, en pilotant des dispositifs de soutien aux artistes (amateurs ou professionnels), en proposant des formations et des stages courts, individuels ou collectifs, de l'observation et de l'aide au projet en assurant un travail de conseil personnalisé qui s'appuie sur nos relais territoriaux, les 20 structures adhérentes du réseau.

S'il existe une structuration des musiques actuelles en Nord Pas-de-Calais, par l'intermédiaire du R.A.O.U.L. (Réseau Associatif des Organismes et Utilisateurs de Lieux de musiques actuelles), la principale différence entre ces deux pôles réside dans le fait que le Patch est un réseau opérateur (de l'accompagnement artistique, de l'action culturelle ou encore de la prévention des risques auditifs) tandis que ces missions sont prises en charge de façon directe par les adhérents du RAOUL. Le RAOUL est un réseau qui regroupe exclusivement des structures de diffusion et de développement du territoire. En ce sens, il est moins représentatif de la filière que **le Patch** qui, bien que constitué principalement de lieux de diffusion, est également ouvert aux développeurs d'artistes, aux structures agissant dans le cadre de la formation, de la création, ainsi qu'aux médias et acteurs de l'information et de la ressource. La récente refonte des statuts du pôle picard permet d'ailleurs son développement en direction des corps de métiers sous-représentés actuellement. A contrario, le RAOUL n'est actuellement pas dans une dynamique d'adhésion de nouvelles structures.

La différence entre les deux pôles régionaux est également structurelle. Si le Patch est passé de 1 à 3 salariés en moins d'un an, le RAOUL ne compte à ce jour que deux permanents dont un seul est à temps complet. La dynamique de conventionnement Etat/Région/Patch amorcée en 2015 est également une avancée qui n'a pas encore été réalisée dans le Nord-Pas-de-Calais.

La complémentarité entre les deux structures réside dans le fait que chacune a axé son projet sur des missions spécifiques, leur empêchant de fait de se retrouver sur des champs concurrentiels. Si l'accompagnement des pratiques artistiques et la transmission des savoirs constituent le cœur du projet du Patch, celui du RAOUL privilégie la mutualisation des moyens et la concertation. Réseau plus ancien et parfaitement identifié localement, le RAOUL est une véritable interface des politiques publiques tandis que le Patch est une structure plus récente et dont le nouveau projet, bien que répondant mieux à la logique de filière musicale, souffre pour le moment d'un relatif manque d'identification. La mise en commun des points forts de chaque structure ainsi que la connaissance de leurs territoires respectifs et leur volonté de développer une observation plus efficiente permet d'envisager au mieux la collaboration entre les deux structures, voire leur éventuelle fusion dans le cadre du redécoupage territorial.

Autres lieux dédiés aux répertoires lyrique et acoustique.

Théâtre impérial de Compiègne

Ce lieu est exceptionnel par son volume et ses qualités acoustiques.

Depuis 2009, le Théâtre impérial de Compiègne, seule scène musicale et lyrique entre Paris et Lille,

développe un projet artistique et culturel dans une volonté d'ouverture pour tous les publics. Ce projet est fondé sur la volonté de favoriser la présence artistique permanente et renouvelée, sur la volonté d'ouverture artistique à la diversité des formes musicales et lyriques avec une place toute particulière accordée à la voix, du baroque à nos jours, ainsi qu'au théâtre musical et à des spectacles chorégraphiques et pluridisciplinaires intégrant la musique ou la voix lyrique. Il développe également une action culturelle décentralisée pour intensifier la relation du théâtre musical au territoire

De plus, aucune scène lyrique n'existe en Picardie et l'acoustique exceptionnelle du théâtre impérial mérite que l'on donne une identité propre à ce lieu qui ne demande qu'à se développer au sein d'une grande région.

Cité de la Musique et de la Danse de Soissons

La Cité de la Musique et de la danse résulte de la décision de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais (CAS) de construire un nouveau conservatoire, et de la préconisation du Conseil général de l'Aisne de l'élargir à un équipement plus complet en y adjoignant un grand auditorium de 500 places.

Le Conseil général entend ainsi doter le territoire d'un nouvel outil privilégié et enrichir le potentiel de la politique musicale départementale qu'il mène depuis de nombreuses années avec l'ADAMA (association pour le développement des activités musicales dans l'Aisne).

La Cité de la musique et de la danse est conçu autour des trois axes essentiels :

- Pédagogique, avec l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique,
- Artistique, avec une action associée de diffusion et de création,
- Culturel et social, avec la prise en compte des pratiques amateurs, la recherche de publics nouveaux, élargis aux populations les moins favorisées.

La Cité est un lieu unique à l'acoustique exceptionnelle associant diffusion de grande qualité sous la direction artistique de François-Xavier Roth et apprentissage de la musique. Il montre l'importance de doter les villes picardes d'outils qui permettent le développement de la politique musicale exigeante et être force de proposition de partenariat dans le cadre d'une grande région.

Les Faiblesses musicales en Picardie

Les points forts de l'ensemble des structures et lieux labellisés, leur spécificité reconnue, la connaissance de leurs territoires respectifs et leur volonté de développer leur projet, ainsi que leur ouverture d'esprit permet d'envisager au mieux le partenariat, dans le cadre du redécoupage territorial.

Cependant, pour deux d'entre elles, l'Orchestre de Picardie et le Patch, une incertitude demeure sur le plan budgétaire, car elles sont financées à hauteur de près de 70% de leur budget global par le Conseil régional de Picardie. Il ne faudrait pas que dans le cadre d'un nouveau territoire régional, elles soient fragilisées, car leurs missions validées par des Contrats d'objectifs avec l'État se verraient obligatoirement amoindries.

Projets pour la future région

1 - **Garder leur spécificité aux structures dans leur territoire** avec des projets qui sont uniques au niveau national et avec des nomenclatures qui permettent des projets de partenariat avec les ensembles professionnels du Nord.

2 - **Conserver des lieux** uniques au plan acoustique à Compiègne pour le répertoire lyrique et pour la

musique française et la Cité de Soissons seul auditorium au nord de Paris dédié aux musiques acoustiques.

3 – **Poursuivre le partenariat et la réflexion déjà engagée entre le Patch et le Raoul** en conservant à chacun leur spécificité.

4 - **Poursuivre la réflexion déjà engagée entre le CRR d'Amiens avec les CRR de Lille et Douai sur le partenariat avec le Pôle Supérieur** de Lille du département Art dramatique du CRR d'Amiens et la mise en place d'une académie d'orchestre en partenariat avec l'orchestre de Picardie et l'organisation inter régionale des épreuves du cycle spécialisé des CRR et CRD.

Arts Plastiques

Quelques chiffres :

1 Fonds Régional d'Art Contemporain

1 réseau de galeries scolaires

0 centre d'art !

- mais un réseau de structures pluridisciplinaires, associatives... comme point d'appui.

1 Pôle de ressources régional dans le domaine de la Photographie : **Diaphane**

2 Centres culturels de rencontres s'emparant des enjeux des arts plastiques:

CCR de l'Abbaye de Saint-Riquier et CCR Jean-Jacques Rousseau d'Ermenonville

1 école supérieure d'Art : **l'ESAD**

1 classe préparatoire au sein de l'École d'art du Beauvaisis

3 artothèques

131 – 02 Arts Plastiques	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prév. 2015 – initial 92 %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	419 055	419 055	439 543	439 543	462 870	462 870	393 010	393 010
Investissement	260 000	260 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000
Total	679 055	679 055	529 543	529 543	552 870	552 870	483 010	483 010

I. État des lieux et chiffres clés :

Le secteur des arts plastiques (chapitres 131.2+224) représente un poids financier de l'ordre de 600 000 € -hors crédits de commande publique -le pourcentage de financements consacrés au **FRAC** représente un montant de l'ordre de 50 %.

1. Institutions labellisées, Associations ressources.

Caractéristiques de l'offre et répartition territoriale :

a. Diffusion :

Composée de trois départements, il n'existe qu'une seule institution qui résulte de l'initiative prise en 1983 par le Ministère avec l'aide des conseils régionaux : le **Fonds Régional d'Art Contemporain Picardie**. Basé à Amiens depuis sa création, le **FRAC n'a jamais bénéficié de locaux adaptés au développement harmonieux de ses missions, notamment les conditions de présentation des collections et d'accueil des publics.**

- Doté de réserves bien équipées, aujourd'hui trop exigües, le FRAC loue un lieu de stockage extérieur. La configuration des lieux et la morphologie de la galerie restreignent les missions. **Le concours d'architecture initié voici 12 ans par la Région ayant été abandonné**, le FRAC s'est maintenu dans un rez-de-chaussée qu'il loue au Conseil Régional. **Plus récemment, l'étude de programmation explorant des scénarios visant à regrouper le FRAC, l'ÉSAD et l'équipe de « On a marché sur la bulle » dans un même bâtiment au cœur d'Amiens a été remise aux financeurs – Région / Amiens-Métropole /Drac. Elle n'a pas été relayée par un temps d'analyse et n'a pas donné lieu à l'ouverture d'un dialogue entre partenaires, face à l'abandon du projet par le Conseil Régional.**

Recruté à la création de l'association – 1983 - le directeur a très vite orienté la politique d'acquisition vers le dessin. **Constituée avec minutie par les comités techniques successifs, la collection du FRAC Picardie témoigne d'une grande diversité d'approches : identifiée sur un plan national, elle est reconnue pour sa cohérence autant que pour la qualité des œuvres lesquelles sont représentatives d'une vitalité internationale.**

En réponse à la mission de diffusion et d'aménagement du territoire, le FRAC a régulièrement desservi un ensemble de lieux culturels : dans la Somme, (à Amiens, la galerie Giacometti de la MCA, la galerie « Carré Noir » au Safran et la salle d'exposition du siège du FRAC). Dans l'Oise, (Beauvais, Clermont et Creil), dans l'Aisne les galeries situées à Laon (M.A.L), Château-Thierry et Soissons (l'Arsenal).

Le dispositif de galeries scolaires développé dès les années 90 dans l'objectif d'irriguer les jeunes scolarisés des zones rurales est investi avec régularité par les œuvres de la collection. Les présentations ponctuelles qui se tiennent dans des médiathèques et les galeries répondent aux missions de proximité et de sensibilisation des publics.

Au fil des cartographies successives établies, la politique de diffusion du FRAC a longtemps été argumentée comme construite sur trois pôles (un par département). Cette circulation ternaire rythmée par un ensemble de conventions est aujourd'hui caduque : deux conventions sur trois n'ont pas été reconduites. L'institution FRAC n'a pas su réunir les moyens nécessaires au développement et à l'épanouissement des missions qui lui ont été confiées.

Dans l'Aisne, Le Maire de Soissons projette, pour des raisons de vétusté et d'économie, un repositionnement de l'actuel musée des Beaux-Arts dans **l'Arsenal**, vaste halle militaire reconvertie en salle d'exposition temporaire. Voisin de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, il bénéficie de la fréquentation de ce site patrimonial.

Dans l'Oise, la **galerie de la Tapisserie** vient d'être acquise par la ville de Beauvais : les incertitudes liées aux ambitions autant qu'aux capacités à repositionner ce grand lieu ont suspendu le partenariat entre la ville et le FRAC.

Dans la Somme, le pôle FRAC / MCA poursuit son partenariat. **La convention qui lie le FRAC et la MCA ne s'accompagne pas de pourparlers entre financeurs et intéressés.** L'abandon répété de toute initiative d'implantation du FRAC dans Amiens Métropole est-il définitif ? Amiens Métropole n'est pas représenté au CA du FRAC, mais des discussions sont amorcées.

Le FRAC accompagne ses diffusions de temps de médiation (deux personnes). **Doté d'un précieux centre de documentation, un professionnel accueille régulièrement des groupes scolaires et des étudiants de l'U.P.J.V.**

Le FRAC ne développe pas de politique de diffusion ni d'offre culturelle construite en relation avec des personnalités extérieures, artistes invités ou commissaires. Il n'initie pas de commandes spécifiques nées de contextes singuliers, ni de temps de rencontres avec les créateurs et les milieux artistiques et culturels du territoire.

L'absence de partenariat autour de projets partagés permettant de faire fructifier les missions du FRAC est constatée, de même que l'absence de dynamique de développement de la création contemporaine dans le territoire par le soutien à l'émergence et l'appui à des initiatives de structuration des réseaux. La Picardie ne bénéficiant pas de centre d'art labellisé, la rareté des acteurs, la fragilité de ceux-ci, n'a pas donné lieu à une posture volontariste du FRAC en matière d'ouverture de son institution. Au fin des ans, le directeur n'a jamais engagé d'initiative de commande, ni conduit d'intervention inédite de caractère plus expérimental.

Le rapport d'inspection de la D.G.C.A remis en 2011 ne semble pas avoir été débattu entre partenaires et n'a donc eu aucune incidence positive. La discorde entre la tutelle régionale et le FRAC s'est accentuée en 2012 avec l'interruption des pourparlers liés au renouvellement de la convention d'objectifs.

Aujourd'hui, l'analyse des données budgétaires attestent d'une réalité exsangue. Un « statu quo » permet un investissement minimal du Conseil régional. La demande de création d'un EPCC « Frac Picardie » d'ici à fin 2015 est plus que compromise.

-« Diaphane », remplit les missions de pôle ressource régional dans le domaine de la photographie. L'association créée dans l'Oise, au milieu des années 90, par Fred Boucher - photographe diplômé d'Arles - porte un projet volontariste qui s'articule entre un conséquent programme de sensibilisation - lequel passe essentiellement par la pratique et la rencontre d'auteurs - et la conduite de commandes photographiques. Chaque année, 3 résidences de création explorent et revisitent les notions de territoire et donnent lieu à des restitutions publiques sous forme d'expositions. En parallèle, deux résidences de médiation constituent les ressources de base à partir desquelles se développent temps de rencontres et programmes d'éducation artistique et culturelle. Adaptée aux publics de proximité, cette démarche explore des modes plus approfondis avec des publics dits « empêchés ». Une politique éditoriale, l'organisation du festival « Photaumnales » et des temps de professionnalisation complètent ces activités. Initialement implantée à Breteuil « Diaphane » dispose aujourd'hui d'une **Maison mise à disposition par la ville de Clermont-de-l'Oise : base logistique à partir de laquelle l'équipe organise ses activités, accueille des ateliers de pratique, héberge les photographes, diffuse et rayonne sur le département.** Afin de palier le déficit d'espaces d'expositions, un jeu de présentoirs mobiles permet de montrer les images en extérieur de manière itinérante. Les dépôts photographiques effectués suite aux commandes permettent à Diaphane de diffuser en continue auprès d'un nombre d'acteurs relais partenaires.

Diaphane appartient au réseau Diagonal et vient, courant 2014, **d'amorcer une démarche visant à obtenir le label de centre d'art.** Les préconisations qui concluent le rapport d'inspection (D.G.C.A), remis en octobre 2014, dressent une trame qui sert de feuille de route dans l'objectif d'actualiser et d'adapter son projet artistique et culturel.

Les « Photaumnales », seul festival photographique au nord de Paris, investit à chacune de ses éditions la « Galerie de la Tapisserie » ainsi qu'une quinzaine de lieux partenaires du Beauvaisis. La manifestation est un temps fort dans la saison culturelle du département.

Le Dessin et la Photographie, sont les « medium » (medias) majoritaires parmi l'offre artistique présente en Picardie cependant, et cette coexistence est singulière, force est de constater qu'ils ne donnent pas lieu

*à des explorations partagées entre acteurs, (aucun lien avec les Musées, Université, Esad...). Le premier appelle des conditions de monstration qui répondent aux contraintes de conservation et intègrent les exigences nées de la fragilité des œuvres. **L'absence d'œuvres contemporaines (XX-XXIè) dans les collections publiques des musées, doublée d'un manque de salles d'expositions temporaires pénalise tout déploiement conséquent.***

Absence d'œuvres et manque d'espaces dédiés au contemporain n'ont pas été compensés par des opérations en réseaux (séminaires, conférences éditions ou dossiers thématiques).

- autres acteurs :

Les autres lieux dédiés à la diffusion des arts plastiques sont rares, de taille modeste, le plus souvent intégrés à des centres culturels polyvalents. Ces acteurs qui disposent rarement de professionnel des arts plastiques pratiquent plutôt l'accrochage que le commissariat. ***Ils constituent une ponctuation dans le paysage qui ne compense pas l'absence d'institution phare. Leurs actions ne répondent que très partiellement aux besoins de qualification et de visibilité des artistes émergents. Les modes d'expression convoqués ne témoignent que très rarement de problématiques qui ont une actualité en matière d'enjeux contemporains (design social, dispositifs, vidéo et arts numériques sont minoritaires voire absents).***

- Dans la Somme : depuis 2002, l'équipe de la Maison de la Culture ne dispose plus d'un professionnel des arts plastiques. Elle délègue au FRAC, via une convention, l'occupation temporaire de ses espaces d'exposition.

Depuis 5 ans, l'équipe de la MCA met en œuvre une manifestation estivale qui investit le site des Hortillonnages, associant interventions paysagères et créations in situ : « Arts, Ville, Paysages ». Dans cet environnement de marais composé d'un puzzle de parcelles jadis dédiées au maraîchage, chaque saison estivale propose aux habitants comme aux visiteurs un parcours constitué d'une vingtaine d'interventions spécifiques. Cette manifestation, qui draine 45 000 visiteurs (estimation), offre un fort potentiel de développement.

Malgré l'implication financière d'Amiens Métropole, la direction de la MCA conduit cette opération de façon isolée, sans concertation avec les acteurs culturels d'Amiens ou de Picardie. Cette posture autarcique ne permet pas de faire fructifier le thème auprès d'institutions régionales susceptibles d'alimenter ou de relayer cette manifestation.

La périphérie d'Amiens Métropole est ponctuée de centres culturels de proximité qui abritent des ateliers de pratiques arts plastiques ouverts aux publics. Parmi ces acteurs « **le Safran** » dispose d'une galerie bien équipée, « **le Carré Noir** ». Les autres centres culturels de quartiers présentent des expositions modestes qui animent de manière temporaire halls d'accueil et espaces de circulation : « J Tati », « Étoile du Sud », « Sophie Germain » et le centre social d'Étouvie.

Il n'existe pas d'instance de concertation entre acteurs confrontés au quotidien des zones d'habitat périphériques, ni de plate-forme de projets susceptibles de relayer et d'impulser en les dynamisant les échanges et mouvements d'allers-retours entre institutions du centre et lieux de la périphérie.

- Dans l'Oise, à Beauvais, aux abords du Musée Départemental et de la cathédrale, « **la Galerie de la Tapisserie** » accueille manifestations et expositions ponctuelles. Chaque automne le festival « **les Photoautumnales** » porté et initié par l'équipe de Diaphane, change Beauvais en capitale régionale de la photographie. **C'est la seule ville qui compte une professionnelle des arts plastiques qui coordonne un**

programme de création sur sites extérieurs - comme à la « Maladrerie » - et dans « la Galerie de la Tapisserie », récemment acquise par la municipalité. Les deux ateliers d'accueil + studio possédés par la ville sont régulièrement mis à disposition des artistes invités sur projets.

La ville de Beauvais, malgré ses atouts en matière d'arts plastiques, peine à énoncer un projet culturel lisible, répondant aux attendus d'espaces patrimoniaux remarquables autant qu'aux attentes de qualification et de valorisation des acteurs de ses quartiers et structures périphériques (ASCA). La Drac suit attentivement ce partenaire.

En dehors de ces deux agglomérations urbaines qui bénéficient d'une présence d'acteurs ressources et d'opérations régulières, on relève au moins un équipement culturel par département - de statut municipal ou associatif - qui intègre au sein de la saison culturelle annuelle une, voire plusieurs manifestations artistiques relevant des arts plastiques.

Dans la Somme, à Amiens, « **Le Safran** » avec sa galerie « **Carré Noir** » dédiée à l'art contemporain, **la Briqueterie** (Quartier Elbeuf) accueille via l'association « les éditions du Monstre » un salon de la petite édition. Ces acteurs complètent la présence du FRAC et de la MACU.

Quelques rares projets et acteurs n'ayant pas été expertisés (Zoo d'Amiens, Maison de l'architecture, Université Picardie Jules Verne manquent à cet état des lieux).

Dans l'Oise, l'espace d'accueil du **C.A.C.C.V de Compiègne** est régulièrement investi par des manifestations temporaires. « **Les composites** », festival organisé en lien avec **l'U.T.C** concerne les arts numériques. **A Senlis, la Fondation Frances ouvre régulièrement sa collection d'art contemporain au public. Actuellement ces acteurs opèrent de manière isolée.**

Dans l'Aisne, la galerie de la **Maison des Arts et Loisirs** de Laon propose un programme de plusieurs expositions au cours de l'année, **l'artothèque de Tergnier** mène plusieurs présentations annuelles dans les locaux que lui met à disposition la ville.

Signalons la présence de trois **artothèques** en activité, une par département : la médiathèque d'**Amiens** instaurée dans les années 90 (750 œuvres), celle constituée au début des années 80 au C.A.C.C.V de **Compiègne** (1 200 œuvres) enfin, sur la commune de **Tergnier**, celle initiée par un collectif fin 2000 (450 œuvres).

Ce gisement de ressources contemporaines (2 500 pièces) est valorisé par chaque site via une politique de prêts.

Quelques acteurs associatifs conduisent des activités qui ponctuent les saisons d'une offre non construite en programme :

- à Cramont, dans la Somme, « **La maison de Monsieur C** » intervient à partir d'un lieu ou d'un site dans lequel elle invite une dizaine de jeunes artistes.
- à Epeaux-Bezu, dans l'Aisne, « **Lizières** » organise plusieurs temps forts annuels. Aux environs de Guise, à l'automne, les artistes invités par « **La vitrine** » investissent ponctuellement les médiathèques.

(l'expertise d'un certain nombre des acteurs associatifs n'ayant pas été conduite ils sont posés dans l'état des lieux).

- Il existe deux Centres Culturels de Rencontres positionnés sur des thématiques qui croisent enjeux culturels et enjeux de plasticité : « Écritures et traductions » à Saint-Riquier (80), « Paysages » à Ermenonville (60). Bien que de statut différent, nous associons le Familistère de Guise qui traite de

l'« Utopie sociale » dans cette famille qui relie lieu patrimonial, Histoire, projet. Cette partition offre par les contenus abordés de grands atouts qui faute d'impulsions et d'explorations contemporaines réussies restent sous-exploités.

b. : Formation supérieure et recherche, préparatoire et ateliers de sensibilisation péri et post- scolaires, formation continue et professionnalisation :

- Formation supérieure :

Amiens, l'école d'art « **E.S.A.D** » délivre un diplôme DNSEP habilité au grade de **master en design graphique (homologué en 2011 par le CNESER) l'accent porté à la typographie se distingue dans un post-diplôme reconnu pour l'efficacité de ses débouchés et l'excellence des applications pratiques développées.**

Le dossier de renouvellement de l'habilitation déposé en 2013 auprès de l'AERES porte sur deux masters : celui de design graphique antérieurement habilité et celui de design- numérique lequel introduit une perspective de consolidation de l'offre en cursus et recherche. La mise en place de ce 2^{ème} cursus, harmonisé entre les deux sites (ÉSAD et U.T.C de Compiègne), l'ÉSAD conforte son objectif de relier innovation / recherche ici appliquées aux usagers et utilisateurs). L'école développe un programme de recherche partagé avec les ingénieurs de l'U.T.C. : « Unité de Signe » a obtenu une aide nationale qui équivaut à une légitimation, par le Ministère, des capacités de l'ÉSAD à positionner une démarche de recherche.

Le projet « e-cathédrale » l'implique dans une démarche articulant patrimoine et arts numériques tout à fait exploratoire.

L'ÉSAD négocie une convention de partenariat avec l'U.P.J.V, et vient de conclure un partenariat afin de coopérer avec la licence de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris). Formations courtes ou continue, conduites dans les locaux de « Waide Somme », complètent les deux masters. L'école accueille environs 160 étudiants. **Amiens Métropole vient d'engager une étude de programmation visant à réunir l'ensemble des secteurs de formation de l'ÉSAD (masters + Waide Somme) sur une friche Universitaire du centre-ville. Le FRAC est sorti de ce nouveau programme porté par Amiens Métropole et la Région.**

L'université Picardie Jules Verne mène de front plusieurs formations artistiques qui globalisent près de 1 000 étudiants, 21 enseignants chercheurs et 8 artistes associés. Outre l'U.F.R d'arts, elle dispense trois diplômes Universitaires : Création de bandes dessinées, Réalisation documentaire de création et Métiers du spectacle vivant.

On constate l'absence de partenariats de contenus entre l'U.P.J.V et l'ÉSAD.

- Formation continue et professionnalisation :

à Amiens, avec l'ÉSAD et le cursus **Waide Somme**, la métropole dispose d'une offre en formation continue d'un an qui permet de former des jeunes en décrochage de formation supérieure. **La Briqueterie** conduit un programme de professionnalisation qui propose chaque année plusieurs journées et stages courts dédiés aux plasticiens.

- Formations préparatoires :

A Beauvais : l'école d'art du Beauvaisis met en œuvre une classe préparatoire de 30 étudiants (85 % sont originaires de Picardie). La diversité des disciplines proposées aux étudiants de préparatoire leur permet d'accéder avec succès aux différents concours d'entrée dans les cursus de l'enseignement supérieur.

Implantée dans le pôle culturel François Mitterrand, l'école cohabite avec le conservatoire et la médiathèque et accueille dans ses locaux environ 600 adhérents qui pratiquent les ateliers : terre, céramique, gravure, dessin, couleur, sculpture. Elle développe une politique de résidence axée sur la céramique. Les temps de création-production rejaillissent sur l'ensemble des participants et donnent lieu à des expositions qui s'accompagnent d'une publication. Un cycle de conférences publiques complète cette offre. L'équipe est constituée de 9 personnes dont 7 enseignants.

A Saint-Quentin : l'École Quentin de la Tour, ancienne académie liée aux métiers des arts décoratifs, devenue école péri et post-scolaire, accueille quelque 400 adhérents. Elle développe des partenariats soutenus avec certaines classes de Lycées dont le lycée de l'Ameublement et celui des Affaires sanitaires et sociales. L'équipe est constituée de 8 personnes dont 6 enseignants.

Tout récemment, le maire a demandé à la direction de l'école de préfigurer les conditions d'ouverture d'une classe préparatoire.

-Offre en ateliers post et périscolaires :

La mutation du cursus de l'école d'art d'Amiens en cursus dédié au design graphique engagée au seuil des années 2000 a généré le départ d'un certain nombre d'enseignants du cursus art ou du secteur péri et post-scolaire. Aujourd'hui, ces personnes sont actives dans les centres culturels de la périphérie d'Amiens Métropole : elles y animent une offre d'ateliers diversifiés dédiés aux enfants et aux adultes qui contribue à dynamiser les jeunes publics (8 postes sont ainsi répartis sur 5 centres). Les effectifs cumulés des inscrits dans les écoles de Beauvais et Saint-Quentin, affichent un nombre de 1 000 praticiens amateurs.

Nous ne disposons pas de toutes les données ni de chiffres précis permettant d'exposer de manière détaillée l'état des lieux. Du fait des caractéristiques régionales (contexte d'inégalités accrues, déficits multiples en matière de réussite scolaire et de formation) nous intégrons ce secteur porteur d'enjeux en l'interrogeant en fin de document.

c. ressources artistiques : présences des artistes plasticiens, dynamique des parcours :

Arts plastiques :

Les artistes semblent également répartis sur le territoire. Après observation des données relatives aux aides attribuées par la DRAC, on constate une répartition équitable des présences artistiques identifiées sur un plan national sur les trois départements. Dans l'Aisne : (Marc Gérenton, Julie Legrand, Fabien Lerat, Ramutcho Matta, Soun Gui Kim). Dans l'Oise, (Daniel Pontoreau, Nathalie Talec, Valérie Thuillier, François Rouan, Gérard Titus Carmel..). Plusieurs collectifs d'artistes sont identifiés : le dernier arrivé est celui de Thardonne (8 artistes issus des écoles de Paris et Marseille). Dans l'Oise, migration et implantation semblent motivées par la proximité de Paris, les facilités de communication et le non enclavement (aéroport de Beauvais). Dans la Somme, aux artistes implantés sur l'agglomération amiénoise (Camille Grain, Marie Lepetit, Gaël Clariana, Arnaud Lesage, Olivier Michel, David- Rosenfeld...) s'ajoutent ceux qui

ont opté pour le littoral, (collectif de Friville-Escarbotin avec Denis Pondruel, Dominique de Beir, Philippe Desloubières...).

La Drac a, jusqu'à présent, régulièrement conduit une politique de soutien par le biais des dispositifs d'aides que représentent les aides à la création et à l'installation, sans relayer celle-ci d'une politique de suivi des parcours qui passe par l'observation, la cartographie ou l'état des lieux et des ressources.

Métiers d'art :

Dans ce domaine, on constate **un potentiel de présences en terme de savoir-faire reliant métiers, traditions, savoir faire et arts appliqués.** Celui-ci ne semble pas avoir donné lieu à une orientation politique affichée et suivie au fil des ans, faute de ressources suffisantes. Ce potentiel devrait ouvrir sur le recrutement d'un conseiller spécifique.

d. Patrimoine contemporain, art public :

- présences patrimoniales, œuvres d'art public, et collections.

Initiée dès les années 80, **la démarche de commande publique peut être identifiée selon plusieurs séquences qui renvoient à des temporalités ou des contextes singuliers et, pour certaines d'entre elles, a produit des œuvres remarquables.**

- La période pionnière des années 80 a permis d'implanter l'horloge de **Takis** sur le château d'eau de Beauvais (Oise) et l'œuvre-fontaine de **Patrick Saytour** à Hirson (Aisne).

- La période volontariste des années 90 associant art et urbanité, s'est adossée au dispositif relancé par la Délégation aux arts plastiques dans le cadre des conventions de villes : dans les années 90, Amiens a su mettre à profit cette mesure de soutien laquelle s'est traduite par la réalisation d'un programme de commandes associant les moyens liés au décret du Un pour cent et ceux mobilisés lors de chantiers (commandes publiques). Les établissements culturels tels le musée de Picardie, la Maison de la Culture, le Cirque, le Safran ont bénéficié d'œuvres réalisées à l'occasion de leur réhabilitation. L'ensemble sculpté de **Balkenhol** dans le quartier Saint Leu ou, le cycle de commandes localisées dans le Parc Saint-Pierre - vaste espace paysager implanté au cœur d'Amiens - résultent d'un pilotage volontariste confié à la chargée de mission des arts plastiques du Musée de Picardie Madame Sylvie Couderc, laquelle a coordonné cette convention. Aujourd'hui, c'est plus d'une dizaine d'œuvres qui ponctuent le territoire d'Amiens mais qui ne donnent pas lieux à une politique de valorisation.

- Identifiée pour les lieux de mémoire et les monuments qui marquent, dessinent et ponctuent la terre picarde, la Région accueille des œuvres de création nées de commandes à visée commémorative. Elles complètent les ensembles historiques nés du grand conflit. Deux œuvres réalisées dans le cadre du programme national de 1998 : dans l'Aisne, le **Haïm Kern**, à la Caverne du Dragon et le **Ernest Pignon-Ernest** dans la Somme. En 2014, l'œuvre paysagère commandée par le conseil général de la Somme au paysagiste-jardinier **Gilles Clément** pour les marais de l'Historial de Péronne vient compléter ce panorama. Nous associons à ces œuvres qui signent un lien fort à la terre, celle réalisée par la commune de Caumont (Aisne) afin de célébrer le passage à l'an 2000. Les 2 figures d'**Anthony Gormley** ponctuent de manière tout à fait emblématique la ligne d'horizon de leurs silhouettes qui se font face, confrontées à l'infini d'une terre agricole, reliant ainsi, ou plutôt scellant dans un même espace la figure humaine et la courbe du terrain.

Reconnue pour son patrimoine archéologique, monumental historique, qui fait l'objet, tout comme le patrimoine paysager (Baie de Somme, Jardins à Ermenonville, Valloires...) d'une prise en compte assidue, la terre picarde bénéficie de quelques fleurons dans le domaine de l'art public. Ces fruits conçus par les créateurs apportent un écho contemporain à ce contexte historique et enrichissent le cadre de vie avec, pour certaines, une justesse exemplaire.

Ces commandes n'ont à ce jour pas donné lieu à une entreprise de valorisation (restauration, signalétique ou communication) par l'intermédiaire de parcours ou la production de dossiers thématiques). Rien n'a été engagé ni amorcé de manière à impulser, en s'adossant, à l'héritage historique picard qui les environne, la mise en valeur de œuvres et l'accompagnement pédagogique indispensables à leur appropriation.

II. Les pistes :

- Retrouver des espaces vacants, accompagner les initiatives et les nouveaux chantiers à transformer.

Les élus d'Amiens ont, dans leur nouveau projet culturel, énoncé la mise en œuvre d'un projet de salle d'exposition sur « le cloître des sœurs grises », projet motivé par le souhait de présenter les artistes de la métropole et créateurs régional.

A Beauvais, la Galerie de la Tapisserie offre des conditions exceptionnelles de visibilité. La ville souhaite engager un chantier de réhabilitation et ouvrir la galerie à des manifestations qui restent à définir (le programme n'est pas écrit). La Drac se doit d'accompagner au mieux le processus en conseils et en proposant des rencontres avec des personnalités extérieures compétentes susceptibles de contribuer à la qualification du futur programme culturel.

Interroger les deux C.C R. afin de proposer une convention de dépôts du FRAC de sorte à inscrire un écho contemporain aux thématiques de leurs projets est une piste qui mérite d'être explorée en associant le Familistère dans ces pourparlers.

-Consolidation des projets ressources :

. accompagner l'évolution de Diaphane en centre d'art, la Drac intégrera une montée en puissance des crédits du 131-2 accordés au titre du fonctionnement. Des temps de négociations avec les actuels financeurs (élus de Clermont et Beauvais, Département de l'Oise, Région et Drac / DGCA) jalonneront ce processus qui devrait aboutir en fin de convention d'objectif (2017) au positionnement de cet acteur dans un projet clairement élargi au territoire régional.

. *Photaumnales* : contribuer à la montée en puissance de ce festival, l'ouvrir à un réseau de partenaires extérieurs, soutenir les échanges avec les professionnels et rechercher à mieux intégrer les acteurs privés, notamment la fondation Francès (Senlis).

.Le Safran et la galerie « Carré Noir » comme la Briqueterie offrent un potentiel en matière

d'alternatives : il revient d'accompagner leur évolution de manière à ce qu'ils deviennent des rouages efficaces dans le développement futur de l'écosystème des arts plastiques régional.

. Les trois artothèques peuvent élaborer un projet commun singulier dans l'objectif d'offrir une alternative aux territoires ruraux. Le potentiel de ces ressources reste à développer via des relations actives de sorte à relancer une dynamique d'offre et de pratique.

- formation supérieure et passerelles entre secondaire et supérieur

. L'ÉSAD est inscrite dans une démarche dynamique et fortement revendicatrice d'une autonomie de positionnement. Les mutualisations ont du sens lorsqu'elles ne dégagent pas de surcoût, aussi nous ignorons ce que la fusion des deux régions va susciter chez cet acteur qui a déjà manifesté son scepticisme face à toute idée de fusion.

. Des préparatoires qui remplissent une fonction d'ascenseur dans les parcours. La préfiguration d'une ouverture de classe préparatoire à Saint-Quentin appelle un suivi actif de la Drac de manière à penser cette plate-forme qualifiante non seulement comme une réponse au désenclavement des jeunes mais aussi comme un des rouages dans un processus adapté aux besoins de qualification d'un territoire élargi.
. Une offre en pratiques amateurs de qualité mérite d'être l'objet d'une démarche de mise en réseau.

- Artistes et milieux de la création en attente de relations :

. L'impulsion d'initiatives visant à encourager l'innovation (arts numériques, multimédia...) voire la mise en œuvre d'une démarche de valorisation réfléchie (soutien à un site d'artistes, à une mission de fonction ressource, ou d'appui) est souhaitable.

. Des relations avec la chambre des métiers méritent d'être établies et explorées. Les liens avec des établissements d'enseignement professionnel ou toute initiative susceptible de croiser savoir-faire / innovation feront l'objet d'une attention d'autant que, dans certains cas, les liens avec les musées qui disposent de collections liées aux arts appliqués, peuvent être fructueux pour la démarche. Le projet Tressage à Valloires, commande publique associant design et savoir faire offre un premier test pour ce type d'expérimentation.

- arts dans l'espace public, requalification paysagère, valorisation du cadre de vie

. Une campagne de valorisation s'appuyant sur les projets des pays d'art et d'histoire, voire les parcours patrimoniaux ou les circuits initiés par le conservatoire des paysages pourrait faire fructifier la portée culturelle de ces œuvres. L'opération nationale du Un pour cent ouvre également une piste en matière d'appropriation et de porter à connaissance.

. *Le projet de festival « arts, ville, paysages » initié de manière volontariste voici 6 ans par la Maison de la Culture pose aujourd'hui la question des conditions de son développement, devenir et rayonnement lesquels appellent une réflexion quant à l'évolution du portage et l'analyse ou formulation d'un potentiel d'objectifs à développer.*

Éducation Artistique et Culturelle et Politiques Interministérielles

Quelques chiffres :

Prog. 224	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prév. 2015 – initial 92 %	
Action	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 02	1 794 612	1 794 612	1 880 512	1 880 512	1 957 560	1 957 560	2 051 465	2 051 465

Éducation Artistique et Culturelle

Chiffres clés :

En 2014, le budget réalisé de la Drac a été de 1 212 176 €

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dispositifs partenariaux	274 005 €	265 202 €	251 063 €	252 990 €	230 700 €	216 800 €
Projets fédérateurs	675 097 €	683 465 €	690 481 €	696 006 €	799 414 €	889 176 €
Actions cinéma	77 918 €	76 171 €	113 171 €	115 400 €	75 000 €	98 000 €
Actions formation et documentation	0 €	0 €	1 600 €	2 000 €	6 500 €	8 200 €
Actions de sensibilisation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	1 027 020 €	1 024 858 €	1 056 315 €	1 066 396 €	1 111 614 €	1 212 176 €

Malgré les gels successifs, l'enveloppe réservée à l'EAC a été assez stable jusqu'en 2013, année qui a connu des dotations supplémentaires dans le cadre du grand projet national de l'éducation artistique et culturelle pour 3 ans.

Contexte :

La plupart des Picards vivent dans les communes de moins de 2000 habitants et une observation sur la jeunesse en Picardie a permis de pointer concrètement les faiblesses dans cette région très rurale. Le taux de jeunes de moins de 26 ans est plus important que la moyenne nationale (32,79% en Picardie et 31,15% en France). Malheureusement, une part importante de cette population sort du système scolaire sans qualification. Le taux de réussite au baccalauréat est de 58,1% dans l'académie alors qu'en France, il est de 64% (en 2007) ; le taux de poursuite d'études vers l'enseignement supérieur est de 71,2 % pour 77,2% en France. Il est important de savoir qu'il existe aussi un fort déficit migratoire pour les jeunes de 18 à 24 ans comparativement aux régions voisines, alors que la population picarde change peu de domicile.

Malgré une forte implication de la Drac Picardie dans l'éducation artistique et culturelle depuis de nombreuses années, particulièrement en partenariat avec les collectivités, il reste néanmoins un énorme travail à effectuer en milieu rural pour sensibiliser les jeunes qui sont bien souvent isolés de l'offre culturelle.

Il faut souligner la qualité des échanges avec notre partenaire historique qu'est l'Education Nationale, notamment avec la DAAC du rectorat et principalement la DSDEN de l'Oise qui s'est dotée depuis une dizaine d'années d'une coordinatrice à l'action culturelle. Depuis deux-trois ans, il existe aussi un coordinateur à la DSDEN de l'Aisne et de la Somme, mais ils doivent encore trouver leur place auprès des pratiques habituelles des conseillers pédagogiques.

États des lieux et structuration de l'EAC

Les dispositifs partenariaux :

Ces dispositifs reposent principalement sur le partenariat avec l'Education Nationale ou la DRAAF :

- ateliers artistiques : son enveloppe en baisse d'année en année est liée à la diminution du nombre d'ateliers retenus par le rectorat et la Drac. Cette diminution est due tout d'abord aux contraintes budgétaires de l'Éducation Nationale. Aussi, en relation avec les conseils généraux, les ateliers artistiques retenus ont été ciblés dans les zones rurales et urbaines prioritaires pour garder une cohérence avec les contrats départementaux et uniquement dans les collèges : 27 pour l'année scolaire 2013/2014.

- les classes du patrimoine :

Depuis de nombreuses années, la Drac accompagne ce dispositif porté par le Conseil Général de l'Aisne et la DSDEN 02. Le soutien continu de la Drac est lié à la difficulté, dans ce département très rural, de contractualiser avec les collectivités et de répondre à une demande des écoles primaires en milieu rural. Il s'appuie aussi sur les Villes d'art et d'Histoire : 15 classes sur 4 lieux : Soissons, Laon, St Michel-en-Thiérache et le Pays du Sud de l'Aisne.

- les enseignements de spécialité :

Au nombre de 9, ils recouvrent les domaines du théâtre, de la danse et du cinéma-audiovisuel.

- les options facultatives :

En 2014, il existe 23 options facultatives aidées par la Drac. Cette volonté d'accompagner les options facultatives est justifiée par une répartition inégale des ressources culturelles et aussi par l'isolement des lycées dans la région. Un maillage de propositions dans la région permet une meilleure proximité. Les

CASEAT, CASEAD et CASEAC ont souhaité encourager une répartition plus cohérente sur la région pour améliorer l'offre en donnant des priorités sur les territoires isolés.

- les lycées agricoles :

Une nouvelle convention a été signée en 2013 avec la DRAAF, principalement sur l'accompagnement des projets dans les établissements d'enseignement agricole (au nombre de 8 dans la région), en soulignant la nécessité du rôle d'un établissement sur le territoire où il est implanté et en y encourageant son rayonnement dans ses projets. L'enveloppe réservée à ce partenariat semble faible mais l'aide de la Drac porte soit sur des projets structurants portés par des « pôles » culturels régionaux, soit sur des dispositifs territoriaux contractualisés avec les collectivités.

Les projets fédérateurs :

Cet axe est le socle de structuration de l'EAC, il s'articule principalement sur les équipements culturels et les collectivités.

Ainsi, tous les lieux conventionnés ou labellisés sont des interlocuteurs EAC sur chaque projet proposé et un dialogue annuel est établi avec les services des publics pour le bilan des actions et des projets. Bien sûr, les ressources culturelles impliquent naturellement l'ensemble des structures de la région sur le territoire picard malgré une répartition inégale. Dans le département de l'Aisne, il n'existe que deux lieux conventionnés ou labellisés. Quelques équipes artistiques sont encouragées sur une proposition plus équitable pour mener un travail de proximité.

Les conventions avec les collectivités :

Depuis plus de vingt ans, la Drac a engagé des partenariats avec les collectivités et l'Éducation Nationale sous forme de convention. Ces conventions ont été tout d'abord signées en fonction des compétences, avec les villes pour les écoles primaires et avec les trois conseils généraux pour les collèges. Il n'existe pas de relation formelle avec le conseil régional qui propose ses propres dispositifs dans les lycées. Au fil des années, il y a eu une ouverture sur le hors temps scolaire avec certaines villes. Chacune des conventions (au nombre de 16) a été signée pour trois ans renouvelables :

- Aisne : Gauchy, Laon, Saint-Quentin, Communauté de communes de la Thiérache Centre (pas finalisée à ce jour), Conseil Général 02 (pour 15 collèges)
- Oise : Beauvais, Clermont, Creil, Compiègne, Conseil Général 60 (pour 70 collèges)
- Somme : Abbeville, Amiens-métropole, Communauté de communes de Conty, Communauté de communes interrégionale de Blangy s/Bresle, Pays Santerre Haute Somme, Conseil Général 80 (pour 64 collèges)

Chaque projet est co-construit par l'enseignant ou une équipe éducative et par les intervenants. Pour la majorité, les enseignants choisissent le champ artistique et font appel au monde culturel. Le projet s'articule autour des trois piliers de l'EAC : pratiques artistiques, rencontre de l'œuvre et réflexion sur le travail mené.

Pour les actions hors temps scolaire, ce sont plutôt les ressources culturelles qui sont force de proposition. En 2014, on peut totaliser plus de 500 projets avec un minimum de 12 heures d'intervention pour 21 151 jeunes concernés. (900 projets au total en comptant les rdv culturels du PAC80)

– Les soutiens aux structures culturelles et aux équipes artistiques :

Les équipements culturels ou les équipes artistiques en capacité de proposer des projets structurants sur des territoires sont encouragés. L'objectif est de permettre aussi un effet levier auprès des collectivités. Chaque année, les projets sont étudiés avec les équipes de médiation. Il convient d'encourager les équipements d'aller au delà de leur lieu d'implantation et de soutenir les équipes culturelles régionales en les accompagnant face à l'inégalité de l'offre culturelle.

– Les soutiens aux festivals ou salons du livre

Certaines actions menées en amont des manifestations irriguant notamment un territoire en milieu rural, sont soutenues (festival de musique Jean de la Fontaine dans le sud de l'Aisne, semaine littérature jeunesse au village du livre de Merlieux, festival international du film d'Amiens dans le département...).

Les actions cinéma:

Elles portent sur les dispositifs autour de l'éducation à l'image : « école au cinéma », « collège au cinéma », « lycéens et apprentis au cinéma », coordonnés par une salle de cinéma dans chaque département pour les deux premiers et par l'ACAP, pôle image pour le troisième. Une dizaine de salles, ainsi que les circuits itinérants portés par la FRMJC, sont impliqués dans ces dispositifs.

2013/2014

École au cinéma	16 283 élèves
Collège au cinéma	14 662 élèves
Lycéens et apprentis au cinéma	8 142 élèves et apprentis
Total	39 087 élèves

L'organisation de ces dispositifs se répartit de façon partagée sur la région et les collectivités sont très impliquées.

Les actions de formation et de sensibilisation :

Des actions de sensibilisation et de formation en direction des équipes éducatives (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la petite enfance) sont encouragées : Maison du théâtre, Théâtre du Beauvaisis, Ciné St Leu. Il ne s'agit pas de remédier aux manques de l'Éducation Nationale qui a diminué fortement ses offres de formation, mais plutôt d'encourager des formations « mixtes » qui rassemblent les équipes en charge des jeunes du hors temps scolaire.

Modalité d'organisation et de travail avec les partenaires

Le travail de concertation est permanent ; d'abord il existe un comité stratégique régional maintenant nommé **comité territorial de pilotage** qui se réunit chaque année, ainsi que les commissions académiques de suivi des enseignements artistiques (théâtre, cinéma-audiovisuel et danse).

Avec les **ressources culturelles**, la concertation est régulière et annuelle : structures labellisées ou non

Il existe une forte implication de ces structures : d'après une étude faite en 2010

- La part de ces équipements qui affichent un volet dans le **domaine de l'EAC** est majoritaire : **60% en Picardie.**

- Ces structures jugées comme menant des actions de qualité soit sont dotées d'un service dédié, soit

disposent **d'au moins une personne référente** consacrant son activité au développement de l'action éducative.

- 34 % de ces structures s'impliquent dans **la formation initiale ou continue** des enseignants.

Les échanges avec **les services de l'Éducation Nationale (rectorat, DSDEN) et la DRAAF** sont rythmés, d'abord par le partenariat avec les collectivités : chaque contrat a son comité de pilotage (16 réunions annuelles) et/ou son comité technique (16 réunions annuelles au minimum) pour son suivi et l'instruction des projets proposés. D'autres échanges existent sur des sujets plus spécifiques (galeries, jumelages, dispositifs nationaux, rencontres partenaires culturels/ équipes éducatives...).

Relations avec les collectivités

Les collectivités sont les principaux partenaires de la politique EAC avec les structures culturelles ; les relations sont régulières pour celles avec qui un contrat est signé et l'attention reste particulière avec celles qui présentent un intérêt pour l'EAC. Alors, il s'agit de conseiller, inciter, impulser, mutualiser, construire de nouveaux partenariats, accompagner pour la construction de projets.

Forces et faiblesses

Forces

Le maillage des ressources :

L'EAC implique naturellement les ressources culturelles de la région sur l'ensemble du territoire. Certaines sont organisées en réseau, d'autres ont une mission régionale :

- Structuration du spectacle vivant par 2 réseaux, l'un regroupant l'ensemble des équipements aidés régulièrement par la Drac (le réseau des scènes de Picardie) et l'autre regroupant les lieux plus modestes animé par la FRMJC (le résO Picardie).
- Connaissance de la région des « pôles régionaux » : CDC, CR2L, Diaphane, EPCC arts du cirque, FRAC, Tas de Sable qui sont en capacité de proposer des projets structurants.
- Articulation intelligente des dispositifs éducation à l'image tant au niveau local qu'au niveau départemental et régional.
- volonté des collectivités dans la poursuite des contractualisations pour une pérennité et donc un meilleur ancrage.

Faiblesses

- Manque d'ambition et frilosité de certaines collectivités qu'il faut prendre en compte. Elles sont en grande difficulté et ont peu d'intérêt pour le domaine culturel ou peu de sensibilité à la culture. Il est important d'avancer pas à pas, d'échanger d'abord et de s'appuyer sur les lieux de proximité, l'existant comme la lecture publique (avec les bibliothèques), la musique (avec les batteries fanfares)
- Isolement géographique des établissements scolaires qui complique la mise en place ou même la pérennité des projets.
- les contraintes budgétaires de l'EN, la DRAAF, la Jeunesse et Sport et les difficultés des collectivités rendent cette politique partenariale plus complexe et il est important d'optimiser l'organisation et la répartition des moyens de l'EAC sur les différents temps de parcours de formation du jeune.

Projet pour la future grande région

La mise en place d'une méthode de travail en définissant des étapes progressives doit aboutir à une stratégie partagée

Les outils existants et différents avec les spécificités de la grande région doivent être perfectibles. Il s'agit de rester cohérent dans les préconisations de notre ministère, particulièrement dans la lutte contre les fractures sociales et territoriales, et ne pas déstabiliser nos partenaires de façon brutale.

Il faut échanger sur les démarches engagées dans la définition des territoires prioritaires et prendre en compte les problématiques identiques notamment en milieu rural (par ex :sur les trois départements : Aisne, Pas de Calais et Somme)

La nouvelle configuration politique des collectivités départementales, le futur conseil régional et la nouvelle organisation des autres services de l'Etat, notamment des services de l'éducation nationale (2 académies ou une académie) donneront aussi de nouveaux contextes pour la construction de nouveaux partenariats.

Politiques Interministérielles

Chiffres clés :

<i>Dispositif/actions de territoire</i>	<i>Budget</i>	<i>Nbre d'actions</i>
Convention culture/justice pour 6 établissements pénitentiaires + convention PJJ	47 000	30 dont la PJJ
Convention culture/santé/handicap	75 000 Drac (69 500 ARS)	20 Établissements de santé/31 actions culturelles sous forme de résidences.
Actions de lutte contre l'illettrisme (hors bibliothèques, EAC)	75 000	3 structures identifiées comme partenaires
Politique de la Ville	61 000	6 Résidences d'artistes ; 5 projets fédérateurs dans les quartiers
Développement des publics/politique territoriale	58 000	7 projets + accompagnement des CCR.

État des lieux de la politique interministérielle en Picardie, vecteur d'accès à la culture et soutien à la démocratisation culturelle

L'accès du plus grand nombre à la culture, véritable engagement de la volonté politique de l'État, passe par des actions interministérielles soutenues et dynamiques. Les accords de coopération entre le ministère de la culture et de la communication et les ministères de la justice, de la santé, de la ville et de l'éducation nationale ont conduit à des interventions conjointes et ont permis d'orienter et d'assurer concrètement une politique culturelle cohérente sur le terrain et d'en définir les modalités.

Les publics concernés par les politiques interministérielles sont les populations en situation d'exclusion (dont l'illettrisme), de vulnérabilité sociale, économique ou qui, pour diverses raisons, ne peuvent avoir un accès facile à la culture : les populations des quartiers en politique de la ville, les personnes en établissement de santé, en situation de handicap ou les personnes placées sous main de justice. Ces personnes doivent prétendre au droit fondamental d'accéder à **la vie culturelle**.

Action culturelle en faveur de la population pénale : protocole culture-justice

Une convention « cadre » pour le développement culturel au bénéfice des publics de Picardie placés sous main de justice a été renouvelée pour les années 2013 à 2015 entre la Drac et la Direction Interrégionale des services pénitentiaires du Nord, Pas-de-Calais, Picardie et Haute-Normandie (cf. la DAP compte 9 directions inter-régionales des services pénitentiaires (DISP)). Cette convention permet de réaffirmer la place de la culture dans les établissements pénitentiaires de Picardie que sont :

- La Maison d'arrêt de Beauvais
- La Maison d'arrêt de Compiègne
- la Maison d'arrêt d'Amiens
- Le Centre Pénitentiaire de Liancourt
- Le Centre Pénitentiaire de Château-Thierry
- le Centre Pénitentiaire de Laon.

Un comité de pilotage régional annuel est mis en place et a comme objectif de vérifier la cohérence des dispositifs, de définir la stratégie à venir et les conditions de leurs mises en œuvre. Il permet le porté à connaissance entre tous sur les actions culturelles mises en œuvre dans les établissements du territoire. Il est présidé par la Directrice régionale et le Directeur Interrégional de la DISP du Nord, Pas-de-Calais, Picardie et Haute-Normandie.

Cette convention permet de réaffirmer la place de la culture dans les établissements de façon formelle et inciter les directeurs d'établissements et les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) à travailler en partenariat avec les structures culturelles du territoire.

La mise en œuvre de cette convention régionale se fait pour la Drac de Picardie par un Conseiller dont la mission est d'impulser, d'orienter et de participer aux comités techniques locaux qui valident les propositions faites par les SPIP. À noter que les départements de l'Aisne et de la Somme ont établi des conventions de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement afin de mener à bien les actions culturelles et socio-culturelles au sein même des établissements pénitentiaires. Une participation financière forfaitaire de

la Drac au montage de projets est versée à la Ligue de l'Enseignement de l'Aisne (partenariat indirect). Le SPIP de la Somme a fait le choix de prendre à sa charge l'intégralité du coût de sa convention avec la Ligue.

Ce renouvellement de convention a permis de conforter les actions autour du « livre et de la lecture » en lien avec les bibliothèques départementales. Des conventions de partenariat ont été signées avec les SPIP et les bibliothèques départementale ou municipales. Les champs artistiques traditionnels sont bien équilibrés entre les établissements.

Également, cette convention a permis de relancer le partenariat avec les structures culturelles labellisées ministère de la culture et de la communication du territoire qui se sont pleinement investies vers ces publics. Le renouvellement des conventions pluri-annuelles d'objectifs des établissements culturels a permis d'introduire des orientations de travail vers les publics en situation d'exclusion.

Cette convention se termine en 2015. **Interrogation pour son renouvellement dans le cadre de la fusion.**

Le budget de ce dispositif va exclusivement à de l'action culturelle et est d'un montant de 47 000€. Pour l'année 2014, **28 actions** ont été menées dans les établissements pénitentiaires.

Il n'y a pas de lien direct avec les collectivités dans le cadre du partenariat. Les liens se font par l'intermédiaire de conventions entre les **SPIP et les conseils généraux** pour le social, les bibliothèques...

Dans le cadre de la future grande région : le protocole culture/justice en NPC ne fonctionne pas de la même manière qu'en Picardie. Une structure opérateur financée à parité DISP/DRAC met en œuvre les projets d'action culturelle. La Drac et la Disp pilote et valide.

Une convention existe également entre la Drac de Picardie et la PJJ signée en 2012. Elle est indépendante de la convention cadre pénitentiaire. Elle n'a pas de date de renouvellement et la mise en œuvre de cette convention n'arrive pas à trouver ses modalités, dû par l'organisation même de la PJJ en Picardie (fort renouvellement des personnels, difficultés à proposer des projets...).

Action culturelle en faveur des populations en établissement de santé :

Une convention régionale de partenariat culture/santé 2014-2016 a été signée par le Préfet de Région et le Directeur de l'ARS. Ce partenariat vise au développement en Picardie de projets culturels en milieu de santé dont les objectifs principaux sont :

- favoriser et soutenir des actions culturelles et artistiques de qualité avec les établissements de santé et médico-sociaux au bénéfice des patients et des résidents, de leurs familles et de l'ensemble du personnel ;
- s'inscrire dans les dispositifs culturels nationaux et locaux ;
- encourager l'inscription du volet culture et santé dans la politique générale des établissements de santé.

Cette convention encourage les structures culturelles et les artistes professionnels du territoire picard à mener des actions culturelles sur l'ensemble des champs patrimoniaux et artistiques présents dans notre société. Elle est déclinée pour **trois ans** et a été accompagnée par un « appel à projet » pour la même

période. La politique des résidences d'artistes, menée par la Drac, trouve ainsi sa place au sein des établissements de soin.

Le budget de ce dispositif est de 75 000€ pour la Drac et de 69 500 € pour l'ARS. 20 Établissements de santé -hôpitaux ou établissements médicaux-sociaux- ont répondu à cet appel à projet pour mener 31 projets d'action culturelle. Les projets artistiques proposés par les artistes, compagnies ou structures culturelles ont été élaborés pour la période de la convention afin de mieux prendre en compte le « temps » du patient et de permettre un investissement sur du long terme tant pour les équipes artistiques que pour les équipes soignantes.

La principale question est, dans le cadre du rapprochement des deux régions, du devenir du renouvellement de cette convention ? **D'autant que l'ARS de Picardie se trouve également dans une logique de fusion avec l'ARS du Nord-Pas-de-Calais.**

Comment va s'organiser le partenariat à renouveler ?

Les actions pour la lutte contre l'illettrisme

Dans une région fortement touchée par l'illettrisme, les actions culturelles, quelle que soit leur forme, sont mises en œuvre au bénéfice des publics les plus en difficulté. Que ce soit par l'éducation artistique et culturelle avec l'éducation nationale, dans les centres pénitentiaires avec la justice ,vers les jeunes de la PJJ avec la protection judiciaire de la jeunesse, en bibliothèque, dans la rue avec les bibliothèques de rue, dans le cadre de la politique de la ville, etc...

La lutte contre l'illettrisme doit être portée par tous les services de la Drac, bien que ne soit identifiées que **quatre lignes budgétaires en tant que telles, pour un montant total de 75 000€.**

C'est un point de faiblesse.

Une réflexion est en cours avec le CR2L de Picardie. Une étude sera menée dont le cahier des charges est en cours d'écriture en lien étroit avec la Conseillère livre et lecture et la conseillère aux politiques interministérielles.

Les actions culturelles en Politique de la Ville :

La réforme de la Politique de la ville en Picardie a modifié la carte des quartiers des villes. En effet, **23** communes/ctés d'agglomération figurent dans la nouvelle politique de la ville et a contrario, **3** communes sortent de la nouvelle liste :

- Aisne : 3 nouvelles communes ce qui portent le nombre de communes à 9.
- Oise : 3 nouvelles communes ce qui portent le nombre de communes à 12
- Somme : 2 communes

En Picardie, 23 communes vont donc signer leur contrat de ville d'ici le mois de juin et 8 « quartiers d'intérêt national » : Amiens, Saint-Quentin, Beauvais, Compiègne et Creil pourront bénéficier de crédits spécifiques au titre du NPNRU (programme national de renouvellement urbain).

Le contrat de ville d'Amiens métropole a été signé le 20 février 2015. C'est le premier contrat signé en Picardie fort de son travail mené pendant deux ans en tant que ville « pilote ».

La Drac s'est pleinement investie sur toute la Picardie afin d'être présente et faire valoir dans chaque ville, la nécessité de bien inscrire la culture dans les contrats (préconisé par la réforme), notamment dans les villes péri-urbaines de l'Aisne nouvellement entrantes comme La Fère ou Hirson (Thiérache).

L'éducation artistique et culturelle est bien identifiée dans les piliers « cohésion sociale, sport et culture ». Également, les projets portés par des résidences d'artistes seront privilégiés par la Drac. Le discours a été constant et volontaire pour asseoir cette politique en Picardie.

Le budget consacré exclusivement à ces actions est de **64 000€** pour 2015 (en plus des actions d'éducation artistique et culturelle avec l'éducation nationale).

Par ailleurs, la Drac s'est engagée pleinement sur son territoire dans le dispositif « **Les Portes du Temps** ». En Picardie cette manifestation nationale et **régionale** trouve tout son sens. Cinq sites ont été retenus par le comité régional de suivi mis en place à l'automne 2012 avec DRJSCS/DDCS/DRAC. Confirmés par la commission nationale (DGPAT/ACSE).

Depuis 2014, la Drac a dégagé un petit budget de **4 000€** pour accompagner deux sites emblématiques dans les départements de la Somme et de l'Aisne.

Également, le dispositif cinéma **Passeurs d'Images** porté par l'ACAP et la Drac en partenariat avec les collectivités territoriales reste en Picardie très actif malgré les difficultés tant financières que de mise en œuvre. Des tensions existent entre certaines structures jeunesse et les services culturels des collectivités locales mettant un frein à la bonne mise en place des projets. A noter, la mise en place par la coordination régionale de journées de formation à destination des animateurs des villes partenaires du dispositif qui représentent un véritable plus pour le développement de ces actions. De manière générale, ce dispositif est l'un des rares dispositifs **d'éducation à l'image hors temps scolaire** et répond aux attentes des partenaires territoriaux.

Autres actions en faveur des publics spécifiques/soutien aux politiques territoriales

La Drac poursuit l'accompagnement d'actions dans les **territoires ruraux**. La politique culturelle vers ces territoires doit rester une priorité notamment par le biais des résidences d'artistes mais également avec des projets plus spécifiques pour les **jeunes**.

Le budget dédié a été « fongibilisé » avec les lignes publics spécifiques et politiques territoriales pour un montant de **54 000€**. Ceci afin de mieux identifier les enjeux territoriaux notamment dans le rural.

L'accompagnement des deux Centres Culturels de Rencontre St Riquier et le Parc Jean Jacques Rousseau sur les **actions culturelles et de sensibilisation** fait partie de cette politique.

Forces et Faiblesses :

<i>Dispositif/actions de territoire</i>	Force	A développer/renforcer point de vigilance
Culture santé	Pérennisation des actions sur trois ans. Bénéfice pour les équipes artistiques et les équipes soignantes. Vrai projet artistique et culturel pour l'établissement. Les équipes peuvent ainsi « travailler » sereinement.	Relation avec l'ARS. Le directeur a signé la convention. Mais fragilité du poste de la chargée de mission santé. Fusion des ARS. Quel sera le souhait du futur partenariat ?
Culture justice	Lien avec la Ligue de l'Enseignement renforcé par la signature de la convention DRAC/DISP. De bonnes pratiques avec la Drac dans les départements de l'Aisne et la Somme ont été ainsi consolidées.	La convention se termine en 2016. Quid de son renouvellement ? Quel sera le souhait de la DISP qui est inter-régionale ? Renouvellement des artistes compliqué.
Politique de la Ville	Les Portes du Temps. Passeurs d'Image. Bonne écoute des collectivités pour l'introduction de la culture dans les contrats de ville. La Drac est bien identifiée.	Point de vigilance sur tous les territoires sur le suivi des contrats de ville. 23 contrats de ville seront signés en Picardie, comment les suivre correctement ? Le lien avec la PJJ est distendue.
Lutte contre l'illettrisme	Lancement d'une étude/diagnostic avec le CR2L de Picardie en lien avec les bibliothèques/structures culturelles, autres...à l'étude.	Pas suffisamment de lisibilité pour la Drac. 4 lignes budgétaires identifiées. Difficulté avec les collectivités pour mettre en place des actions.

Projet pour la future grande région

- Renforcer les politiques de développement des publics vers les territoires ruraux (cf. Eddy Bellegueule) autres que les actions d'éducation artistique et culturelle avec l'éducation nationale ;

- Poursuivre les partenariats de façon volontaire vers les publics empêchés en prenant en compte les partenaires du territoire déjà impliqués ;

- Renforcer la lutte contre l'illettrisme/culture en donnant les moyens au CR2L, par exemple, d'être force de proposition et de relais ;

- Poursuivre les actions culturelles portées par les Portes du Temps, voire les renforcer.

Numérique

Quelques chiffres :

1 plan régional de numérisation

71 services ou institutions culturelles picardes

1,5 M€ issus de crédits centraux investis en Picardie

160 projets financés

300 000 documents numérisés

25 000 documents issus des services patrimoniaux de la Drac Picardie sur la base Joconde

Le numérique à la Drac Picardie

La numérisation du patrimoine culturel est l'une des priorités définies dans le cadre de l'action du Ministère de la Culture et de la Communication. Elle s'inscrit dans les objectifs retenus par la Commission européenne de construction d'une bibliothèque numérique européenne Europeana, point d'accès multilingue à tous les contenus culturels du patrimoine et de la création contemporaine (archives, bibliothèques, musées, services patrimoniaux, audiovisuel...) répartis en Europe mais vise également au développement de l'internet culturel territorial en partenariat avec les collectivités du même nom. A ce jour 71 services ou institutions culturelles picardes sont parties prenantes de ce plan régional.

La numérisation est un moyen d'accès privilégié à la culture pour un grand nombre de nos concitoyens et constitue un outil au service de la diversité culturelle. Elle démultiplie l'accès au patrimoine et à la création contemporaine dans une dynamique de démocratisation culturelle et de transmission des savoirs. Une politique publique ambitieuse de numérisation permet à notre pays de rester maître de ses ressources et d'en garantir l'accès aux divers utilisateurs tout en développant de nouveaux services innovants pour les citoyens, en soutenant des initiatives visant à faciliter l'accès et développer les usages des fonds patrimoniaux et contemporains pour un large public ou des usages de loisirs et de pratiques amateurs mais également pour des demandes professionnelles, pour la recherche, l'enseignement, la formation, l'éducation artistique et culturelle, le tourisme culturel, le développement régional qu'il soit culturel ou technologique.

État des lieux 1997-2015

Numérisation et valorisation des collections culturelles et patrimoniales :

Le plan régional de numérisation, intégré au plan national de numérisation des documents patrimoniaux mis en place par le Ministère de la Culture en 1996 <http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/index.htm> a débuté en Picardie dès 1997 (Numérisation des fonds iconographiques du service de l'Inventaire).

Dès 2000, le conventionnement entre la Drac et le Conseil Régional dans le cadre du Contrat de Plan État/Région (2000-2007) a permis de lancer une vaste entreprise d'étude, puis d'informatisation et de numérisation du patrimoine des bibliothèques et des musées picards. La convention de développement culturel rattachée au CPER suivant (2007-2013) a étendu ce dispositif aux archives, aux services culturels patrimoniaux et à toute structure patrimoniale publique ou privée (Sociétés savantes... fondations...). **Celui ci s'est interrompu en 2011, unilatéralement rompu par les services du Conseil régional, la DRAC poursuivant son plan seule avec les services concernés.**

À ce jour, près de 1,5 million euros issus de crédits centraux(BOP 224 action 4) et délégués à la DRAC ont été investis par le MCC en Picardie suite au lancement de 15 appels à projets annuels nationaux réussis relayés sur ce territoire, soit plus de 160 projets financés sur 260 recensés.

Ceci se traduit aussi aujourd'hui par la présence de plus de 300.000 documents numérisés et mis en ligne (tous supports confondus) sur le site de la DRAC avec le moteur de recherche «Collections Picardie » <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Picardie/Moteur-Collections-Picardie> développé en 2014 avec l'aide des services de la Direction Générale du Patrimoine, mais également par le développement de sites internet issus des collectivités territoriales partenaires de ce plan régional (cf listes : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Picardie/Les-services/Pole-creation-diffusion/Numerisation/Listes-des-sites->) contribuant au plan régional de numérisation.

A titre d'exemple et au 1^{er} mars 2015, près de 25.000 documents issus des services patrimoniaux de la DRAC (Inventaire, Monuments historiques, Archéologie, STAP 80) figurent dans les bases de données nationales disponibles sur Internet : <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/> et 42.180 sur la base Joconde du service des Musées de France : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/pres.htm>

Le plan régional a permis de stimuler les partenariats entre services de l'État, services des collectivités locales et partenaires privés. Il incite au développement de nouvelles collaborations transversales entre institutions. Il a permis notamment le développement de réseaux d'opérateurs autour de contenus thématiques ou régionaux, le développement de technologies ouvertes et les protocoles standards favorisant l'interopérabilité nationale et européenne (métadonnées Dublin Core, EAD, protocole OAI-PMH, ...) ainsi que la mise en place de portails d'accès, notamment dans le cadre du portail *Collections* du Ministère de la Culture et de la Communications <http://www.culture.fr/Ressources> , et l'émergence d'outils et de services favorisant des usages culturels innovants par les internautes.

Ce plan régional s'inscrit lui même dans le cadre plus général du plan national de numérisation des documents patrimoniaux piloté par le DREST (Département recherche enseignement supérieur et technologie) dont il dépend presque totalement du point de vue de son financement.

Répartition des rôles et contenus :

- * Mise en commun de ressources.
- * Convergence entre organisation du travail et choix technologiques et informationnels (serveur, protocoles de descriptions et d'échanges des données...), définitions des maîtrises d'œuvre et des maîtrises d'ouvrage.
- * Création de structures chargées de la mise en œuvre et de la maintenance des portails
 - * Modalités d'accès aux informations par de moteurs de recherches en mode texte et cartographique (SIG)
- * Utilisation à terme du protocole OAI pour les portails Patrimoine Picardie garantissant une interopérabilité des données agréée par la DGME, permettant de mutualiser les données produites par les différents partenaires et assurant l'échange et la consultation des données au niveau local (portail des Archives de la Somme...), national (bases MCC) et européens (Programmes Europeana et Michael)

Autre secteurs susceptibles d'être concernés :

Education nationale, Aménagement du territoire, Equipement, Environnement, Secteur privé (aménageurs, entreprises...)

Services numérique innovants

La DRAC Picardie a pu bénéficier en 2014 du dispositif de l'appel à projets « Services culturels numériques innovants » lancé par le DREST pour un montant de 47.000 euros en retenant 3 projets sur 5, déposés par les services suivants :

- * Historial de Péronne : application smartphone d'aide à la visite du musée pour le jeune public
- * CCR St Riquier : application de visite virtuelle 3 D de l'abbatiale
- * Tas de Sable : application de marionnettes picardes en 3D sur le portail international de la marionnette.

La Drac soutien et participe par ailleurs à d'autres projets numériques innovants comme le Projet e-cathedrale : Projet de maquette numérique de la Cathédrale d'Amiens

Création et Arts numériques

Depuis 2013, la Drac tente d'instituer un axe visant au développement de la Création numérique. L'état des lieux mené en 2013 a rendu compte d'un dispositif encore peu implanté en Picardie. Néanmoins, certaines structures se sont lancées dans ce domaine, on peut citer l'Asca et son Labo numérique à Beauvais, l'espace Jean Legendre à Compiègne (festival numérique Les Composites) Creil et le festival numérique Faste, et un environnement de recherche et de formation également présent avec l'Esad et Waide Somme à Amiens ainsi que l'Université de Technologie de Compiègne. Cet axe de développement est une priorité pour la Drac dans les années qui viennent, ce, en collaboration avec les conseillers sectoriels en charge des Arts Plastiques, de la Politique de la Ville et de l'EAC par ailleurs déjà présents sur le sujet.

Forces et faiblesses

Forces

La mise en place des premiers appels à projets en 1997 a permis de constituer un corpus très important de documents patrimoniaux numérisés. Même s'il est difficile de définir précisément le nombre de documents en ligne sur les sites de collectivités territoriales partenaires ayant participé au plan régional, le chiffre de 300.000 documents disponibles sur la plateforme du MCC Collections est avéré.

Rares sont les structures ou institutions patrimoniales en Picardie qui n'ont pas numérisé au moins une collection. Ceci se traduit par le document cartographique en annexe, éloquent en terme de couverture territoriale mais également en terme de domaines culturels couverts.

Le développement, depuis 2014, du volet services « culturels numériques innovants » permet de positionner la Picardie sur un axe complémentaire du domaine du numérique, autour d'un versant plus axé sur la recherche et le développement.

Faiblesses

La principale faiblesse de tout le dispositif Numérique en Picardie réside dans le fait que peu de crédits propres à la DRAC sont affectés au plan régional. A titre d'exemple, en 2015, seuls 9.400 euros sont affectés au volet création numérique et 17.800 euros aux projets numériques innovants...

L'essentiel des crédits qui œuvrent à l'élaboration du plan sont donc le fait de crédits centraux, ce qui est contraignant en ce sens ou ce qui ne laisse que peu de marge de manœuvre quant aux critères de sélections de projets, étant donné que ceux-ci sont d'abord soumis aux critères de plan national. Cela pose également le problème de la pérennité de ces dispositifs, en cas de réduction des crédits centraux comme cela est le cas depuis 2 ans.

Perspectives dans le cadre de l'évolution de la nouvelle organisation territoriale

* Confortement du versement des documents numérisés sur les bases nationales du Ministère : « Collections », « Gallica », « Histoire des arts » et également sur les sites Internet des collectivités territoriales de tutelle des services culturels impliqués, contribuant ainsi à la création de pôles de ressources documentaires patrimoniales en ligne à l'intention de tous les publics ou de leurs portails : Maisons des écrivains, Picardie Muse, et celui du CR2L actuellement en cours de redéfinition.

* Conservation / diffusion / valorisation des collections patrimoniales picardes et identification des spécificités culturelles historiques, territoriales, ou ethnologiques locales.

* Poursuite des conventionnements avec le Conseil Général de la Somme autour de la notion de Portail des Archives de la Somme étendu à d'autres partenaires territoriaux. Le dispositif est également amené à s'étendre aux départements de l'Oise et de l'Aisne ; et le lancement du Portail culturel et patrimonial régional avec le Conseil régional de Picardie. La préfiguration du CPER 2015-2020 laisse entrevoir la possibilité de l'étude et suivi du projet de portail culturel et patrimonial mené par le Conseil Régional de Picardie en collaboration avec la Drac, actant de fait le retour du Conseil régional de Picardie dans le plan régional avec l'aide de crédits FNADT. De même le lancement d'un appel à projets services numériques innovants régional dans le cadre du même CPER est en cours d'étude.

* Émergence d'outils et de services favorisant des usages culturels innovants par les internautes : Projets E cathédrale (Maquette numérique de la cathédrale d'Amiens en 3D), Marionnettes picardes en 3D, Gallica Picardie, Projets 3D sur 14-18...

* Rapprochement avec la délégation régionale du ministère de la Recherche pour échanger et favoriser la diffusion de contenus culturels au niveau du territoire régional en relation avec le SGAR et les mesures fixées par la feuille de route du Gouvernement pour le numérique en collaboration avec les Services déconcentrés de l'Etat en Picardie et le Rectorat.

Tous ces dispositifs sont en principe susceptibles d'être retranscrits dans un cadre interrégional en fonction de l'existant de part et d'autre, ce qui n'est pas encore connu en détail à l'heure actuelle.

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aisne

Chiffres clefs :

7 369 km²
541 000 habitants
816 communes
621 monuments historiques
6 monuments historique affecté au MCC
1 PSMV
5 ZPPAUP

STAP	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prévisionnel 2015	
Aisne	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Titre 03	186 340	194 337	167 326	157 821	179 624	179 624	200 000	200 000
Titre 06 fonct	168 561	168 561	338 141	338 141	355 024	355 024	200 450	200 450
Total	354 901	362 898	505 467	495 962	534 648	534 648	400 450	400 450

I. Caractéristiques du territoire

Le département recouvre un territoire de 7 369 km² qui s'étend de la frontière belge jusqu'aux limites de l'Île de France.

Cette situation résulte d'un découpage administratif sans réalité culturelle.

Du Nord au Sud on trouve plusieurs entités géographiques et paysagères qui font de ce département une sorte de mosaïque multiculturelle générant des aspirations différentes, voire contradictoires.

Il y a évidemment une difficulté à concilier les besoin d'une Thiérache bocagère pauvre avec les intérêts d'une Champagne opulente tournée vers Reims et Paris.

Comparés aux chiffres du département du Nord (2 598 000 habitants pour 650 communes), les données statistiques du département de l'Aisne (541 000 habitants pour 816 communes) mettent en évidence sa dimension rurale.

De fait, la ville la plus importante du département, Saint Quentin, ne dépasse pas 57 000 habitants. Enfin il ne faut pas méconnaître le poids de la grande guerre dont les stigmates sont encore bien présents dans la conscience collective et sur le territoire. (A titre d'exemple, ce n'est qu'aujourd'hui que le département vient de retrouver le niveau de population qui était le sien en 1914).

II. Forces et faiblesses

La première guerre mondiale a gravement ruiné le patrimoine architectural et pourtant le département compte encore plus de 600 monuments dont certains édifices comptent parmi les plus importants pour l'histoire de l'architecture nationale : Cathédrale de Laon, Château de Coucy, Musée national de Blérancourt, Château François 1^{er} à Villers Cotterêts ...

On ne peut donc que regretter que ce patrimoine très riche, qui recouvre tous les siècles, de la Gaule à l'art déco, ne soit pas mieux intégré dans les politiques locales – voire dans les actions de l'État (Musée de Blérancourt, Château de Villers Cotterêts, Sites de la Grande Guerre).

Depuis la construction d'un « Center Parc » dont la dimension culturelle est contestable, on note peu de projets structurants susceptibles de valoriser le patrimoine sauf, peut-être, les projets de vélo-routes conçus en liaison avec les départements voisins.

Par ailleurs, si la ruralité constitue un atout pour le département, on peut s'interroger sur les notions qu'elle recouvre.

« L'esprit » rural de la Thiérache est-il le même que celui de la champagne ?

Trop de ruralité dans la réflexion sur la ville ne nuit-elle pas au renouvellement urbain ? (Les maires urbanisent moins leur village qu'ils ne vendent leur campagne). Cela se traduit le plus souvent, non par du renouvellement, mais par de l'étalement urbain mal maîtrisé.

Enfin, il faut remarquer que l'Aisne qui offre une qualité de vie indéniable, se trouve quelque peu à l'écart des réseaux de communication physiques et intellectuels et qu'ainsi la pénétration des idées y est plus difficile qu'ailleurs.

III. Les missions du service territorial de l'architecture et du patrimoine

Par ordre de priorité, les missions du STAP sont les suivantes :

- Avis sur autorisation d'urbanisme en espace protégé (environ 2 500 dossiers).
- Conservation des monuments historiques confiés au ministère de la culture et de la communication (5).
- Avis sur les projets d'aménagement non soumis à autorisation d'urbanisme (environ 100).
- Avis sur autorisation hors espace protégé (environ 100 dont les dossiers sur les éoliennes).
- Avis sur travaux sur monuments historiques classés.
- Avis sur projets portés par la fondation du patrimoine.
- Contrôle scientifique et technique.

Ces missions imposent de nombreux déplacements sur sites, dans les communes, en préfectures de département et de région, ainsi qu'en DRAC (CRAP, ASPMH, CRPS, réunions des chefs de service, CHSCT). Parallèlement le STAP maintient sa participation aux commissions d'urbanisme pour les villes de Laon, Saint-Quentin et Soissons.

Par contre, vu l'état actuel de sous effectif dans lequel il se trouve depuis trois ans, le service est rarement en mesure d'aller au-delà de ces missions.

Ainsi ne participe-t-il que très peu à l'élaboration des PLU, ce qui n'est pas sans risque pour la gestion future des autorisations d'urbanisme.

Cette situation explique aussi le fait qu'une seule ZPPAUP soit actuellement en cours de transformation en AVAP (Oigny en Valois).

IV. Risques

Si les rencontres avec certains acteurs locaux sont assez constructives (citons en particulier les bailleurs sociaux et quelques architectes), il n'en reste pas moins que les relations avec les élus sont assez difficiles dans la mesure où l'intervention de l'architecte des bâtiments de France est plus souvent vécue comme une contrainte que comme un soutien.

Aux yeux des élus il semble bien que nous constituions un obstacle à leur volonté d'entreprendre.

C'est dans ce contexte que par exemple, le STAP conduit la révision du PSMV de Laon.

Les élus ne saisissent pas la portée de cet outil formidable de gestion de l'urbanisme qui ne s'accompagne d'aucun projet pour la ville et qui est porté par un service de l'urbanisme dont la configuration ne permet pas de gérer de façon optimale un tel ensemble patrimonial.

Un autre exemple qui montre que l'urbanisme et le paysage ne font pas partie des priorités des élus : le conseil départemental a procédé récemment au licenciement du directeur du CAUE ce qui fait craindre la disparition de cette instance.

V. Opportunités

Vu sous cet éclairage la question du renforcement des missions de conseil du STAP se fait évidemment plus pressante encore.

Seule structure de proximité en charge des questions du patrimoine architectural et d'aménagement urbain, le STAP doit, à l'évidence, rester au plus près du territoire pour compenser, autant qu'il se peut, le retrait des services de l'État dans ces domaines.

Retrait qui s'est traduit, ces dernières années, par l'extinction progressive de nos échanges avec la DDT et

une diminution significative de nos échanges avec la DREAL.

VI. Réflexion annexe

Si la Picardie rejoignait le Nord-Pas de Calais, elle disposerait dès lors d'une école d'architecture.

N'y aurait-il pas moyen de mettre à profit cet atout pour développer dans l'Aisne un pôle d'enseignement supérieur spécialisé autour de deux thèmes ?

Le premier : « Picardie terre des cathédrales »

Le deuxième : « Histoire de l'architecture sociale » dont on peut dire, d'une certaine façon que les racines se trouvent au familistère de Guise.

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise

Chiffres clefs :

TERRITOIRE

- 693 communes (8^e département de France)
- 815 000 habitants (forte croissance démographique)
- 692 Monuments Historiques dont 276 classés (10^e département de France)
- 4 MH propriété État dont 3MCC (Beauvais, Compiègne, Pierrefonds)
- Domaines de Chantilly et de Chaâlis
- Cathédrales de Beauvais, Noyon et Senlis
- Manufacture de tapisserie de Beauvais (antenne des Gobelins)
- 124 Sites classés et inscrits sur 113 000ha (5^e département de France)
- 1 Secteur Sauvegardé (Senlis)
- 1 projet de Secteur Sauvegardé (Crépy en Valois)
- 5 ZPPAUP approuvées (dont Compiègne et Noyon)
- 2 ZPPAUP en révision AVAP
- 2 AVAP en cours
- 1 PNR interrégional avec l'IDFrance (extension et charte révisée en cours)
- 1MH UNESCO (St-Jacques)
- Projet patrimoine mondial 14-18 en cours (liste indicative)
- 1CCR en cours (parc Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville)
- 3villes et pays d'art et d'histoire (Beauvais, Chantilly, Noyon) et 1 projet en cours (Senlis)

SERVICE

- 3 Architectes des Bâtiments de France
- 1 secrétaire administratif (mi temps)
- 2 Techniciens des Services Culturels des Bâtiments de France
- 1 adjoint technique
- 2 Adjointes Administratifs
- 0 ingénieur du patrimoine (poste vacant)

MISSIONS

(conservation/contrôle/conseil, avis en espaces protégés (moyennes annuelles))

- 7500 à 8500 avis codes urbanisme/patrimoine/environnement
- 22655 courriels reçus et 9688 courriers et courriels envoyés.
- 1466 réunions tenues dont 783 sur le terrain.
- 700 rendez-vous avant-projet
- PC éoliens (Picardie, 1ère région éolienne de France)
- 95 Permanences en Mairies (Beauvais, Chantilly, Compiègne et agglomération, Creil, Crépy-en-valois, Noyon, Senlis)
- 122 avis PLU PLUi SCOT

conservation MH

- Cathédrale de Beauvais et son parvis, propriété de l'État
- Château, Théâtre impérial et Domaine de Compiègne
- Contrôle Scientifique et Technique / Fiches Etat Sanitaire
- CRPS
- CDNPS (rapports sur les dossiers en sites classés)
- CAUE (Conseil d'administration et collaboration sur les documents de communication destinés aux élus et aux particuliers, plaquettes de conseil architectural, commerces, enseignes, réhabilitation, constructions agricoles, architecture contemporaine)
- la présence de l'UTC (Université de technologie de Compiègne) permet également une collaboration sur des sujets transversaux, dans le cadre des enseignements de la filière du génie des systèmes urbains, et de l'approche architecturale donnée aux étudiants.

STAP	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prévisionnel 2015	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Oise								
Titre 03	261 144	249 066	220 000	218 956	283 730	283 730	200 000	200 000
Titre 06 fonct	416 661	416 661	315 315	315 315	380 813	380 813	301 706	301 706
Total	677 805	665 727	535 315	534 271	664 543	664 543	501 706	501 706

I. Le Territoire et le STAP

a) Caractéristiques du territoire

Département

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise est un service déconcentré du Ministère de la Culture, une Unité Territoriale (UT) de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Picardie. Outre l'Oise, la Picardie comprend deux autres départements : l'Aisne et la Somme.

Le département de l'Oise compte 693 communes réparties sur une superficie de 5.860m². Quatre arrondissements composent le territoire (Beauvais, Clermont, Compiègne, Senlis).

Le département est marqué par la proximité parisienne dans sa partie sud, qui fait partie de l'île de France historique. Son maillage territorial est multipolaire, avec des villes moyennes (3 agglomérations d'environ 100000 habitants, autour de Beauvais, Compiègne et Creil), et des agglomérations plus petites autour de Chantilly, Clermont-de-l'Oise, Crépy-en-Valois, Méru, Noyon, Senlis). Il est rural dans sa partie nord, ainsi qu'à l'Ouest (Vexin Français, pays de Bray) et à l'Est (Valois, Multien) mais avec une urbanisation plus forte de la partie sud, jouxtant la Région Île-de-France. Sa densité est de 138 hab/km², moyenne de reflétant pas le contraste entre les secteurs urbanisés proches de l'IDF (Creil) et les secteurs ruraux du nord du département.

Patrimoine

348 communes du département se partagent les **692 monuments historiques** du département. Il faut ajouter à cette liste les **105 communes** concernées par les sites protégés.

La richesse patrimoniale de l'Oise est reconnue avec la cathédrale de Beauvais qui possède le plus haut Chœur Gothique du monde les Cathédrales de Senlis et de Noyon et les célèbres châteaux de Chantilly, Compiègne et Pierrefonds, ou encore les domaines d'Ermenonville, de Chaâlis ou de Mortefontaine, ainsi que le riche Vexin français, et le secteur sauvegardé de Senlis, ancienne ville royale

L'Oise est en tête des départements de France en matière de sites protégés : (sites classés et inscrits). Ces sites sont vastes, les principaux sites classés étant les forêts d'Halatte, de Haute-Pommeray, d'Ermenonville et de Chantilly, les domaines de Chantilly et de Compiègne, les principaux sites inscrits étant le Vexin français (30 communes et la vallée de la Nonette (49 communes) .Plusieurs projets d'extension de sites sont en cours (Chantilly et Senlis, sud de Folleville, butte de Montjavoult) ou en projet (forêt de Compiègne, massif de Thiescourt).

b) Forces et Faiblesses

Forces

Le territoire de l'Oise est multipolaire, ce qui en donne un maillage territorial relativement équilibré, autour des trois principales agglomérations (Beauvais, Compiègne et Creil), dont témoigne par exemple la volonté de créer une scène nationale, exprimée par chacune des trois communes,...

La proximité parisienne et de Roissy assure par ailleurs un certain développement économique et une croissance démographique, notamment dans les secteurs sud et est du département, ou se concentrent l'essentiel des richesses. Département de villégiature du fait également de cette proximité parisienne et d'une ruralité préservée via les grands sites inscrits ou classés et la gestion du PNR Oise-pays de France, on trouve ainsi à la fois la présence des deux hippodromes de Chantilly et de Compiègne, mais aussi de parcs d'attraction populaires comme le parc Astérix ou la mer de sable à Ermenonville, qui sont également en

espaces protégés gérés par le STAP. Le patrimoine est riche et le développement de la fréquentation du parc et du château de Chantilly témoigne de cette attractivité.

Faiblesses

Le revers de la médaille de ce caractère multipolaire est un morcellement des compétences qui rend le travail du STAP lourd et important en terme de sollicitations.

Fort heureusement, la situation géographique du STAP, basé au château de Compiègne, correspond au secteur est/sud-est du département, pour lequel la densité patrimoniale est la plus forte, et la population la plus dense. Avec l'axe Noyon Compiègne Pierrefonds Senlis Chantilly, et Crépy-en-Valois, sont également concentrés les sites protégés de la vallée de la Nonette, d'Ermenonville et de Chaâlis, ainsi que des forêts de Chantilly et d'Halatte.

Le contexte actuel ne semble pas favorable au lancement de nouvelles AVAP : loi patrimoine en devenir refondant les espaces protégés, baisse des financements, dotations raréfiées, autant d'incertitudes peu favorables à l'élaboration de projets territoriaux patrimoniaux.

c) Grands projets Structurants

Aménagement du territoire:

Projet de canal Seine-Nord-Europe, qui impactera plusieurs secteurs patrimoniaux, notamment dans la ZPPAUP de Noyon.

Projet MAGEO, qui impactera de même dans sa réalisation, les communes de Creil et de Compiègne et nécessite un investissement du STAP à cet égard.

Liaison ferroviaire Roissy-Creil via Chantilly.

Extension du PNR Oise-pays de France.

Aménagement culturel du territoire:

Projets concernant les musées de Compiègne (musée Vivenel, musée de la Voiture, mémorial de la clairière de l'Armistice), musée de l'Oise à Beauvais, la fondation pour le développement de Chantilly (Agha Khan), la reconstruction du théâtre de Beauvais, la création du Centre Culturel de Rencontre à Ermenonville; Projets liés au patrimoine industriel sur l'agglomération creilloise (Montataire), projets touristiques de développement des voies vertes entre Crépy-en-Valois, Senlis, Chantilly, projets liés au patrimoine Mondial 14-18

II. Le STAP 60 – Organisation de l'Unité Territoriale

a) Enjeux et priorités

Les missions du STAP sont pour une part régaliennes (avis en espaces protégés, contrôle scientifique et technique...) mais également de l'ordre du conseil et de l'expertise.

Ces missions se déclinent en trois grandes actions :

Conseil - promotion d'une architecture de qualité, rendez-vous avec demandeurs, élus, architectes..., fondation du patrimoine.

Contrôle - application du code du patrimoine dans les espaces protégés (articulé avec le code de l'urbanisme et le code de l'environnement), Conformité des travaux

Contrôle Scientifique et Technique travaux monuments historiques (avec CRMH, SRA...).

Conservation - Les architectes des bâtiments de France sont responsables de la sécurité et de la conservation des monuments historiques appartenant à l'Etat.

Le Stap participe également à l'écriture des documents d'urbanisme, PLU, AVAP, .. émet des avis sur les dossiers de type éolien.

Le nombre d'avis émis par le STAP de l'Oise est de 7500 pour 2014 (sur permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable de travaux, enseignes). Il faut y ajouter environ 700 avis sur avant-projet qui ne sont pas toujours comptabilisés sur GESTAURAN. Chaque avis nécessite un travail d'une heure en moyenne (de la réception à l'instruction en passant par la recherche des antériorités) pour des projets ordinaire sans enjeux. Des projets plus ambitieux demandent souvent un temps d'instruction plus important et nécessitent une ou plusieurs visites sur place mais aussi des réunions en amont avec les porteurs du projets.

Outre les avis d'urbanisme, l'ABF reçoit les demandeurs et assure des permanences régulières dans 7 villes du département. Un technicien reçoit également les demandeurs et se rend fréquemment sur place pour étudier les dossiers avec les demandeurs, les élus, ...

Deux architectes des bâtiments de France sont membres de la CRPS (suppléants).

CDNPS

L'ABF est membre de la CDNPS. Il est sollicité par la Préfecture pour émettre un avis et il peut être également rapporteur auprès de la commission sur des sujets concernant essentiellement des projets architecturaux. Il apparaît que l'avis de l'ABF est apprécié des membres de la commission et qu'il peut même être déterminant lors de la soumission au vote.

b) Organisation et partenaires

INTERLOCUTEURS multiples, à l'échelle du territoire

Les architectes des bâtiments de France sont amenés à rencontrer de nombreux partenaires :

Services de l'État - Préfectures et sous Préfectures, DDTM, DREAL, DRAC (SRA, STAP, CRMH), TA, TGI.

Collectivités Territoriales - Communes, communautés d'agglomération, communautés de communes, Région et Département sont des interlocuteurs privilégiés. Le département de l'Oise aide les communes vis à vis de l'entretien ou de la restauration de leur patrimoine et sollicite régulièrement le STAP à cet égard (commissions de travail pour faire le point des urgences et des subventions en cours).

Divers - PNR, associations, sauvegarde de l'art français,

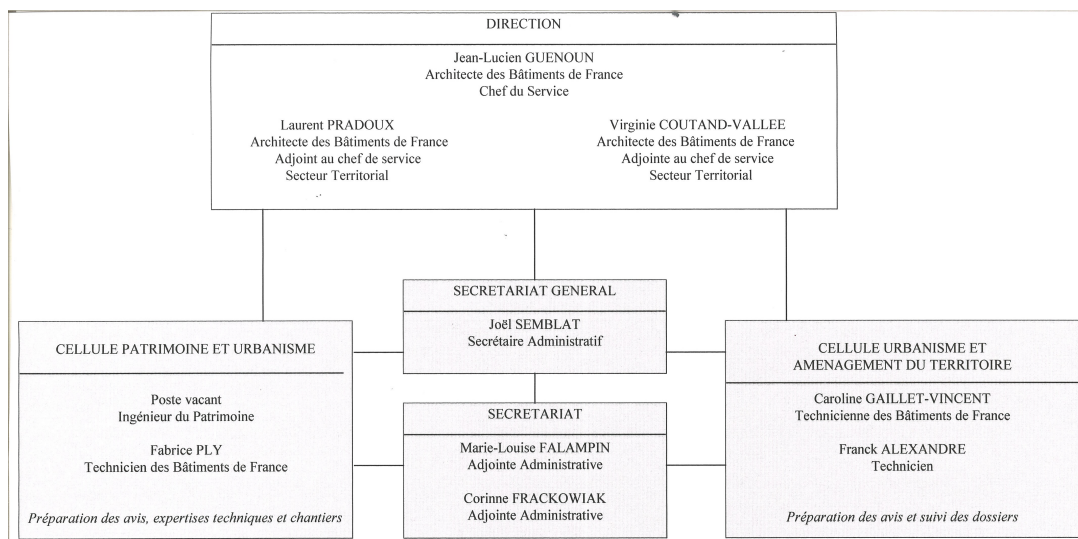
FONDATION DU PATRIMOINE - La fondation du patrimoine est bien présente et active sur la région, avec un délégué régional et trois délégués départementaux. La collaboration avec les deux chargées de mission pour le montage des dossiers est particulièrement constructive. Le STAP propose régulièrement des dossiers dans le cadre de l'instruction et du conseil aux particuliers. La Fondation du Patrimoine a su depuis sa création en 1996, devenir un partenaire très impliqué dans les politiques de restauration et mise en valeur du patrimoine :

- par le biais de conventions.

- par l'octroi de labels, délivrés lors de commissions pluriannuelles, associant les services de l'état dont les STAP, les membres de la délégation et partenaires, pour le patrimoine non protégé et/ou situé en ZPPAUP.

- par la mise en place de souscriptions dont peuvent bénéficier les travaux de restauration de MH. Un travail partenariat étroit avec la fondation du patrimoine a permis de labelliser **14 bâtiments dont 9 privés et 5 publics en 2014.**

c) Organisation du travail



Le service est composé de 9 personnes (ETP) + un poste vacant :

- 3 ABF (architectes des bâtiments de France)
- 1 SA (secrétaire administratif) à mi-temps
- 2 Adj Adm (adjoints administratifs)
- 2 TSCBF (technicien des services culturels des bâtiments de France)
- 1 Adjoint Technique (instruction)

nota : Un poste d'ingénieur est actuellement vacant, ce qui pénalise le STAP vis à vis de ses missions de conservation des MH de l'Etat

Organisation du travail

Les ABF se partagent le territoire en trois parties réparties selon les enjeux du territoire pour y exercer leurs missions (dont : instruction et signature avis urbanisme, suivi dossiers éolien, suivi des documents d'urbanisme, monuments historiques...).

Un technicien est en charge des monuments historiques et un autre de l'instruction des dossiers d'urbanisme et d'autorisations de travaux.

Avis Eoliens : Le travail sur l'éolien nécessite beaucoup de temps. Le processus de l'autorisation unique, où tous les services de l'État émettent leur avis sur une plateforme dématérialisée est effectif sur le département de l'Oise, la région Picardie étant pilote.

Conseil technique: Une aide spécifique est apportée aux communes par le biais des plaquettes de conseils élaborées en partenariat avec le PNR et le CAUE

ATEP : Initiative en matière de modernisation de l'État.

Le projet ATEP est destiné à améliorer le processus d'autorisation de travaux dans les espaces protégés. Il répond aux objectifs fixés par le Gouvernement de modernisation de l'action publique, notamment pour optimiser le service rendu à l'utilisateur. Il vise ainsi à améliorer la qualité et les délais d'instruction des dossiers. **2 réunions d'une journée**

La mise en œuvre des **50 actions nationales a déjà été engagée** avec notamment la mise en place de permanences dans les villes principales.

d) Forces et Faiblesses

Forces :

Maillage du Territoire.

L'échelle d'intervention du STAP est le département. Le STAP est basé à Compiègne, ce qui permet un bon suivi des missions de conservation du château et du domaine national de Compiègne, et d'être au plus proche des secteurs patrimoniaux. La répartition territoriale permet une bonne connaissance du terrain et une responsabilisation qui est le gage d'un travail de qualité. Cette échelle permet aux ABF d'appréhender le territoire dans son ensemble. Dans ce cadre géographique, la réactivité des ABF face aux situations d'urgence est un atout indéniable.

Au sein du territoire, le STAP dispense ainsi ses missions de service public, au plus près des élus et des citoyens.

Chaque agent est impliqué et investi dans son travail, exerçant ses compétences de manière responsable et autonome, en collégialité sur les sujets transversaux ou les dossiers sensibles. Le secrétariat fonctionne en pool et chaque technicien travaille en collaboration avec les ABF selon les secteurs géographiques définis collégalement.

Permanences architecturales:

Des permanences sont assurées avec les communes de Beauvais, Chantilly, Creil, Compiègne et son agglomération, Crépy-en-Valois, Noyon et Senlis. Ces permanences permettent d'échanger avec les services instructeurs des villes et les élus, et de mettre en place conjointement une « politique » patrimoniale visant à maintenir les qualités urbaines et paysagères, à dérouler une doctrine partagée propre à améliorer le cadre de vie. C'est aussi l'opportunité de se rendre sur le terrain, d'y rencontrer les demandeurs et de suivre les chantiers en cours

Les principes sur lesquels sont fondés les avis de l'ABF sont ainsi partagés avec les services instructeurs et constituent la base d'une pédagogie patrimoniale.

Faiblesses :

Effectifs : Le STAP de l'Oise, au regard de sa charge de travail (50% des dossiers de la Picardie en matière d'autorisations de travaux) apparaît sous-doté en effectifs. La vacance du poste d'Ingénieur du patrimoine (ISCP) pénalise ainsi les missions patrimoniales, et un deuxième poste de SA ou un troisième poste d'adjoint administratif serait nécessaire pour assurer les missions de secrétariat, de plus en plus lourdes et donner à la qualité d'accueil téléphonique et de délai de réponse aux sollicitations une meilleure réactivité.

Suivi des documents d'urbanisme: Le manque d'effectifs et le grand nombre de documents d'urbanisme en élaboration, révision ou modification (plusieurs centaines en temps réel) ne permet pas de suivre de manière totalement satisfaisante ces documents. Le STAP cible au maximum les priorités, sur ce travail de

fonds, qui permettrait ensuite de gagner du temps à l'instruction des dossiers, et sur lequel il est le seul service de l'État garant de la préservation du patrimoine.

SIG Atlas des Patrimoines. Mise à jour Cette demande émane du ministère. Il est demandé aux Stap de mettre à jour toutes les données.

Compétences croisées, expertises partagées - Le CAUE (dont le chef du STAP est membre du conseil d'administration) assure des permanences de conseils aux particuliers. Le conseil en avant-projet est essentiel et participe à la définition d'un paysage architectural et paysager de qualité. Le STAP collabore régulièrement à l'élaboration de plaquettes et documents de conseils.

Il en est de même avec le PNR Oise-pays de France, partenaire privilégié d'actions communes sur le patrimoine bâti, urbain ou paysager.

e) Opportunités/risques au regard du projet de fusion des régions

L'objet des missions du STAP s'appréhende physiquement : « sur le terrain ». En effet, Les ABF et les techniciens ne peuvent délivrer leur expertise sans une connaissance précise d'un paysage ou d'un édifice. Il existe bien évidemment des moyens dématérialisés de se rendre compte d'une situation mais ils ne remplacent pas la vision réelle et l'appréhension du contexte in situ. L'échelle d'intervention départementale permet ainsi de répondre dans la journée à une sollicitation aux confins du département, c'est encore plus vrai et nécessaire pour les situations d'urgence ou de péril concernant des monuments historiques.

Une fusion des DRAC ne doit pas remettre en cause la répartition géographique des missions et du domaine de compétence du STAP. En effet, la force du service c'est cette lisibilité pour les élus et les demandeurs d'une intervention identifiée, avec un interlocuteur connu et perçu comme proche du terrain. La confusion serait préjudiciable à l'intérêt général. Les élus apprécient la proximité de l'ABF, qui leur prodigue son expertise et ses conseils. De ce fait, les élus se montrent majoritairement respectueux de la parole de l'État et sont demandeurs d'expertise locale.

III. CONCLUSION

Nécessité de maintenir l'échelle territoriale départementale:

- connaissance du territoire
- proximité des partenaires
- proximité des monuments
- sécurité et entretien des MH État

Nécessité de maintenir l'équipe en place, à Compiègne:

- localisation au plus proche du patrimoine; conservation du domaine
- compétence des agents au regard de leur missions
- expertise MH et CST
- Une équipe réduite à renforcer

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Somme

Chiffres clefs :

TERRITOIRE

- 782 communes
- 380 Monuments Historiques
- 4 MH propriété Etat
- 42 Sites
- 1 Secteur Sauvegardé (Mers-les-Bains)
- 1 ZPPAUP (Conty)

SERVICE

- 2 Architectes des Bâtiments de France
- 1 secrétaire administratif
- 2 Techniciens des Services Culturels des Bâtiments de France
- 2 Adjoints Administratifs
- 0 secrétaire technique (poste vacant)

MISSIONS (conservation/contrôle/conseil)

avis espaces protégés (moyenne annuelle)

- 3000 avis codes urbanisme/patrimoine/environnement
- 500 rendez-vous avant-projet
- 31 PC éoliens
- 3 Permanences (Amiens, Abbeville/semaine Mers-les-Bains/mois)
- avis PLU PLUi SCOT

conservation MH

- Cathédrale Notre-Dame propriété Etat
- 3 carrières propriété Etat (Saint-Acheul, Cagny-la-Garenne, Menchecourt)
- Contrôle Scientifique et Technique / Fiches Etat Sanitaire
- CDNPS
- CRPS

STAP	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prévisionnel 2015	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Titre 03	396 694	382 020	211 780	183 568	175 050	112 896	200 000	200 000
Titre 06 fonct	350 580	350 580	159 469	159 469	143 969	143 696	357 844	357 844
Total	747 274	732 600	371 249	343 037	319 019	256 592	557 844	557 844

I- Le territoire

a) Caractéristiques du territoire

Département

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Somme est un service déconcentré du Ministère de la Culture, Une unité territoriale de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Picardie. Outre la Somme, la Picardie comprend l'Oise et l'Aisne.

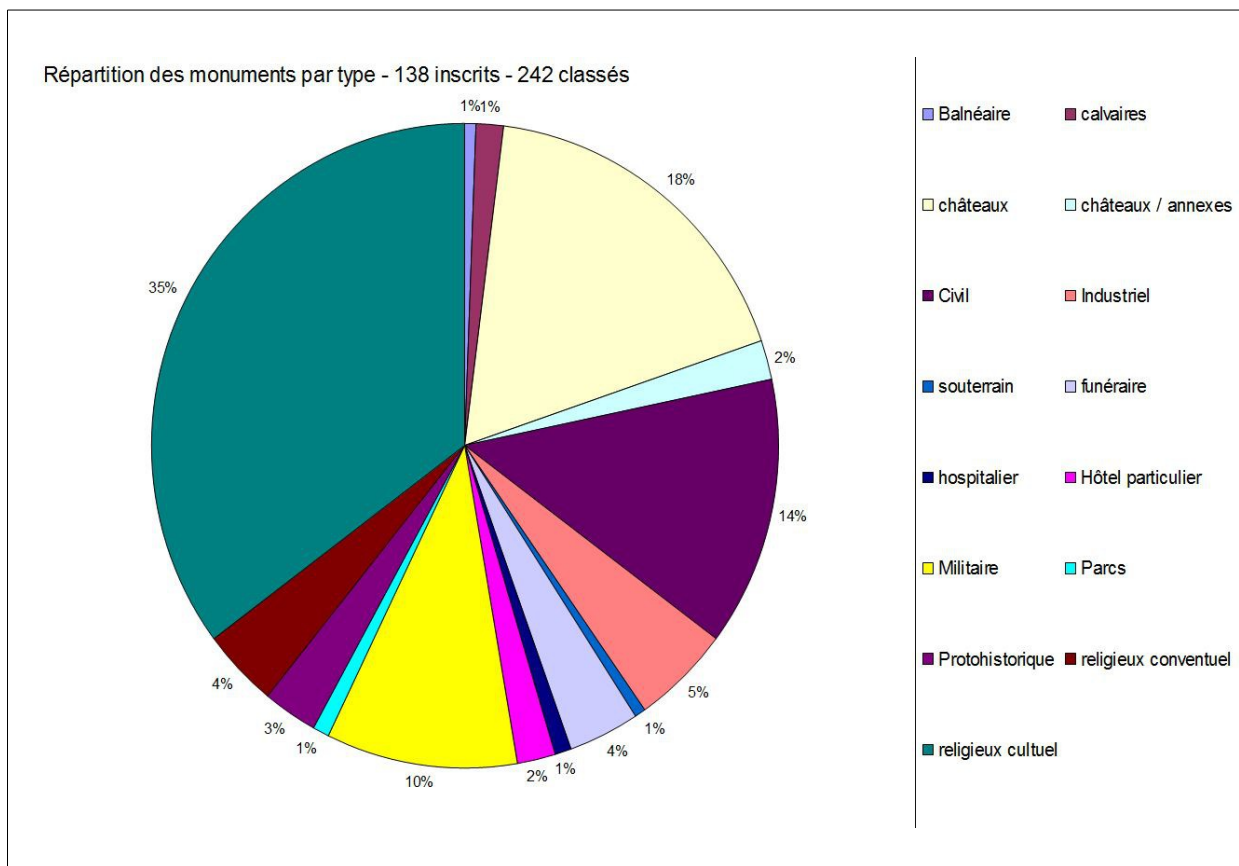
Le département de la Somme compte 782 communes réparties sur une superficie de 6.170m². Quatre arrondissements composent le territoire (Amiens, Montdidier, Péronne, Abbeville).

Le département est essentiellement rural, peu dense (92,6 hab/km²), et de nombreuses communes comptent très peu d'habitants.

Patrimoine

205 communes du département se partagent les **380 monuments historiques** du département. Il faut ajouter à cette liste 62 communes concernées par les débords du rayon de protection de monuments historiques d'autres départements.

La richesse patrimoniale de la Somme est reconnue mondialement puisque La cathédrale d'Amiens et un certain nombre de beffrois sont inscrits sur la liste du patrimoine de l'UNESCO (Amiens, Abbeville, Doullens, Luzech, Rue, Saint-Riquier) .



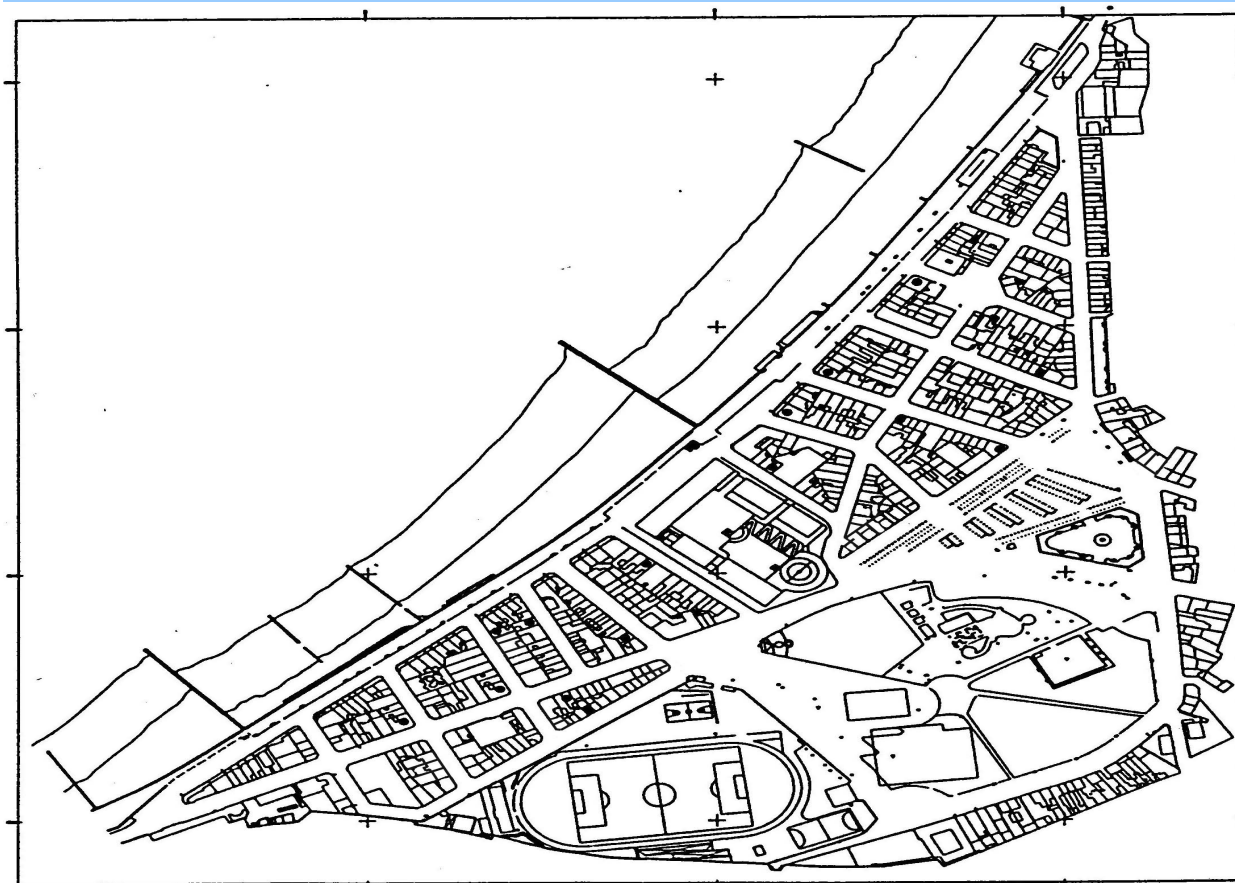
42 sites protégés (19 classés et 23 inscrits). Ces sites sont extrêmement divers puisqu'ils peuvent recouvrir des perspectives urbaines, des ensembles naturels remarquables comme la baie de Somme et le littoral. Outre ces sites, le département offre des paysages caractéristiques relativement variés autour du fleuve débouchant sur la baie.

La Baie de Somme est le 10ème Grand Site de France.

Répartition des monuments par types (138 Inscrits – 242 Classés)

La richesse patrimoniale de la Somme se compose d'un vaste ensemble de monuments (Gisements préhistoriques, églises romanes et gothiques, châteaux de l'époque médiévale à la période classique) auxquels s'ajoute un patrimoine plus récent : stations balnéaires du XIX^e, bâtiments de l'ère industrielle ainsi que l'important corpus des bâtiments de la première – puis de la seconde – reconstruction des après-guerres. S'ajoute également la liste de bâtiments mémoriaux et cimetières relatifs aux deux guerres, sans oublier le patrimoine vernaculaire (maisons en torchis, pigeonniers, pans de bois...).

La Somme compte un seul secteur sauvegardé, celui de Mers-les-Bains, dont le règlement n'est toujours pas approuvé.



Le secteur sauvegardé de Mers-les-Bains

Une ZPPAUP est opérationnelle sur la commune de Conty : approuvée le 2 février 2007, elle fait aujourd'hui l'objet d'une transformation en AVAP.

Deux AVAP sont en cours de réalisation. La première autour du fleuve Somme, sur les trois communes

d'Amiens, Rivery et Longueau et la seconde sur la commune du Crotoy.

b) Forces et Faiblesses

Forces

Le territoire est organisé autour du fleuve qui en est l'axe structurant, la Somme traverse nombre de villes jusqu'à la baie, y créant un paysage, une écologie, une agriculture marquant une identité propre (Les hortillonnages d'Amiens ou les Hardines de Ham sont des exemples). Le cadre des monuments historiques anciens s'est doublé du patrimoine « moderne » des reconstructions dont l'écriture architecturale est une spécificité du département qui a tant subi de destructions. Cela crée une grande diversité typologique du patrimoine (« de la carrière préhistorique aux ensembles de Perret »).

Sur le plan mobilier et architectural, on peut noter la qualité et l'inventivité des créations modernes depuis la période Art-Déco. Concernant cette période spécifique, le département peut se targuer de posséder un inventaire bâti impressionnant.

Aujourd'hui, les monuments commémoratifs liés à la première guerre mondiale font l'objet d'une demande de labellisation Unesco, dans le cadre du centenaire du conflit 1914-1918.

Faiblesses

Le département est pauvre (taux de pauvreté Somme :17 % / Oise : 12,5 % / France Métropolitaine : 14,5 % / Paris : 8 %).

La pérennité des Monuments Historiques est fragile: Les petites communes peu peuplées et propriétaires d'un monument (église ou autre) n'ont pas les moyens de faire face à l'entretien, encore moins de développer des projets d'investissement. De plus, la Somme, contrairement aux deux autres départements de la Région (l'Oise et l'Aisne), ne peut compter sur une participation financière aux travaux de la part du Conseil Général ou de la Région.

Les projets d'entretien ou de restauration sont souvent reportés, au détriment de la sauvegarde du monument. C'est particulièrement vrai pour les églises communales qui n'ont plus de valeur d'usage pour beaucoup d'élus et d'administrés. Le patrimoine industriel est également fragile du fait de sa désaffectation. Son abandon peut mener à sa disparition pure et simple.

Les espaces protégés par un règlement de type patrimonial (Secteur Sauvegardé ou bien AVAP/ZPPAUP) sont peu nombreux. Il n'existe qu'une ZPPAUP/AVAP en Somme. Les AVAP sont pourtant des outils précieux pour protéger un territoire, permettant aux ABF d'émettre des avis en accord avec un règlement co-écrit préalablement avec les élus.

Le contexte actuel ne semble pas favorable au lancement de nouvelles AVAP : regroupement régional envisagé, loi patrimoine en devenir refondant les espaces protégés, baisse des financements, dotations raréfiées, autant d'incertitudes peu favorables à l'élaboration de projets territoriaux...

c) Grands projets Structurants

Grand projet de la Vallée de la Somme Le conseil général conçoit un aménagement autour du cours de la Somme, visant à la qualification des rives, à l'aménagement des maisons éclusières, l'accès aux bédardes (Samara, Erondelles..)

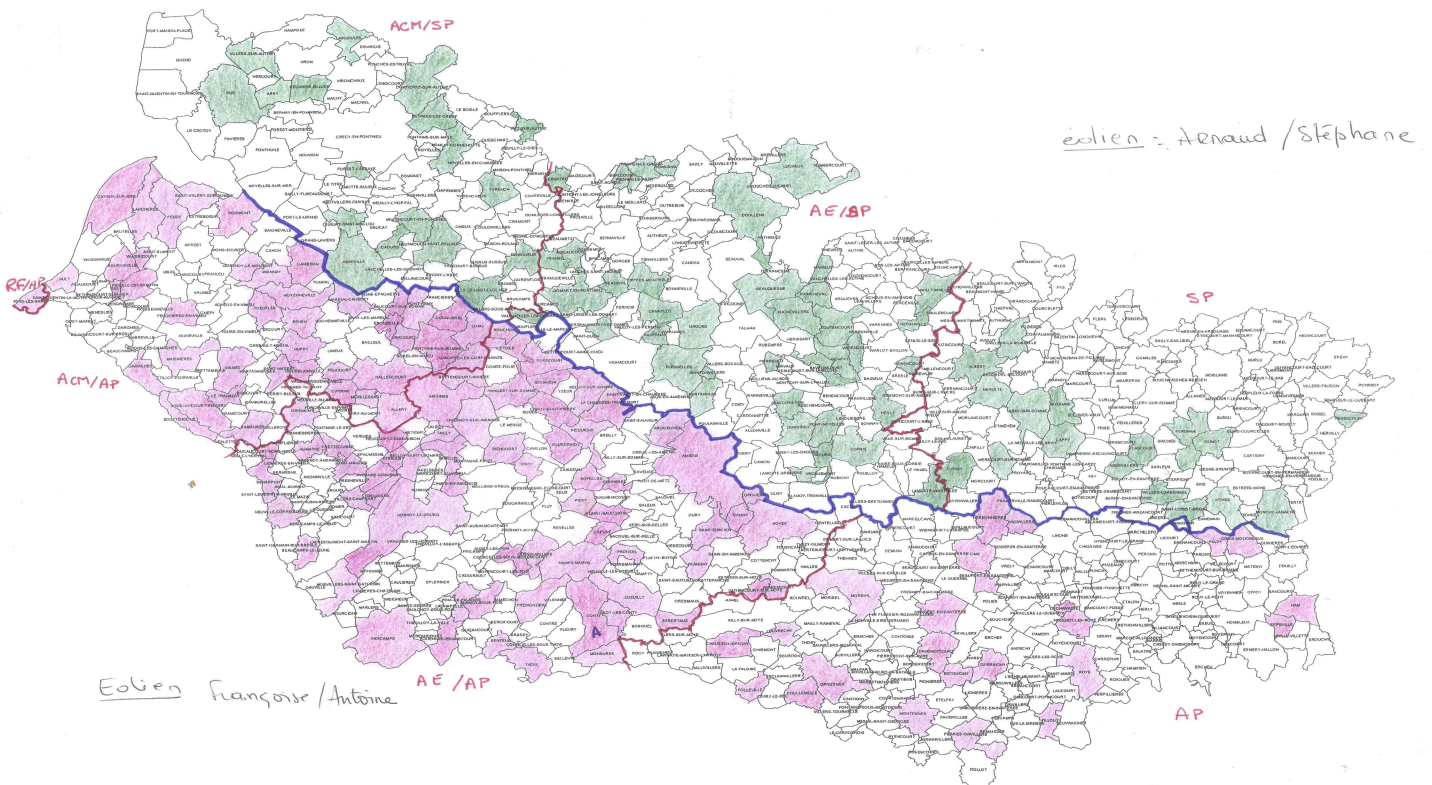
Mémoriaux de la guerre 1914-1918 Le centenaire de la première guerre mondiale est l'occasion d'événements nombreux, à commencer par un pic de fréquentation attendu, autour de journées comme l'Anzac Day notamment. Nombre de mémoriaux ne font l'objet d'aucune protection, tant patrimoniale qu'environnementale. Le site de Villers Bretonneux (conçu par Lutyens) est au cœur d'une procédure de classement. Le site de Thiepval, du même architecte compose dorénavant un site classé.

Il est envisagé de protéger un vaste ensemble de sites commémoratifs de la grande guerre auprès de l'Unesco.

AVAP Amiens/Rivery/Longueau La Communauté d'agglomération de Amiens Métropole porte le projet d'une AVAP dont le périmètre d'étude est attaché à la traversée de la Somme en site urbain, depuis les hortillonnages jusqu'à Etouvie.

Projets Amiénois Le dynamisme de la ville d'Amiens et de la métropole en matière d'urbanisme met de nombreux monuments historiques au cœur de projets conséquents ; c'est le cas de la citadelle d'Amiens, de la caserne Dejean, du musée de Picardie...

II- Le STAP 80 – Organisation de l'Unité Territoriale



a) Enjeux et priorités

Les missions du Stap sont pour une part régaliennes (avis en espaces protégés, contrôle scientifique et technique...) mais également de l'ordre du conseil et de l'expertise.

Ces missions se déclinent en trois grandes actions :

Conseil - promotion d'une architecture de qualité, rendez-vous avec demandeurs, élus, architectes..., fondation du patrimoine.

Contrôle - application du code du patrimoine dans les espaces protégés (articulé avec le code de l'urbanisme et le code de l'environnement), Conformité des travaux

Contrôle Scientifique et Technique travaux monuments historiques (avec CRMH, SRA...).

Conservation - Les architectes des bâtiments de France sont responsables de la sécurité et de la conservation des monuments historiques appartenant à l'Etat. Les deux architectes des bâtiments de France se partagent la responsabilité des bâtiments de l'Etat ; le chef de service est le conservateur de La Cathédrale Notre Dame d'Amiens, tandis que son adjoint assure la conservation des quatre autres biens de l'Etat : Amiens la carrière St Acheul, Cagny la carrière la Garenne et Abbeville les carrières Menchecourt et Carpentier

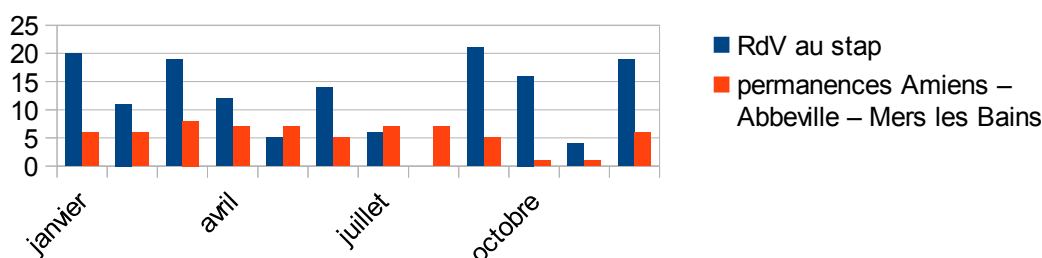
Le Stap participe également à l'écriture des documents d'urbanisme, PLU, AVAP, .. émet des avis sur les dossiers de type éolien. **31 PC éoliens** ont été traités en 2014 selon la procédure classique et **8 autorisations uniques**. La région Picardie est site pilote sur 3 ans pour cette procédure. Cette année le technicien a participé à **16 réunions**.

Le nombre d'avis émis par le STAP de la Somme est de **3.000** pour 2014 (sur permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable de travaux, enseignes). Il faut y ajouter environ 500 avis sur avant-projet qui ne sont pas toujours comptabilisés sur GESTAURAN. Chaque avis nécessite un travail d'une heure en moyenne (de la réception à l'instruction en passant par la recherche des antériorités) pour des projets ordinaire sans enjeux. Des projets plus ambitieux demandent souvent un temps d'instruction plus important et nécessitent une ou plusieurs visites sur place mais aussi des réunions en amont avec les porteurs du projets.

Outre les avis d'urbanisme, l'ABF reçoit les demandeurs et assure des permanences régulières dans 3 villes du département. Le technicien reçoit également les demandeurs et se rend fréquemment sur place pour étudier les dossiers avec les demandeurs, les élus, ...

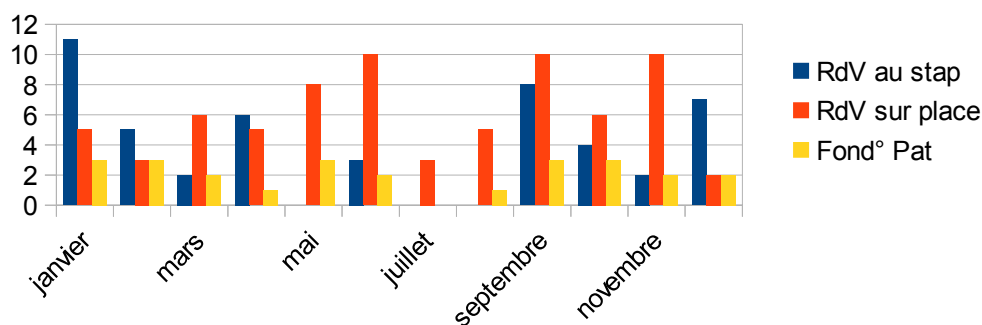
rendez vous et permanences de l'ABF

2014



rendez vous du technicien

2014



Deux architectes des bâtiments de France sont membres de la CRPS (1 titulaire et 1 suppléant).

En 2014 seules 8 demandes de recours contre avis d'ABF ont été retenues sur 15 reçues. La commission a suivi l'avis ABF pour 4 dossiers, le dernier a eu un avis tacite favorable.

CDNPS

L'ABF est membre de la CDNPS. Il est sollicité par la Préfecture pour émettre un avis et il peut être également rapporteur auprès de la commission sur des sujets concernant essentiellement des projets architecturaux. Il apparaît que l'avis de l'ABF est apprécié des membres de la commission et qu'il peut même être déterminant lors de la soumission au vote.

b) Organisation et partenaires

INTERLOCUTEURS multiples, à l'échelle du territoire

Les architectes des bâtiments de France sont amenés à rencontrer de nombreux partenaires :

Services de l'Etat - Préfectures et sous Préfectures, DDTM, DREAL, DRAC (SRA, STAP, CRMH), TA, TGI.

Collectivités Territoriales - Elus, communautés de communes, Région et Département

Nota : Le département de la Somme est couvert dans son intégralité par des intercommunalités à fiscalité propre : une communauté d'agglomération et 27 communautés de communes regroupant 759 des 782 communes du département.

Divers - PNR, associations, sauvegarde de l'art français,

FONDATION DU PATRIMOINE - La fondation du patrimoine est bien présente et active sur la région, avec un délégué régional et deux délégués départementaux. Elle a su depuis sa création en 1996, devenir un partenaire très impliqué dans les politiques de restauration et mise en valeur du patrimoine :

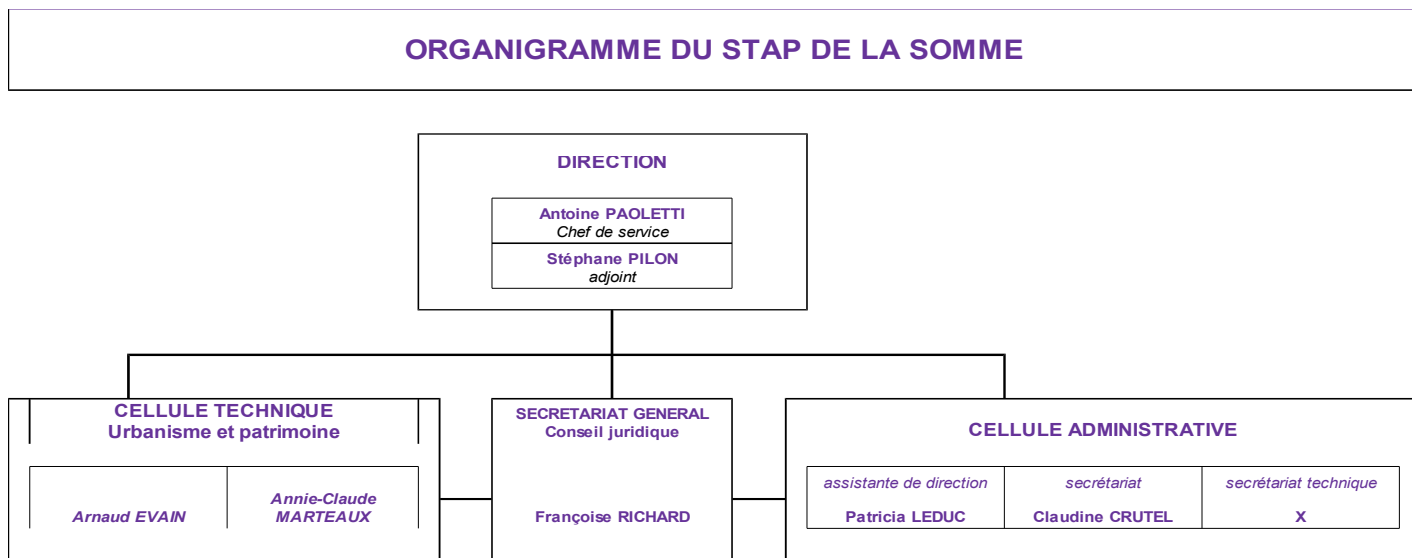
- par le biais de conventions.

- par l'octroi de labels, délivrés lors de commissions pluriannuelles, associant les services de l'état dont les STAP, les membres de la délégation et partenaires, pour le patrimoine non protégé et/ou situé en ZPPAUP.

- par la mise en place de souscriptions dont peuvent bénéficier les travaux de restauration de MH. Un travail partenarial étroit avec la fondation du patrimoine a permis de labelliser **11 bâtiments privés ou publics en 2014**.

Le CAUE de la Somme est une structure bien développée, fortement impliquée dans de nombreux dossiers transversaux, comme un dossier consacré à l'isolation thermique et rénovation des maisons traditionnelles.

c) Organisation du travail



Le service est composé de 7 personnes (ETP) + un poste vacant : Le service est remanié depuis début mars 2015, puisqu'il accueille un second ABF au poste de chef de service.

- 2 ABF (architectes des bâtiments de France)
- 1 SA (secrétaire administratif)
- 3 Adj Adm (adjoints administratifs)
- 1 TSCBF (technicien des services culturels des bâtiments de France)
- 0 Adjoint Technique (instruction)

nota : Une adjointe administratif a réussi le concours de technicien des services culturels des bâtiments de France ; sur liste d'attente, elle obtiendra son arrêté de nomination prochainement.

Organisation du travail

Les ABF se partagent le territoire en deux parties (nord de la Somme/sud de la Somme) pour y exercer leurs missions (signature avis, monuments historiques...). La limite de démarcation est physique, et non administrative, puisqu'il s'agit du fleuve.

Les deux techniciens (le TSCBF et l'Adjoint Administratif ayant réussi le concours) sont en charge des monuments historiques pour le premier, de la Cathédrale pour le second.

Instruction : Les deux techniciens (le TSCBF et l'adjoint administratif ayant réussi le concours) se partagent chacun un tiers de la Somme, les 2 ABF se partagent le tiers restant pour y instruire les dossiers.

Avis Eoliens : Le travail sur l'éolien était jusqu'alors effectué par le seul TSCBF, et s'est considérablement étoffé du fait du nombre croissant de dossiers arrivant au service. Le processus de l'autorisation unique, où tous les services de l'Etat émettent leur avis sur une plateforme dématérialisée est effectif sur le département de la Somme.

Conseil juridique : Une aide spécifique est apportée aux communes dans ce registre, ainsi qu'un apport d'expertise dans le domaine des règlements de terrasses, et d'écriture des documents réglementaires du secteur sauvegardé de Mers-les-Bains et des Avap de Conty, du Crotoy et d'Amiens-Rivery-Longueau.

ATEP : Initiative en matière de modernisation de l'Etat.

Le projet ATEP est destiné à améliorer le processus d'autorisation de travaux dans les espaces protégés. Il répond aux objectifs fixés par le Gouvernement de modernisation de l'action publique, notamment pour optimiser le service rendu à l'utilisateur. Il vise ainsi à améliorer la qualité et les délais d'instruction des dossiers. **2 réunions d'une journée**

La mise en œuvre des **50 actions nationales a déjà été engagée** avec notamment la mise en place de permanences dans les villes principales.

d) Forces et Faiblesses

Forces :

Maillage du Territoire.

L'échelle d'intervention du STAP est le département, Amiens est situé à équidistance entre la limite est (Aisne) et la manche, et à égale distance des frontières nord (Pas de Calais) et sud (Oise). Cette échelle permet aux ABF d'appréhender le territoire dans son ensemble, et d'en avoir une bonne connaissance. Dans ce cadre géographique, la réactivité des ABF face aux situations d'urgence est un atout indéniable. Au sein du territoire, le STAP dispense ses missions de service public, au plus près des citoyens, et des divers interlocuteurs.

Chaque agent est impliqué et investi dans son travail, exerçant ses compétences selon un mode collégial, dans la communication. Les divers agents du STAP sont amenés à ne pas être cantonnés dans une mission unique, les divers aspects du métier sont appréhendés, et chaque instructeur travaille avec les deux ABF.

Le retour à la normale du nombre d'ABF (Deux ABF), permettra un redéploiement des missions du STAP et de recouvrer à terme toutes les missions (avis PLU, CST et fiches sanitaires MH...).

Permanences Amiens/Mers-les-Bains/Abbeville

Ces permanences sont l'occasion d'échanger avec les instructeurs des villes, et de mettre en place conjointement une « politique » patrimoniale visant à maintenir les qualités urbaines et paysagères, à dérouler une doctrine partagée propre à améliorer le cadre de vie. C'est aussi l'opportunité de se rendre sur le terrain et d'y rencontrer les demandeurs.

Les principes sur lesquels sont fondés les avis de l'ABF sont alors mieux compris et constituent la base d'une pédagogie patrimoniale.

Compétences croisées, expertises partagées - Le CAUE (dont le chef du STAP est membre du conseil d'administration) assure des permanences de conseils aux particuliers. Le conseil en avant-projet est essentiel et participe à la définition d'un paysage architectural et paysager de qualité. Le STAP a collaboré à l'élaboration de plusieurs ouvrages tels que le guide de « la réhabilitation écoresponsable du bâti traditionnel » les plaquettes sur l'habitat et sur les églises non protégées de la Somme, LE CAUE fait profiter le STAP des des fiches conseil qu'il rédige à la demande des collectivités, organismes, associations

Faiblesses :

Effectifs : Même si le Stap a récupéré un ABF et est apte à redéployer ses missions, il manque encore un adjoint technique au secrétariat, au regard du nombre de dossiers entrants, des nécessités d'un accueil téléphonique et physique. Cet emploi récupéré permettrait en outre aux agents une plus grande polyvalence, et par là-même, un enrichissement personnel de chacun.

Avis connexes

Une spécificité de la Somme est liée à l'installation d'un nombre croissant d'éoliennes. Le Stap de la Somme est invité à donner un avis sur ces dossiers portés par les opérateurs, dans le cadre de l'autorisation unique, se substituant aux permis de construire. De très nombreux appareils sont doré-et-déjà en place ou autorisés (environ 600 en place sur les 1800 accordés). Le STAP émet des avis après une analyse approfondie des dossiers.

Ce travail est extrêmement chronophage : L'analyse d'un dossier éolien requiert 4 à 5 jours de travail pour un agent.

Ce travail se fait au détriment d'avis portés sur les documents d'urbanisme (SCOT PADD, PLU PLUi). Ces documents sont essentiels pour pouvoir orienter la qualité de la construction dans les villes et villages. Ce travail sur les PLU, au travers la rédaction de l'article 11 notamment. est d'autant plus important que c'est le seul document réglementaire encadrant l'urbanisme, puisque les ZPPAUP, AVAP, et secteurs sauvegardés sont rarissimes.

SIG Atlas des Patrimoines. Mise à jour Cette demande émane du ministère. Il est demandé aux Stap de mettre à jour toutes les données concernant

e) Opportunités/risques au regard du projet de fusion

L'objet des missions du STAP s'appréhende physiquement : « sur le terrain ». En effet, Les ABF et les techniciens ne peuvent délivrer leur expertise sans une connaissance précise d'un paysage ou d'un édifice. Il existe bien évidemment des moyens dématérialisés de se rendre compte d'une situation mais ils ne remplacent pas le contact in situ. L'échelle d'intervention départementale permet ainsi de répondre dans la journée à une sollicitation aux confins du département, c'est encore plus vrai et nécessaire pour les situations d'urgence ou de péril concernant des monuments historiques.

Une fusion des DRAC ne doit pas remettre en cause la répartition géographique des missions et du domaine de compétence du STAP. En effet, la force du service c'est cette lisibilité pour les élus et les demandeurs d'une intervention délimité avec un interlocuteur clairement identifié. La confusion serait préjudiciable à

l'intérêt général. Les élus apprécient la proximité de l'ABF, qui leur prodigue son expertise et ses conseils. De ce fait, les élus se montrent majoritairement respectueux de la parole de l'Etat.

Les intérêts à une fusion des DRAC dépendent de l'organisation même de cette fusion. Les STAP ont besoin de maintenir :

- une collégialité inter STAP (passage de 3 – picardie à 5)
 - patrimoine commun héritage industriel, reconstruction(s), brique, problème de l'éolien...
 - école d'architecture de Lille
- une transversalité avec les autres services de la DRAC (SRA, CRMH et autres)

Les autres organisations comme la DREAL aujourd'hui déconcentrées en département sont également des partenaires avec lesquels il est fréquent de travailler.

III. Conclusion

STAP80

Nécessité de maintenir l'échelle territoriale :

- connaissance du territoire
- proximité des partenaires (élus demandeurs)
- proximité des monuments
- sécurité et entretien des MH Etat
- respect de l'avis de l'État de la part des élus

Nécessité de maintenir l'équipe en place, à Amiens:

- compétence des agents au regard de leur missions
- expertise MH et CST
- Une équipe réduite à renforcer